



# Projet de l'IME de Moulins sept 2016 – août 2021

31 octobre 2017

*« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. »*

Jean Jaurès

## Contenu

Introduction .....	5
1 Présentation de l'IME de « Moulins » .....	7
1.1 Identification de l'établissement.....	7
1.2 L'agrément .....	8
2 Les missions, valeurs de références et buts de l'IME de « Moulins » .....	11
2.1 Les missions .....	11
2.2 Les valeurs de références .....	12
2.3 Les buts .....	13
3 Caractéristiques et besoins des personnes accueillies dans l'IME de « Moulins ».....	14
3.1 L'évolution du public.....	14
3.1.1 Un lien entre les orientations vers l'établissement et les politiques sociales ....	14
3.1.2 Politiques sociales et évolution du public accueilli en IME .....	15
3.1.3 Une évolution paradoxale dans l'IME de « Moulins » .....	17
3.1.4 Les besoins repérés .....	20
3.2 La demande des personnes accueillies et des familles .....	21
3.2.1 Satisfaction quant à l'accueil .....	21
3.2.2 Souhait d'un retour au « milieu ordinaire » .....	22
4 Prestations de services proposés .....	23
4.1 L'offre de prestations hôtelières.....	23
4.2 La sécurité et la protection de la personne accueillie.....	25
4.3 La surveillance du public en matière de santé .....	27
4.4 L'offre de soins.....	28
4.5 L'éducation physique et sportive adaptée.....	30
4.6 L'accompagnement socioéducatif individualisé .....	32
4.7 L'accompagnement pédagogique spécialisé .....	33
4.8 L'accompagnement préprofessionnel .....	34
4.9 La préparation à la sortie.....	35
4.10 La relation avec les familles .....	36
4.11 L'offre sociale .....	37
5 Collaborations et partenariats.....	39
5.1 L'ARS.....	39
5.2 La MDPH .....	39
5.3 L'Éducation nationale .....	39
5.4 L'ASE .....	40
5.5 Le CHL.....	40

5.6	La FNSA .....	40
5.7	La commune de Sèvres-Anxaumont .....	41
5.8	Les entreprises.....	41
5.9	Les établissements médico-sociaux .....	41
5.10	Le Gassi.....	41
5.11	Promoqualts.....	41
5.12	L'IRTS de Poitiers .....	41
6	Organisation et fonctionnement.....	42
6.1	Les moyens garantissant le droit des personnes accueillies.....	42
6.2	Les tâches administratives .....	42
6.3	Les réunions de suivis de projet .....	42
6.4	Le référent, un professionnel particulier.....	43
6.5	L'organisation des moyens humains dans les unités de l'IME .....	46
6.6	Les moyens humains .....	47
6.7	La gestion des ressources humaines .....	48
6.7.1	Le recrutement.....	48
6.7.2	La formation .....	49
6.7.3	La mobilité et la promotion du personnel.....	49
6.7.4	Les modalités de contrôle et d'évaluation des personnels .....	49
6.7.5	La représentation des personnels .....	50
6.8	Les réunions relatives au management et au fonctionnement.....	50
6.8.1	Les réunions de direction .....	51
6.8.2	Les réunions de briefing .....	51
6.8.3	Les réunions institutionnelles .....	51
6.8.4	Les réunions thématiques .....	51
6.8.5	Les réunions de service .....	51
6.8.6	Les réunions d'équipe .....	52
6.8.7	Les réunions spécifiques.....	52
6.9	Les moyens matériels .....	53
6.10	L'évaluation des activités et des prestations de l'IME de « Moulins » .....	54
6.10.1	La démarche qualité.....	54
6.10.2	L'évaluation interne .....	55
6.10.3	L'évaluation externe .....	55
6.10.4	Le suivi des plans d'action et des préconisations .....	56
7	Objectifs d'amélioration et de développement des prestations .....	57
7.1	Réduire le nombre de jeunes accompagnés sur l'internat de l'IME de « Moulins ».....	57

7.2	Proposer un accompagnement de qualité pour les adultes accueillis .....	57
7.3	Renforcer la sécurisation et l'accès aux données .....	58
7.4	Repenser les temps en journée.....	58
7.5	Améliorer la participation effective des personnes accueillies et/ou de leurs représentants légaux .....	59
7.6	Former le personnel .....	59
7.7	Diviser le travail social .....	60
7.8	Développer les partenariats.....	61
7.9	Anticiper les évolutions à venir .....	61
7.10	S'inscrire dans le premier Cpom de l'association .....	62
	Pour ne pas conclure.....	63
	Index des sigles.....	64
	Bibliographie .....	66
	Ouvrages et articles .....	66
	Textes de lois.....	67
	Recommandations de bonnes pratiques .....	67
	Autres textes.....	68
	Ouvrages et revues complémentaires.....	68
	Annexe 1 : Questionnaires personnes accompagnées .....	2
	Annexe 2 : Questionnaire familles .....	3
	Annexe 3 : Répartition géographique des personnes accueillies au 1er septembre 2016.....	4
	Annexe 4 : Un outil d'auto évaluation des positionnements .....	5
	Préambule .....	5
	Référentiel d'auto-évaluation des positionnements professionnels .....	5
	Analyse des résultats.....	8
	Approche globale .....	8
	Approche différentielle.....	9
	Annexe 5 : Ebauche du plan d'amélioration continue de la qualité .....	11

## Introduction

Le projet d'établissement ou de service a été généralisé par la *Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale*. L'article L311-8 du CASF (Code de l'action sociale et des familles) stipule que :

*« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement [...]. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »*

Le projet 2011-2016 de l'Institut médico-éducatif de « Moulins » étant arrivé à son terme, monsieur Bruno Saugère, le directeur de l'établissement, a placé les travaux de réflexion conduisant à son actualisation au centre des objectifs de l'année scolaire 2016-2017. Depuis 2011, l'établissement s'est transformé avec la mise en œuvre progressive des politiques sociales. La *Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* et la *Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires*, sont venues poursuivre la rénovation du secteur médico-social, initiée par les lois de 1975<sup>1</sup> et celle du 2 janvier 2002<sup>2</sup>.

Aux mutations impulsées par le législateur, se sont ajoutées les transformations inhérentes à la vie de toute institution. Le renouvellement d'une part significative des professionnels (cadres et employés)<sup>3</sup>, les modifications de l'organisation ou encore l'accueil de publics porteurs d'handicaps variés, questionnent les procédures établies. De surcroît, les évolutions sociétales amènent également à adapter les réponses médico-sociales. Par conséquent, l'écriture d'un nouveau texte ne vient pas uniquement répondre à une obligation. Il précise tout autant des choix d'organisation et d'accompagnement des publics, au regard des caractéristiques de l'IME de « Moulins », identifiées au cours de l'année de fonctionnement 2016-2017.

De manière à s'inscrire dans cette dynamique, permettant d'optimiser la qualité du service rendu, le comité de pilotage, composé de l'ensemble de l'équipe de direction<sup>4</sup>, a souhaité associer les personnes accueillies, leur famille et les professionnels, aux travaux de réflexion et d'élaboration du projet d'établissement 2016-2021<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Les *Lois du 30 juin 1975, n°75-534 d'orientation en faveur des handicapés et n°75-535 relatives aux institutions sociales et médico-sociales*.

<sup>2</sup> L'influence des politiques sociales sur les IME ne s'arrête pas à ces principales lois. De nombreux rapports et plans d'actions auraient leur place dans ce texte. Il s'agit, pour n'en citer que quelques-uns du rapport « Zéro sans solution », du plan d'action en faveur du travail social, des plans « autisme », des recommandations des bonnes pratiques.

<sup>3</sup> Cinq des personnes composant l'équipe de direction de 2011, ont fait valoir leurs droits à la retraite. Cinquante-neuf des cent-six salariés actuels sont arrivés dans l'IME ou le Sessad entre janvier 2011 et novembre 2016. La moitié des postes éducatifs (AMP, ME, ES) sont occupés par des personnes qui n'ont pas participé au projet d'établissement précédent.

<sup>4</sup> Le directeur des établissements, le directeur des moyens généraux, les trois chefs de services de l'IME (SEES, SIPFP, structure appartements), le médecin-psychiatre, le coordonnateur de l'unité pédagogique.

<sup>5</sup> Toutes les familles intéressées ont été invitées à répondre à une enquête téléphonique. Les personnes accueillies volontaires ont participé à des entretiens. Des rencontres avec les professionnels ont été organisées et ont permis à ceux qui le souhaitaient d'évoquer ses pratiques, d'échanger à propos des politiques sociales et de proposer des perspectives d'amélioration.

Le projet d'établissement garantit le droit des personnes accueillies. Il fédère l'ensemble des professionnels de l'IME. Il détermine un cadre éthique et organisationnel en interne. Il donne des informations sur les prestations proposées, aux personnes accueillies, à leur famille et aux partenaires. Il est enfin un support de communication lors des échanges avec les autorités de contrôle et les financeurs.

Cet écrit est complété par :

- les documents définis dans la loi du 2 janvier 2002 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et liberté, entre autres),
- les projets spécifiques des différents services et unités,
- les documents de procédures : accueil et admission, contrats de séjour, projet d'accompagnement personnalisé,
- le descripteur des compétences sociales, les grilles d'observation et d'évaluation des prestations des personnes accueillies.

La rédaction de ce texte s'appuie sur l'ensemble des documents préexistants dont le projet associatif, les projets de l'IME, les évaluations internes et l'évaluation externe. Bien que le secteur médico-social soit dans une phase de mutation importante, il serait déraisonnable de vouloir faire « table rase du passé ».

L'IME de « Moulins » d'aujourd'hui est « le fruit » d'une histoire, débutée en 1966. Au cours de ces cinquante années d'existence, les présidents et les conseils d'administration se sont toujours appuyés sur les valeurs défendues par mademoiselle Renée Tétard, bienfaitrice de l'ABSA (Association de bienfaisance de Sèvres-Anxaumont). De même, les trois précédents directeurs qui se sont succédé, ont impulsé des dynamiques, dont les effets se ressentent toujours en 2016. Par conséquent, les rénovations inévitables, liées pour partie à l'évolution du public accueilli, ne peuvent être précipitées. Un accompagnement soutenu des professionnels est une condition *sine qua non* à un changement réussi.

C'est pourquoi ce document propose, outre des prestations correspondantes au besoin du public accompagné en 2016, des mesures à prendre pour adapter l'institution aux évolutions futures. Il s'inspire de la recommandation des bonnes pratiques de l'Anesm correspondante<sup>6</sup> et de la trame fournie par le Créai (Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) de la Bourgogne<sup>7</sup>. Il est composé de sept parties,

- présentation de l'IME de « Moulins »
- les missions, valeurs de référence et buts de l'IME de « Moulins »,
- les caractéristiques et besoins des personnes accueillies au sein de l'établissement,
- les prestations et services proposés,
- les collaborations et partenariats,
- l'organisation et le fonctionnement de l'institution,
- les objectifs d'amélioration et de développement des prestations.

---

<sup>6</sup> Anesm, *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service*, mai 2010.

<sup>7</sup> Créai Bourgogne, *Méthodologie d'élaboration et de rédaction des projets d'établissements et de services*, février 2005.

# 1 Présentation de l'IME de « Moulins »



© www.absa86.org

L'Institut médico-éducatif de "Moulins" est implanté sur la commune de Sèvres-Anxaumont, dans la Vienne, située approximativement à douze kilomètres de Poitiers et quarante de Châtelleraut.

L'I.M.E. de "Moulins" est agréé pour recevoir cent-dix-neuf enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de six ans à vingt ans. Ceux-ci sont accueillis cent-quatre-vingt-neuf jours par année.

Chaque jeune est admis à la demande des parents, après accord d'orientation délivré par la MDPH (Maison départementale pour les personnes porteuses de handicap).

## 1.1 Identification de l'établissement

<b>Dénomination</b>	<b>IME de « Moulins »</b>
<b>Date d'ouverture</b>	12 octobre 1966
<b>Adresse postale</b>	13, chemin de Moulins – 86800 Sèvres-Anxaumont
<b>Téléphone accueil</b>	05 49 56 50 11
<b>Fax</b>	05 49 56 46 83
<b>Adresse mail</b>	bienfaisancesevres-anxaumont@wanadoo.fr
<b>Site internet</b>	<a href="http://absa86.org/ime-de-moulins/">http://absa86.org/ime-de-moulins/</a>
<b>Siret</b>	78158024600010
<b>Finess</b>	860780162
<b>Code APE</b>	8710B (Hébergement médicalisé pour enfants porteurs de handicaps)
<b>Budget prévisionnel 2017</b>	3 828 580,48 €
<b>Effectif 2017</b>	85,26 ETP
<b>Capacité d'accueil</b>	113 RML + 6 TSA (Troubles du spectre autistique)
<b>Hébergement complet internat</b>	48 places
<b>Hébergement de nuit éclaté</b>	16 places
<b>Placement famille d'accueil</b>	7 places
<b>Semi-internat</b>	42 places
<b>Section TSA</b>	6 places
<b>Autorité de contrôle</b>	ARS (Agence régionale de santé)
<b>Entité juridique de rattachement</b>	<b>ABSA (Association de bienfaisance de Sèvres-Anxaumont)</b>
<b>Statut juridique</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique
<b>Finess</b>	860793090
<b>Siren</b>	781580246

## 1.2 L'agrément

L'établissement a été agréé en date du 23 juillet 1966 par arrêté n°205-Drass/Sgar, signé par monsieur le Préfet de la région Poitou-Charentes. Les relations générales de l'établissement avec les différents organismes d'assurance maladie<sup>8</sup> sont régies par une convention signée le 26 décembre 1997.

Au cours de son histoire, l'agrément de l'IME s'est modifié en tenant compte de la demande territoriale, des souhaits des familles, des politiques publiques et des ressources disponibles dans l'établissement pour répondre à l'ensemble de ces requêtes.

Année	Lieux d'accueil	Nombre de personnes accueillies	Répartition par genre	Répartition par type d'accueil
<b>12 octobre 1966 : Ouverture de l'établissement – Agrément de 11 places.</b>				
1966	« La Charmille »	12 (6-10 ans)	12 garçons	12 internes
<b>1967 : Ouverture de l'internat dans le parc du château – Agrément qui progresse en fonction des constructions pour arriver à 60 places</b>				
1967	« La Futaie »	24 (6-14 ans)	24 garçons	24 internes
1968	« La Futaie » « Le Taillis »	48 (6-14 ans)	48 garçons	48 internes
1969	« La Futaie » « Le Taillis » « Le Bosquet »	60 (6-14 ans)	60 garçons	60 internes
<b>1970 : La scolarité obligatoire passe de 14 à 16 ans – Agrément de 72 places – Mademoiselle René Tétard devient directrice de l'IMP (Institut médico-pédagogique).</b>				
1970	Idem	72 (6-16 ans)	72 garçons	72 internes
<b>1972 : Construction des ateliers – Agrément de 84 places.</b>				
1972	Idem	84 (6-16 ans)	84 garçons	84 internes
<b>1973 : Ouverture du semi-internat et de l'Impro (Institut médico-professionnel) avec placement familial – L'IMP de « Moulins » se transforme en IME (Institut médico-éducatif) - Agrément de 100 places.</b>				
1973	« La Futaie » « Le Taillis » « Le Bosquet » Annexe (Saint-Julien l'Ars)	100 (6-20 ans)	100 garçons	100 internes
<b>1975 : L'établissement devient mixte – Loi 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales - Loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.</b>				
1975	Idem	100 (6-20 ans)	88 garçons 12 filles de moins de 12 ans	60 internes 40 demi-pensionnaires dont les 12 filles
<b>1977 : Séparation de l'unité pédagogique qui devient publique sous tutelle de l'Éducation nationale.</b>				
<b>1984 : Ouverture d'un internat pour les filles.</b>				
1984	Idem	100 (6-20 ans)	80 garçons 20 filles	60 internes 40 demi-pensionnaires

<sup>8</sup> La Caisse régionale d'assurance maladie Centre-Ouest, la Caisse départementale de la mutualité sociale agricole de la Vienne et la Caisse régionale des artisans et commerçants du Poitou et des Charentes.

1987 : Présentation par le Geceps (Groupe d'études coordonnées des effets des politiques sociales), dirigé par Jean-Marc Dutrénit, d'une méthode d'évaluation à destination des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.				
1988 : Internat de semaine (fermeture de l'établissement du vendredi soir au lundi matin) – Le quota limité à 20 places pour les filles est supprimé – Agrément de 100 places avec autorisation d'occupation à 112 places – Monsieur Serge Toussaint succède à mademoiselle René Tétard.				
1988	Idem	112 (6-20 ans)		
1989 : L'article 22 de la Loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 (diverses mesures d'ordre social) vient modifier l'article 6 de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 (amendement Creton – maintien des prestations délivrées aux jeunes adultes de plus de 20 ans dans l'attente de places dans des structures pour adultes).				
1991 : Agrément de 100 places.				
1991	Idem	134 (6-20 ans)		
1992	Idem	132 (6-20 ans)		
1993 : Agrément de 90 places – Fermeture de l'Annexe de l'IME – Ouverture du CAT (Centre d'aide au travail) qui deviendra Ésat (Établissement et service d'aide par le travail) avec la loi du 11 février 2005.				
1993	Idem	124 (6-20 ans)		
1994 : Création du Sessad (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) (20 places Sessad stagiaires et 12 places Sessad rattaché à une Clis – Classe pour l'intégration scolaire) – Agrément de 90 places – 208 jours d'ouverture – Monsieur Yves Content devient directeur de l'IME de « Moulins » - Rédaction du projet de l'IME.				
1994	Idem	127 (6-20 ans)		
1995	Idem	111 (6-20 ans)		
1996 : Ouverture de l'hébergement « éclaté » dit appartement 1 (8 places) – Agrément de 113 places.				
1996	« La Futaie » « Le Taillis » « Le Bosquet » Appartement 1			
1998 : Loi 98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail (Loi dite loi Aubry I). Groupe provisoire de 12 jeunes - Ouverture de l'hébergement « éclaté » dit appartement 2				
1998	« La Futaie » « Le Taillis » « Le Bosquet » Appartements 1 et 2			
1999 : Accord de la Bassms (Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif) du 1er avril 1999 visant à mettre en œuvre la création d'emplois par l'aménagement et la réduction du temps de travail.				
2002 : Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale – Extension du Sessad rattaché aux Clis et Upi (Unité pédagogique d'intégration) dont l'agrément passe à 46 places.				
2004 : Extension du Sessad rattaché au Clis et Upi dont l'agrément passe à 58 places.				
2005 : Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées – Extension du Sessad rattaché aux Clis (Classe d'inclusion scolaire) et Uli (Unité localisé d'inclusion scolaire) dont l'agrément passe à 68 places.				

<b>2008 : Extension du Sessad rattaché aux Clis (Classe d'inclusion scolaire) et Ulis (Unité localisé d'inclusion scolaire) dont l'agrément passe à 78 places – Passage à 189 jours d'ouverture pour l'IME. Première évaluation interne de l'IME de « Moulins » - Rénovation du « Taillis » avec construction d'un nouveau bâtiment pour l'hébergement – Fin des travaux au cours du dernier trimestre de l'année 2008-2009.</b>				
<b>2009 : Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite HPST « Hôpital, patients, santé et territoire » - Fermeture du bâtiment « Le Bosquet » - Création d'un groupe mixte sur le « Taillis ».</b>				
<b>2009</b>	« La Futaie » « Le Taillis » Ailes Nord et Est du Château Appartements 1 et 2	125 (6-20 ans)	64 garçons et 61 filles	86 internes 39 demi- pensionnaires
<b>2010 : Convention de partenariat avec la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).</b>				
<b>2011 : Séparation de l'activité du Sessad de celle de l'IME (les professionnels affectés au Sessad se consacrent pleinement aux missions de ce service et par conséquent n'ont plus ou très peu de temps d'intervention au sein de l'IME) – Projet de l'IME 2011-2016.</b>				
<b>2012 : Deuxième évaluation interne. Ouverture d'une section d'accueil pour des enfants porteur de Ted (Troubles envahissants du développement) – Agrément 113 RML (Retard mental léger) + 6 Ted.</b>				
<b>2012</b>	Idem	125 + 6		86 internes 39 + 6 demi- pensionnaires
<b>2014 : Création du Gassi (Groupement des associations sociales et solidaires indépendantes), association à laquelle adhère l'ABSA (Association de bienfaisance se Sèvres-Anxaumont), le CPPEEH (Comité Poitevin pour la protection et l'éducation de l'enfance handicapée, l'AADH (Association aide au devenir des handicapés) et Association Saint-Louis de Guron – Nouvelle structuration de l'ABSA : monsieur Bruno Saugère prend la direction de l'ensemble des établissements et services gérés par l'association – Première évaluation externe.</b>				
<b>2015 : Plan d'action en faveur du travail social et du développement social du 21 octobre 2015.</b>				
<b>2016 : Diminution progressive du nombre de jeunes accueillis - Projet de l'IME 2016-2021 - Agrément 113 RML (Retard mental léger) + 6 TSA.</b>				
<b>2016</b>	Idem	117 + 7		75 internes dont 7 en placement familial 42 + 7 demi- pensionnaires
<b>2017 : Fermeture d'un groupe d'internat – Troisième évaluation interne – Préparation du premier Cpom – Ouverture d'ateliers préprofessionnels supplémentaires.</b>				
<b>2017</b>	Idem	113 + 8		71 internes dont 7 en placement familial 42 + 8 demi- pensionnaires

## 2 Les missions, valeurs de références et buts de l'IME de « Moulins »

Les missions, valeurs de références et buts de l'établissement s'inscrivent dans les finalités et les valeurs portées par l'Association de Bienfaisance de Sèvres-Anxaumont.

### 2.1 Les missions

La genèse des IME (Institut médico-éducatif) provient de la détermination du Docteur Désiré Magloire Bourneville. Celui-ci souhaitait proposer une alternative aux hôpitaux psychiatriques à « *des enfants présentant “de l'instabilité mentale et sujet à des impulsions malades”, “arriérés et faibles d'esprit”, ou “atteints d'affections nerveuse”* »<sup>9</sup>. Le premier institut médico-pédagogique fut ainsi créé en 1893 dans la commune de Vitry-sur-Seine.

Les IME sont gérés, le plus souvent, par des associations de droit privé. Dès lors, leur cadre institutionnel est défini par les annexes XXIV du Décret du 9 mars 1956, modifié par le Décret du 27 octobre 1989. Ce texte est maintenant intégré dans le CASF. Plusieurs définitions existent ci et là, mais elles s'accordent pour dire que :

*« Les IME ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. L'objectif des IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation. »*<sup>10</sup>

L'Anap (Agence nationale de l'appui à la performance) précise que :

*« Les IME sont des établissements d'accueil assurant une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants et adolescents atteints de déficience à prédominance intellectuelle liée à des troubles neuropsychiques (déficiences intellectuelles profondes, moyennes, légères avec ou sans troubles associés). L'IME assure un accompagnement global tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie de la formation générale et professionnelle. Certains IME sont spécialisés dans l'accueil d'enfants ou adolescents présentant des déficiences particulières. C'est le cas d'IME (ou de sections spécifiques au sein de l'IME) pour enfants autistes ou pour enfants polyhandicapés. »*<sup>11</sup>

Pour répondre à la commande territoriale, l'IME de « Moulins » a ouvert, à partir de 2012, une section proposant un accompagnement pour des enfants présentant des Ted (Troubles envahissants du développement) ou des TSA<sup>12</sup> (Troubles du spectre autistique). Depuis janvier 2017, ce groupe d'accueil en journée accompagne huit jeunes.

En sus des réponses aux besoins repérés par l'ARS (Agence régionale de santé), les obligations qui incombent à l'IME de « Moulins », comme à tous les établissements médico-sociaux, découlent des principaux textes de référence (lois se rapportant au handicap et au champ médico-social). L'établissement s'engage par son projet à satisfaire aux attendus des missions suivantes :

*« 1° évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ; 2° protection des personnes*

<sup>9</sup> Marcel Jaeger, *Guide du secteur social et médico-social*, 9<sup>ème</sup> édition, Paris, Dunod, 2014, p. 162.

<sup>10</sup> <http://annuaire.action-sociale.org/?cat=institut-medico-educatif--i-m-e---183&details=annuaire>

<sup>11</sup> Anap, *Le secteur médico-social : Comprendre pour agir mieux*, juillet 2013.

<sup>12</sup> Avec la publication de la cinquième version du DSM (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) en mai 2013, TSA remplace la terminologie Ted (Troubles envahissants du développement).

handicapées ; 3° actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ; 4° actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ; 5° actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement ; 6° actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique »<sup>13</sup>.

## 2.2 Les valeurs de références

L'ABSA considère la personne humaine comme valeur prioritaire, en admettant que :

« 1° toute personne est unique et globale, et ne doit pas être réduite à sa difficulté sociale ou à son handicap ; 2° toute personne appartient à son environnement, qu'il soit familial, religieux et social ; 3° la personne accueillie est au centre de son projet de vie et est actrice de celui-ci ; 4° la mise en œuvre d'apprentissages appropriés a pour objectif la valorisation de la personne accueillie ; 5° l'accompagnement personnalisé vise à rendre toute personne accueillie ou accompagnée en équilibre dans la société, dans le respect et l'autonomie maximale de sa citoyenneté. »<sup>14</sup>

Au regard des missions auxquelles il doit subvenir et des valeurs défendues par son association gestionnaire, l'IME de « Moulins » a choisi de se référer principalement dans sa démarche aux concepts de la compétence sociale et de la réciprocité sociale :

« [...] les compétences sociales nous permettent d'être en lien avec les autres. De nombreuses observations empiriques ont amené le constat suivant : "ce qui caractérise les individus ayant recours à l'assistance c'est qu'ils ne déploient pas suffisamment les capacités leur permettant de gérer de façon convenable les divers aspects de la vie quotidienne, c'est-à-dire qu'ils manquent de compétences sociales". »<sup>15</sup>

Maîtriser ces aspects permet de rentrer dans des relations sociales de réciprocité positive avec les groupes sociaux, c'est-à-dire de s'y insérer et d'y rester :

« Il est indispensable de se faire reconnaître par autrui à travers tout cela, car c'est le nouveau passeport de la réciprocité, c'est-à-dire le prix à payer pour nouer le nouveau type de lien social qui s'installe lentement : plus de liberté et moins de tradition, plus de responsabilité et moins de protection. »<sup>16</sup>

Ces théories, développées et opérationnalisées par Jean-Marc Dutrénit et ses collaborateurs, soulignent le rôle primordial des interactions présentes entre les individus et leur environnement. De manière à mieux prendre en compte cette réalité, l'IME de « Moulins » a opté pour l'Approche systémique<sup>17</sup>, qui s'est révélée être un outil pratique et concret, permettant de mieux gérer la communication et les interventions quotidiennes,

<sup>13</sup> Article L311-1 du CASF.

<sup>14</sup> Extrait du projet associatif.

<sup>15</sup> Jean-Marc Dutrénit, *la compétence sociale, Diagnostic et Développement*, Paris, L'Harmattan, 1997.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> C'est Grégory Bateson qui a perçu, le premier, l'intérêt de l'utilisation des concepts systémiques dans les sciences humaines. « En 1942, il découvre la cybernétique et les fondements de l'approche systémique, qui mettent l'accent sur l'interdépendance des parties d'un système, que ce soit en mécanique, en biologie, en économie ou dans les relations humaines. Il réunit autour de lui des spécialistes de différentes disciplines (mathématiciens, psychiatres, biologistes, etc.) au sein de l'école de Palo Alto et peut alors initier son grand projet : appliquer la démarche systémique aux sciences sociales et à l'étude des communications ». Gilles Marchand, « Grégory Bateson », *Sciences humaines*, hors-série n°38, septembre-octobre-novembre 2002. (L'abécédaire des sciences humaines).

auprès des individus et des systèmes humains rencontrés. Ce cadre conceptuel est apparu essentiel dans le cadre du travail « de lien » avec les familles.

Enfin, l'IME de « Moulins » reste en veille pour améliorer ses prestations au regard des évolutions conceptuelles relatives à son secteur d'activité. Il s'appuie notamment sur les RBPP (Recommandations des bonnes pratiques professionnelles)<sup>18</sup> diffusées par l'Anesm (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) :

*« Les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 procèdent à des évaluations de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou, en cas de carence, élaborées, selon les catégories d'établissements ou de services, par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. »<sup>19</sup>*

Les RBPP de l'Anesm ont particulièrement été utilisées pour accompagner la création du groupe destiné à l'accueil de jeunes porteurs de TSA, pour la réalisation des évaluations internes et dans le cadre de ce projet d'établissement.

De nouveaux outils de référence<sup>20</sup> sont ainsi pris en compte pour l'accompagnement des jeunes porteurs de TSA.

### 2.3 Les buts

Les buts de l'IME de « Moulins » sont une déclinaison des buts mentionnés dans le projet associatif<sup>21</sup>. Il s'agit de favoriser :

- l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent, la réalisation de toutes ses potentialités intellectuelles, affectives et corporelles,
- l'autonomie maximale quotidienne, sociale et professionnelle de l'enfant ou de l'adolescent,
- l'intégration de l'enfant ou de l'adolescent dans les différents domaines de la vie, la formation générale professionnelle.<sup>22</sup>

---

<sup>18</sup> Les RBPP relatives au handicap sont accessibles sur le site internet de l'Anesm. *Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux* et *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*, font partie des fondamentaux.

[http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?article659&var\\_mode=calcul](http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?article659&var_mode=calcul)

<sup>19</sup> Article L312-8 du CASF.

<sup>20</sup> Méthodes ABA (Applied behavior analysis), Pecs (Picture exchange communication system) par exemple. Une description de ces méthodes est accessible sur le site :

[http://www.abaautisme.org/index.php?option=com\\_content&view=category&id=3&layout=blog&Itemid=3](http://www.abaautisme.org/index.php?option=com_content&view=category&id=3&layout=blog&Itemid=3)

<sup>21</sup> « 1° venir en aide aux enfants et aux jeunes adultes présentant un retard mental léger par tous les moyens appropriés, conformément à l'agrément propres de la structure ; 2° favoriser un retour à la vie normale des personnes accueillies, de manière compatible avec le type et la sévérité de leur handicap ; 3° accompagner les personnes vers une insertion sociale et professionnelle ; 4° encourager le développement des compétences sociales chez les personnes accueillies ; 5° proposer un accompagnement personnalisé de qualité et des prises en charge pédagogiques, éducatives et thérapeutiques adaptées. »

<sup>22</sup> Les buts cités sont identiques à ceux inscrits dans le Projet d'établissement 2011-2016 de l'IME de « Moulins ».

### 3 Caractéristiques et besoins des personnes accueillies dans l'IME de « Moulins »

L'IME de « Moulins », autrefois consacré principalement à l'accueil de personnes présentant une déficience intellectuelle légère, a connu une évolution récente de manière à répondre à la commande publique :

*« Recentrer les agréments sur les publics qui relèvent spécifiquement d'un accompagnement en établissement (les déficiences intellectuelles et sensorielles avec troubles associés, le retard mental moyen ou sévère, les troubles envahissants du développement - TED). »<sup>23</sup>*

*« Compléter l'offre existante par requalification ou création de places spécialisées pour les enfants et les adolescents présentant des troubles envahissants du développement, y compris par des dispositifs innovants (par exemple du type plateforme de répit). »<sup>24</sup> (L'indicateur de suivi de cette action étant le nombre de places nouvelles d'IME dédiées à l'accompagnement des TED).*

Mais les changements relatifs aux caractéristiques des personnes accueillies ne se réduisent pas à l'ouverture d'une section dédiée aux personnes porteuses de TSA. Depuis plusieurs années déjà, les études réalisées au sein de l'IME de « Moulins » montrent la transformation des publics reçus dans l'établissement.

#### 3.1 L'évolution du public

##### 3.1.1 Un lien entre les orientations vers l'établissement et les politiques sociales

En 1997, tous les arrivants dans l'IME de « Moulins » ont un âge compris entre huit et quatorze ans. Cette année-là, plus d'un nouveau sur trois a douze ans<sup>25</sup>. Ces constats se retrouvent en 2000<sup>26</sup>. L'âge d'arrivée se maintient entre huit et quinze ans et douze ans reste l'âge de référence<sup>27</sup>.

En 2000, les jeunes, qui sont accueillis dans l'IME de « Moulins », ont été le plus souvent orientés à la suite d'une scolarité dans une « classe de perfectionnement »<sup>28</sup> ou d'un accompagnement effectué par l'EMPE<sup>29</sup> (Externat médico-psychologique de l'enfant)<sup>30</sup>. Ces deux dispositifs n'accueillent pas les personnes au-delà de douze ans. L'orientation vers l'établissement constitue alors une voie de recours.

<sup>23</sup> ARS Poitou-Charentes, *Sroms-PH* (Schéma régional d'organisation médico-sociale personnes handicapées), 2015, p. 8.

<sup>24</sup> *Ibid.* p. 9.

<sup>25</sup> Sylvie Mazières-Gabilly, *Promouvoir l'inclusion des jeunes en inscrivant l'accompagnement dans une logique de parcours : un défi pour l'IME*, Mémoire de l'école des hautes études en santé publique, 2013, p. 15.

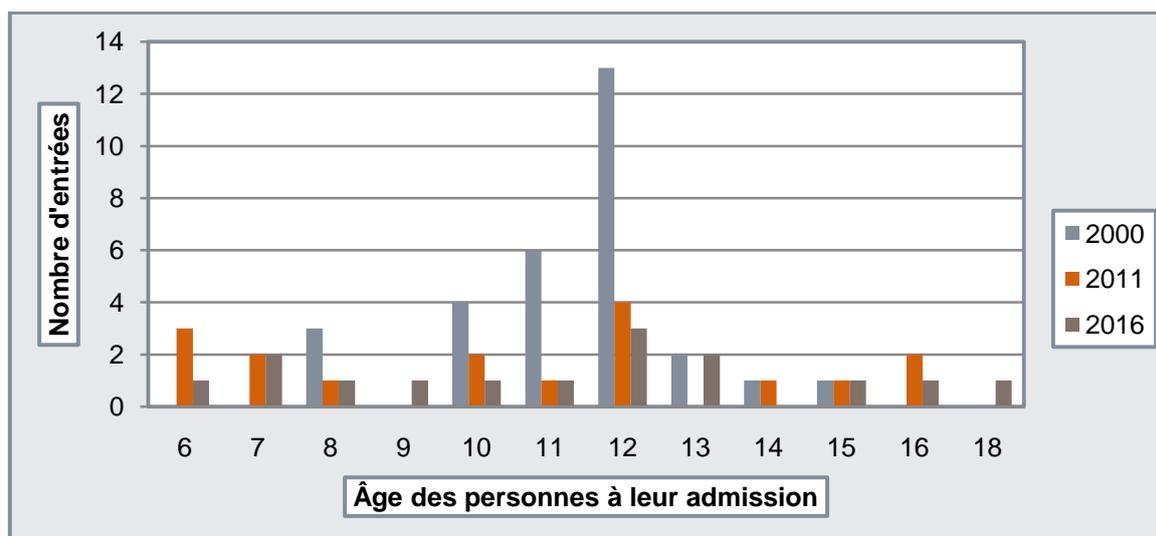
<sup>26</sup> Bruno Saugère, *Étude sur l'évolution de la population accueillie*, 2011.

<sup>27</sup> Treize personnes sur les trente « entrants » avaient douze ans. Trois enfants sur quatre sont admis dans l'établissement entre dix et douze ans.

<sup>28</sup> Les classes de perfectionnement, créées en 1909 ont été progressivement remplacées par des Clis (Classes d'intégration scolaire), suite à la circulaire 91-304 du 18/11/1991.

<sup>29</sup> Les EMPE accueillent, avec prescription médicale, en hospitalisation de jour, des enfants âgés de moins de douze ans qui présentent des troubles psychiatriques (troubles du comportement envahissants). La prestation se coordonne autour du soin et d'une prise en charge éducative et scolaire.

<sup>30</sup> D'après l'étude réalisée par Bruno Saugère, parmi les jeunes accueillis en 2000 dans l'IME de Moulins, 58% fréquentaient, l'année précédant leur arrivée, une classe de perfectionnement, 13% étaient accompagnés par l'EMPE, 9% étaient inscrits en maternelle, 7% étaient inscrits au CP (Cours préparatoire), etc.



Graphique 1 : Évolution de l'âge des entrants dans l'IME de « Moulins » à partir des données des années 2000, 2011 et 2016.

En 2011, les nouvelles arrivées continuent de faire suite à des fins d'accueil dans les dispositifs Clis (Classe pour l'inclusion scolaire) ou EMPE. Il apparaît cependant de nouveaux groupes d'âge<sup>31</sup>. Des jeunes sont maintenant orientés vers l'IME dès la fin de la maternelle ou lors des premières années de primaire. D'autres, au contraire entrent à l'IME au-delà des quatorze ans, en raison d'une scolarité en Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) compliquée, par défaut d'accès à la formation professionnelle ou en provenance d'un autre ESMS.

En 2016, les personnes entrantes ont entre six et dix-huit ans. L'âge de douze ans est de moins en moins prépondérant puisque l'étalement des arrivées, constaté en 2011, s'est poursuivi. Le nombre d'entrées est également significatif puisque celui-ci passe de trente admissions au cours de l'année 2000 à seulement dix-sept en 2011 et quinze en 2016.

L'étalement de l'âge d'admission et la réduction des entrées dans l'IME reflètent les orientations des politiques sociales, à savoir le maintien et l'inclusion dans le milieu ordinaire. Il semble que la *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, donne un éclairage aux changements énoncés ci-avant. Mais en devenant tributaires de ce choix de société, les IME sont confrontés à des modifications de la typologie des publics accompagnés.

### 3.1.2 Politiques sociales et évolution du public accueilli en IME

La Loi du 11 février 2005 donne une définition du handicap<sup>32</sup> qui introduit la « reconnaissance du handicap psychique [ce] qui permet, comme le dit Valérie Löchen, que

<sup>31</sup> D'après l'étude menée par Bruno Saugère, six entrants ont entre six et huit ans, sept nouveaux ont entre dix et douze et les quatre derniers ont entre quatorze et seize ans.

<sup>32</sup> « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activités ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Art.2 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

*des personnes jusque-là en psychiatrie soient accueillies dans le secteur médico-social »<sup>33</sup>, « notamment dans [les établissements] jusque-là dédiés aux handicaps mentaux »<sup>34</sup>.*

La Loi entérine ainsi une pratique commencée depuis bien longtemps. D'après Magali Coldefy, le nombre de lits d'hospitalisation dans le secteur de la psychiatrie infanto-juvénile a été divisé par trois entre 1986 et 2003<sup>35</sup> :

*« La baisse régulière des prises en charge à temps complet des patients atteints de troubles mentaux organiques (démences) et de retards mentaux peut s'expliquer par des pressions sur l'offre (diminution du nombre de lits), qui ont naturellement conduit les établissements à "transférer" une partie de leur patientèle sur d'autres types de structure d'accueil et de prise en charge (notamment les structures médico-sociales), afin de sauvegarder les lits disponibles pour les patients relevant de façon plus certaine d'une prise en charge sanitaire à temps complet. »<sup>36</sup>*

Par conséquent, certaines personnes accueillies, il y a quinze, vingt ans dans les IME, présentaient déjà des troubles associés. C'est ce que démontre l'étude, réalisée en 1997 dans l'ensemble des dispositifs privés et publics du secteur médico-social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : *« L'association déficience intellectuelle et troubles psychiatriques (psychoses et troubles de la personnalité) était relevée dans 67% des cas ; l'association déficience intellectuelle et trouble du comportement, dans 28% des cas »<sup>37</sup>.*

L'IME de Moulins n'a pas échappé à cette évolution. Néanmoins, le processus pourrait s'être amplifié depuis, en raison de la Loi du 11 février 2005, mais aussi à la suite du Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005, qui met fin aux instituts de rééducation en créant les Itep (Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques). Le texte indique, en effet, que ces établissements *« accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques [...] notamment [...] des troubles du comportement [...]. [Ils possèdent] des potentialités intellectuelles et cognitives préservées [...] »*. Ce texte entraîne ainsi l'orientation quasi-systématique vers les IME des jeunes atteints d'une déficience intellectuelle, même si ceux-ci manifestent par ailleurs des troubles du comportement.

2005, c'est également la relance<sup>38</sup> de *« la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement »<sup>39</sup>*. Ce qui explique que de nombreux IME accueillent aujourd'hui des personnes identifiées « Ted » (Troubles envahissants du développement) ou « TSA » (Troubles du spectre autistique). L'entrée de cette population a souvent entraîné l'ouverture de sections spécifiques, comme c'est le cas dans l'IME de « Moulins ». D'après les chiffres donnés par le Conseil consultatif national d'éthique, *« 77,8% des enfants, adolescents ou jeunes adultes pris en charge dans les établissements et services pour enfants handicapés et recensés par eux comme présentant un autisme ou des syndromes apparentés, étaient accueillis dans un établissement pour déficients intellectuels »<sup>40</sup>.*

<sup>33</sup> Valérie Löchen, *Comprendre les politiques sociales*, 5<sup>ème</sup> édition, Paris, Dunod, 2016, p. 195.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>35</sup> Magali Coldefy, *La prise en charge de la santé mentale, recueil d'études statistiques*, Paris, La documentation française, 2007, p. 52.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>37</sup> Maurice Villard, « *Évolution de la population des IME* », avril 2001, <http://maurice.villard.pageperso-orange.fr/populat.htm>, consulté le 02/08/2016.

<sup>38</sup> Premier plan autisme (2005-2007)

<sup>39</sup> Valérie Löchen, *Ibid.*, p. 228.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 235.

### 3.1.3 Une évolution paradoxale dans l'IME de « Moulins »

Les chiffres rapportés par le service de soins<sup>41</sup> de l'établissement, à l'occasion des enquêtes ES-handicap<sup>42</sup> de 2006, 2010 et 2014, permettent de comprendre comment la population reçue s'est modifiée. Pour classer les différents « handicaps », une nomenclature a été établie<sup>43</sup>.

	Déficiência principale
Code 11	<u>Déficiences intellectuelles</u> . Retard mental profond et sévère : personne susceptible au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples.
Code 12	<u>Déficiences intellectuelles</u> . Retard mental moyen : personne ayant des notions simples de communication, d'hygiène, de sécurité, d'habileté manuelle, mais qui ne semblent pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture.
Code 13	<u>Déficiences intellectuelles</u> . Retard mental léger : personne pouvant acquérir des aptitudes pratiques, la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée.
Code 21	<u>Troubles du psychisme</u> . Déficiences intermittentes, « critiques », de la conscience (y compris crise d'épilepsie).
Code 22	<u>Troubles du psychisme</u> . Troubles de la conduite et du comportement, non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée.
Code 23	<u>Troubles du psychisme</u> . En rapport avec des troubles psychiatriques graves : troubles de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés.
Code 24	<u>Troubles du psychisme</u> . Autres troubles du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés.
Code 32	<u>Troubles du langage dus à une surdité</u> . Autres troubles du développement de la parole et du langage.
Code 91	Autres déficiences non-désignées par ailleurs.

Tableau 1 : nomenclature utilisée pour définir la déficiencia principale des personnes accueillies dans l'IME de « Moulins »

	Déficiência associée
Code 13	Voir tableau 1.
Code 21	Voir tableau 1.
Code 22	Voir tableau 1.
Code 23	Voir tableau 1.
Code 24	Voir tableau 1.
Code 32	Voir tableau 1.
Code 44	<u>Déficiences auditives (en cas de déficiencia auditive asymétrique, classer la déficiencia en fonction du côté le moins atteint)</u> . Déficiencia de l'acuité auditive légère (inférieure ou égale à 40 dB).
Code 67	<u>Déficiences motrices</u> . Autres déficiencias légères ou modérées de la motricité (par exemple, mouvements incontrôlés ou involontaires légers ou modérés, déficiencia motrice légère ou modérée d'un seul membre, etc.).
Code 80	<u>Déficiencias viscérales, métaboliques, nutritionnelles</u> . Déficiencias viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires, etc., non prises en compte dans les autres rubriques
Code 91	Voir tableau 1.
Code 98	Autres déficiencias associées.

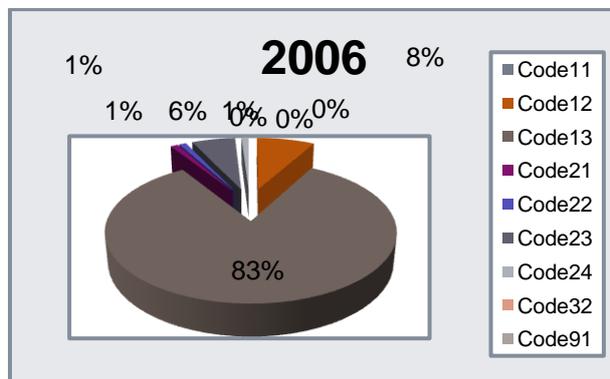
Tableau 2 : nomenclature utilisée pour définir la déficiencia principale des personnes accueillies dans l'IME de « Moulins »

<sup>41</sup> Le docteur Marie-Dominique Cartraud, médecin-psychiatre pour l'enquête de 2014.

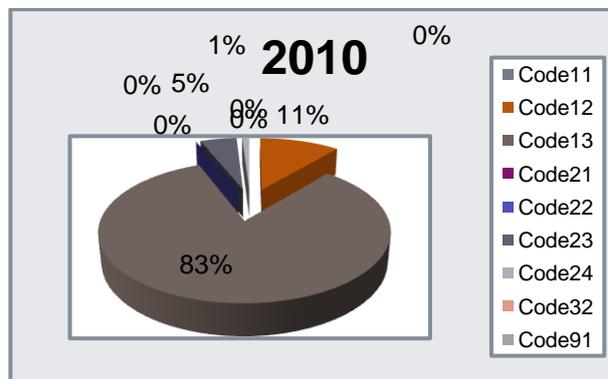
<sup>42</sup> L'enquête ES "handicap" s'intéresse à l'activité des établissements et services pour personnes handicapées, au personnel en fonction, ainsi qu'aux personnes hébergées dans ces structures. Des informations sur la genèse et les objectifs de l'enquête sont données à l'adresse suivante : <http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/etablissements-de-sante-sociaux-et-medico-sociaux/article/l-enquete-aupres-des-etablissements-et-services-pour-enfants-et-adultes#Questionnaires>

<sup>43</sup> Arrêté du 20 juillet 2005 fixant les indicateurs et leurs modes de calcul pris en application du 5° du I de l'article R. 314-17 et des articles R. 314-28 à R. 314-33 du code de l'action sociale et des familles. <http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2005/05-08/a0080034.htm>

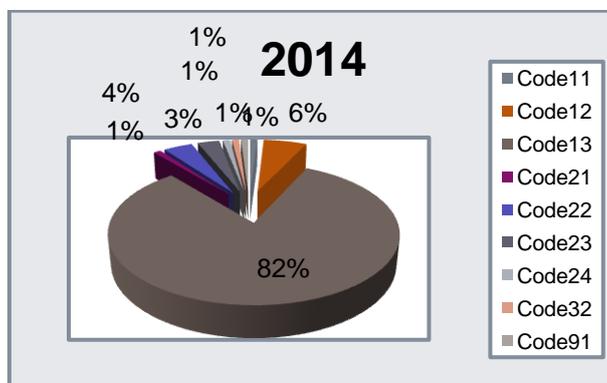
La « déficience principale » est celle qui apparait le plus invalidante. La « déficience associée » est celle qui apparait le plus invalidante une fois la « déficience principale » mise de côté.



Graphique 2 : déficience principale en 2006



Graphique 3 : déficience principale en 2010

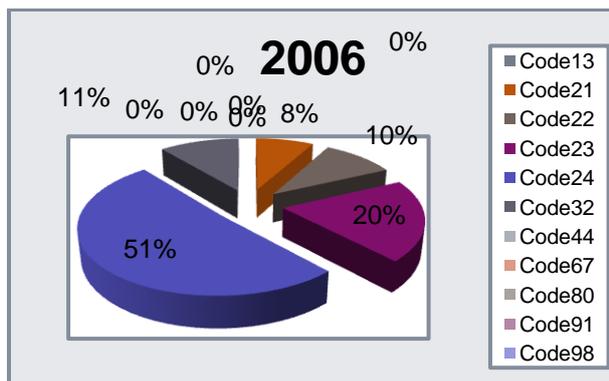


Graphique 4 : déficience principale en 2014

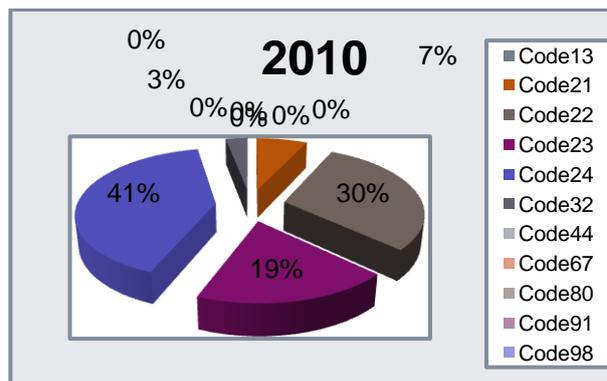
La déficience principale des personnes accueillies dans l'IME de « Moulins » évolue peu entre 2006 et 2010. Le retard mental léger concerne 83% des recrues. Le retard mental moyen varie quelque peu. Il touche 8% du public reçu en 2006 et 11% en 2010. Le pourcentage des jeunes présentant des troubles psychiatriques graves est quasi-constant. En revanche, même si le retard mental léger reste dominant en 2014, des changements semblent s'opérer.

En 2006, 91% de la population a pour déficience principale, un handicap intellectuel léger ou moyen. C'est toujours le cas pour 94% du public accueilli en 2010, mais cela ne concerne plus que 88% des personnes accompagnées en 2014. D'autre part, les troubles psychiatriques graves régressent au profit des troubles de la conduite et du comportement. En outre, il apparait de nouvelles déficiences principales avec des troubles du langage dus à une surdit  ou du retard mental s v re.

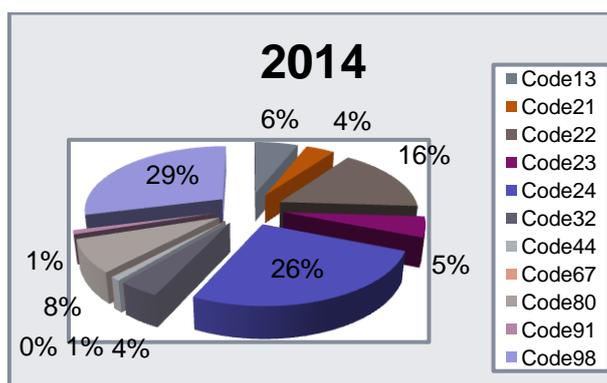
Malgr  tout, les donn es relatives   la d ficience principale montrent que le recrutement de l'IME de « Moulins » reste majoritairement conforme   son agr ment.



Graphique 5 : déficience associée en 2006



Graphique 6 : déficience associée en 2010



Graphique 7 : déficience associée en 2014

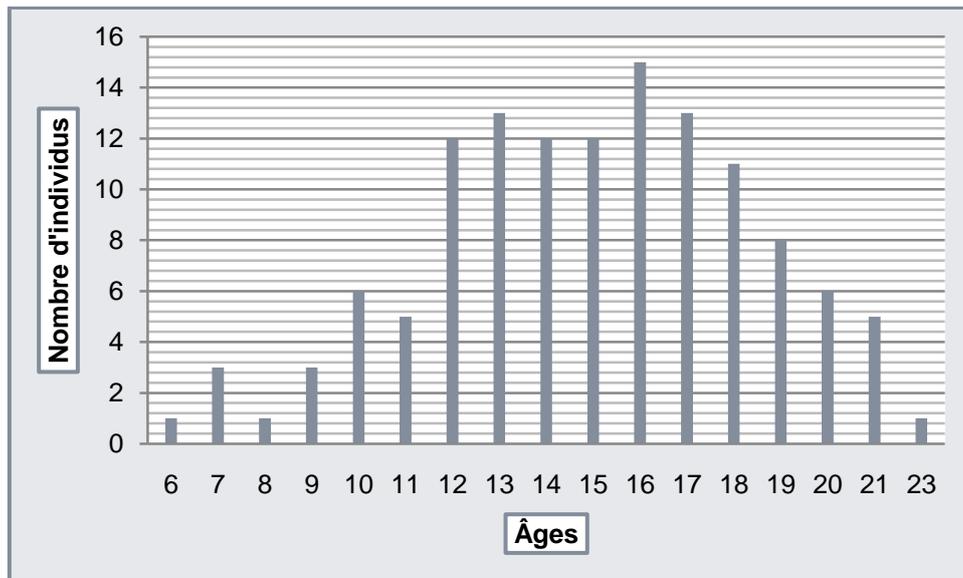
Le pourcentage de jeunes ayant, comme déficience associée, des troubles psychiatriques graves est relativement stable entre 2006 et 2010, mais il existe une forte diminution en 2014. Le pourcentage de jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement, associés à la déficience principale, a fortement progressé entre 2006 et 2010 avant de retomber en 2014. Les troubles du psychisme associés concernaient 89% de la population reçue en 2006 et 97% en 2010. En 2014, seulement 51% du public reste touché par ce handicap associé. Les troubles du langage dus à une surdité sont également en régression. En 2006, 11% des personnes étaient porteuses de ce handicap pour seulement 3% en 2010 et 4% en 2014. En revanche, tout comme pour la déficience principale, il apparaît de nouvelles déficiences associées dont des déficiences viscérales, métaboliques et nutritionnelles.

Il faut aussi noter qu'en 2014, la déficience intellectuelle en tant qu'handicap associé concerne 6% des personnes accueillies dans l'établissement, ce qui peut sembler paradoxal dans un IME.

Les autres évolutions du public tiennent principalement à l'augmentation de personnes porteuses de TSA comme handicap principal ou associé<sup>44</sup> et au vieillissement de la population accueillie<sup>45</sup>.

<sup>44</sup> En 2016, vingt personnes sont porteuses de ces troubles.

<sup>45</sup> Entre 1997 et 2016, l'âge moyen du public a augmenté de cinq ans. De dix ans en 1997, il est passé à quinze ans en 2016. La classe d'âge la plus représentée était celle des quatorze-seize ans en 2009. En 2016, ce sont les seize, dix-sept ans qui sont en plus grand nombre. Le nombre de personnes bénéficiant de l'amendement Creton était passé de huit en 2009 à quatre en 2011. Mais en 2016, douze personnes de vingt ans et plus sont inscrites dans l'établissement.



Graphique 8 : Âges des jeunes accueillis en septembre 2016

Ainsi, année après année, l'IME de « Moulins » accueille un nombre plus important de personnes ayant un handicap en décalage avec son agrément initial, à savoir des enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de six à vingt ans, présentant une déficience intellectuelle légère<sup>46</sup>.

Comme le remarque l'ARS Poitou-Charentes en 2011, tous ces changements ne sont pas sans poser des difficultés :

*« Les tensions constatées concernent la prise en charge des déficiences les plus sévères (troubles envahissant du développement, déficiences intellectuelles moyennes et sévères, polyhandicapés) et l'évolution des publics des établissements (relevant de l'ex annexe 24) qui accueillent, dans des proportions chaque année plus importantes, des enfants présentant des troubles du comportement (TC) associés à une déficience intellectuelle légère. [...] »<sup>47</sup>*

L'IME de Moulins doit faire face à cette mutation en adaptant son fonctionnement et les pratiques associées à l'accompagnement de publics hétérogènes. L'analyse des besoins de la population accueillie doit guider cette transformation.

### 3.1.4 Les besoins repérés

Une analyse, réalisée à partir de l'outil d'évaluation des compétences sociales<sup>48</sup> des jeunes accompagnés dans l'IME de « Moulins », permet de découvrir l'évolution des besoins. L'étude a considéré les trois classes d'âge définies dans le descripteur : six à onze ans, douze à quinze ans et seize à vingt ans, au cours de trois périodes de fonctionnement : sept2010-juin2012, sept2012-juin2014, sept2014-juin2016.

Les résultats montrent une baisse du score global en compétences sociales, plus marqué à partir de sept 2014 sur toutes les classes d'âge. Ce sont notamment les actes posés par les personnes accueillies qui sont de moindre qualité au fur et à mesure que les années passent.

<sup>46</sup> Les troubles associés ne figurent pas dans l'agrément. Pour autant, il semble clair que des personnes avec troubles associés ont été accueillies tout au long de l'existence de l'IME de « Moulins ». Ce sont les natures et les degrés des troubles associés, mais aussi le nombre de cas repérés, qui diffèrent entre l'IME des années quatre-vingt-dix et l'IME du XXI<sup>e</sup> siècle.

<sup>47</sup> ARS, *Sroms-PH* (Schéma régional d'organisation médico-sociale personnes handicapées), 2015, p. 7.

<sup>48</sup> Voir la sous-partie intitulée « Les valeurs de référence » dans ce document.

Il apparait de plus en plus de transgressions. Tout se passe comme si le niveau de socialisation des personnes accueillies régressait.

Toutefois, la quantité des échanges entre jeunes progresse. Le bémol, c'est que si les actes gratifiants entre pairs augmentent, c'est aussi le cas du nombre de rapports conflictuels. Par conséquent, les apports de l'entourage restent globalement à un niveau stable, excepté pour les plus grands où le nombre de rétributions désobligeantes a une évolution plus forte que le nombre de retours positifs.

Les domaines et facteurs les plus faibles sont, entre six et quinze ans, ceux qui nécessitent de fortes compétences cognitives : la gestion de son budget, le repérage dans l'espace et dans le temps, l'anticipation ou encore l'adaptabilité à des environnements multiples. Les jeunes de six à onze ans sont très attachés à la cellule familiale. Alors qu'auparavant, les jeunes de onze à quinze ans privilégiaient les activités de loisirs et de socialisation, le giron familial devient plus prépondérant aussi pour cette classe d'âge au fil des années. Il semble que les jeunes accueillis dans l'IME de « Moulins » deviennent matures plus tardivement en 2016 qu'en 2010.

Néanmoins, en 2016, les jeunes de douze à quinze ans sont dans une phase d'expectative. En effet, si la famille reste une ressource affective non négligeable pour eux, ils ont le désir de se projeter et de prendre leur autonomie. D'ailleurs après seize ans, c'est le domaine professionnel qui prend le dessus. La gestion de l'hygiène et de la santé devient plus problématique à cet âge. La famille semble avoir plus de difficultés à accompagner les adolescents et jeunes adultes aujourd'hui qu'il y a quelques années.

### **3.2 La demande des personnes accueillies et des familles**

Une enquête a été réalisée au cours de l'année scolaire 2016-2017 auprès des personnes accueillies et de leur famille. Les jeunes qui ont répondu aux questions (Annexe 1) sont issus de deux groupes d'internat et d'un groupe de semi-internat. Toutes les familles ont été sollicitées par courrier. Le recueil des réponses au questionnaire (Annexe 2) a été réalisé à partir d'entretiens téléphoniques. Il est à noter que peu de familles se sont manifestées d'emblée pour participer à l'enquête.

#### **3.2.1 Satisfaction quant à l'accueil**

Les familles consultées lors de l'évaluation externe se déclarent satisfaites des relations qu'elles entretiennent avec les professionnels de l'établissement<sup>49</sup>. Les rencontres à domicile, les rapports semestriels, les actions de guidance sont autant de dispositifs qui favorisent l'engagement des parents qui le souhaitent.

Lors de l'enquête réalisée fin 2016, les familles se disent suffisamment actrices au niveau de l'accompagnement du projet de leur enfant. Malgré tout, quelques familles aimeraient être encore plus impliquées au moment de l'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé.

Quant aux enfants et adolescents interrogés, ils affirment être bien accueillis dans l'IME. Les activités proposées leur conviennent et les professionnels sont bienveillants. Les moments de « transferts », les sorties « loisirs » et les fêtes, sont pour la plupart des souvenirs marquants. Le partage avec les autres jeunes est important. Néanmoins, pour qu'une année

---

<sup>49</sup> Lefas, *Évaluation externe de l'Institut médico-éducatif de Moulins*, 2015, p. 34.

soit réussie sur ce plan, il est préférable que l'ambiance du groupe de vie soit la plus harmonieuse possible.

Les enfants porteurs de TSA sont également contents de venir à l'IME. Les activités proposées par l'équipe éducative leur plaisent. Les temps de sport, de classe ou d'atelier sont également appréciés. Il y a un attachement fort avec les personnes qui les accompagnent. En revanche, ils ne se projettent pas dans l'après IME. De même, les motivations pour rejoindre le « milieu ordinaire » de travail ou pour partager avec les autres enfants accueillis dans l'IME semblent limitées. Toutefois, partager des espaces communs, notamment pour déjeuner, est bien accueilli par ces jeunes.

### 3.2.2 Souhait d'un retour au « milieu ordinaire »

Les parents interrogés, estiment que les prestations de l'IME de « Moulins » doivent permettre à leur enfant de trouver un contrat en alternance et d'acquérir une autonomie suffisante pour vivre dans un milieu social ordinaire avec ou sans mesure d'accompagnement.

Pour ce faire, les familles aimeraient que le temps consacré aux apprentissages scolaires soit plus important. Elles considèrent que leur enfant doit continuer à disposer d'un enseignement proche de la norme et par conséquent avoir des leçons et des devoirs chaque jour.

Ces demandes se retrouvent auprès des adolescents et jeunes adultes qui envisagent de passer leur permis de conduire, de vivre dans leur propre appartement, d'obtenir un travail « direct » en quittant l'établissement ou un contrat en alternance qui leur donne l'opportunité d'obtenir un diplôme.

Les plus jeunes ont plus de difficultés à envisager leur avenir post-IME. Néanmoins, certains expriment leur volonté d'être comme les autres : par exemple, être dans une école à proximité du domicile ou ne pas devoir venir à l'IME pendant les vacances scolaires.

Le cadre proposé dans le règlement disciplinaire ou sur le groupe est ressenti comme trop rigide par certains<sup>50</sup>. La structure « appartements » propose des règles de vie qui correspondent mieux aux appétences des adolescents et jeunes adultes.

La vie sur l'internat dans les murs de l'IME serait plus agréable encore si des chambres individuelles pouvaient être proposées<sup>51</sup> et si des sorties étaient organisées plus souvent notamment pour aller à la piscine et/ou pour assister à des événements culturels ou sportifs. Dans la structure « appartements », la situation géographique permet de profiter des équipements de la ville de Poitiers et des manifestations culturelles et sportives qui y sont organisées.

---

<sup>50</sup> Ce manque de liberté est également mentionné dans le rapport d'évaluation externe. Les jeunes aimeraient qu'il y ait plus de discernement dans les sanctions et en particulier ne pas subir de sanctions collectives injustes. Les plus grands revendiquent un règlement correspondant à celui appliqué pour des jeunes de leur âge dans les établissements du milieu ordinaire. Lerfas, *Évaluation externe de l'Institut médico-éducatif de « Moulins »*, 2015, p. 28.

<sup>51</sup> La vie en collectivité est compliquée à vivre au quotidien. Les sorties de groupe obligatoire ne sont pas toujours appréciées. Lerfas, *Évaluation externe de l'Institut médico-éducatif de « Moulins »*, 2015, p. 28.

## 4 Prestations de services proposés

La précédente période 2011-2016 a vu apparaître de nouvelles prestations de services liées aux besoins repérés d'un public en évolution. L'établissement s'est également transformé à la suite des travaux de rénovation qui y ont été réalisés, ce qui a permis de faire évoluer les prestations de services existantes<sup>52</sup>.

*« Chacune des prestations de services est une déclinaison opérationnelle des missions confiées à l'établissement [...] »<sup>53</sup>. Le service peut être défini comme étant « une mise à disposition de compétences et/ou de moyens pendant un temps déterminé afin de satisfaire les besoins d'un bénéficiaire »<sup>54</sup> »<sup>55</sup>.*

### 4.1 L'offre de prestations hôtelières

L'IME de « Moulins » est situé sur une propriété de quatre hectares, en zone rurale, au cœur du village de Sèvres-Anxaumont. Cette commune « [...] propose de nombreux services de proximité aussi bien pour les adultes que pour les enfants »<sup>56</sup>.

L'IME a ouvert en 1966. Il se compose à la fois de bâtiments anciens qui font l'objet de restaurations régulières et de constructions de conception plus récentes. Le château du XIV<sup>e</sup> siècle abrite les personnels de direction et le service administratif. Ce lieu accueille cependant les jeunes sur des temps ponctuels. C'est en effet l'endroit où sont dispensés la plupart des soins médicaux, thérapeutiques et psychologiques. Il dispose également de salles de réunion et d'activités susceptibles d'être utilisées par les équipes éducatives.

Une bibliothèque, une salle d'arts plastiques, une salle Snoselen<sup>57</sup>, sont notamment aménagées dans le château. Il en est de même pour les salles de repos et/ou d'activités de trois des quatre groupes du semi-internat<sup>58</sup>. Les projets de travaux à venir doivent permettre, à terme, de déplacer ces espaces d'accueil dans des locaux plus récents, pensés spécifiquement pour recevoir du public. Les personnes porteuses de TSA, également demi-pensionnaires, sont quant à elles installées au rez-de-chaussée de l'aile-est du bâtiment. L'agencement, terminé en 2013, tient compte des spécificités de ces troubles<sup>59</sup>.

Les personnes qui bénéficient du régime en semi-internat et les internes hébergés par des assistantes familiales ou en appartement à Poitiers, déjeunent à « La Rotonde ». Il s'agit d'une salle, achevée en 2012, qui outre le service de restauration, est un espace qui permet de réunir plus de cent personnes.

<sup>52</sup> La rédaction des prestations de service s'appuie en partie sur les écrits émanant de projets d'IME. Certaines missions instaurées par le législateur aux IME sont les mêmes quel que soit le territoire d'implantation. Pour autant, ce texte se veut être le reflet des spécificités propres à l'IME de « Moulins ». Il reprend, à cet effet, les discours produits par les professionnels de l'établissement au cours des rencontres d'élaboration du projet.

<sup>53</sup> Voir la sous-partie intitulée « Les missions » dans ce document.

<sup>54</sup> Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État, délégation interministérielle à la réforme de l'État, *Services publics : s'engager sur la qualité de service*, février 2001.

<sup>55</sup> Bruno Laprie et alii, *Projet d'établissement, Comment le concevoir et le formaliser*, Paris, ESF, 2004, p.145.

<sup>56</sup> <http://sevres-anxaumont.vienne-mouliere.fr/>

<sup>57</sup> « Mis en place par deux Hollandais, Ad Verheul et Jan Hulsegge, dans les années 1970, le snoezelen désigne une pratique visant à faire vivre à des patients une expérience sensorielle unique. Le terme même de snoezelen vient de la contraction des mots « snueffelen » et « doezelen » qui signifient respectivement « sentir » et « somnoler ». <http://sante-medecine.journaldesfemmes.com/faq/23746-snoezelen-definition>

<sup>58</sup> Les plus jeunes semi-internes ont leurs locaux dans le pavillon de « La Futaie ».

<sup>59</sup> Le projet du groupe « Semi 5 » se réfère aux recommandations des bonnes pratiques de l'Anesm, notamment à celle coproduite avec la Has (Haute autorité de santé). HAS et Anesm, *Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent*, mars 2012.

L'hébergement *intra-muros* se fait dans deux pavillons distincts. Le premier, dénommé « La Futaie », est un bâtiment, construit en 1967, qui a accueilli jusqu'à trois groupes d'internat. Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, il n'y a plus qu'un seul groupe de douze personnes hébergées à « La Futaie », ce qui donne la possibilité de chambres individuelles<sup>60</sup>. Chacune d'elles est dotée d'une douche et de placards de rangement. Une buanderie, équipée de machine à laver, sèche-linge et fer à repasser, est à disposition des jeunes, ce qui favorise une première initiation à la gestion de leur linge. Au rez-de-chaussée, deux espaces collectifs, une salle à manger et un salon, servent à la restauration, aux réunions et à des activités de loisirs. Un espace « cuisine aménagée » permet de confectionner quelques plats simples. Dans les années à venir, l'objectif est de regrouper l'ensemble de l'hébergement du site dans le pavillon dénommé « Le Taillis ».

Ce second pavillon allie une partie rénovée et une construction neuve, achevées en 2009. Trois groupes de douze jeunes sont hébergés dans ces locaux. La fraction réhabilitée est réservée aux activités de jour. L'agencement et la surface des pièces de vie diffèrent selon les groupes. Néanmoins, dans chacun d'eux se trouvent une salle à manger, un salon et un espace pour des activités. Tout comme à « La Futaie », chaque groupe d'hébergement est équipé de matériels audiovisuels et informatiques.

La partie « nuit » se situe dans le bâtiment « neuf »<sup>61</sup>. Quatre chambres par groupe de vie peuvent accueillir trois jeunes chacune<sup>62</sup>. Elles sont équipées de placards individuels et d'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC (*Water closet*). Une salle de bain avec baignoire est installée dans le groupe des plus jeunes. Chaque groupe dispose d'un espace buanderie permettant aux jeunes de gérer leur linge en fonction de leurs capacités.

L'entretien des locaux est réalisé régulièrement. Une équipe de professionnels assure d'une part le nettoyage quotidien des lieux et réalise d'autre part les travaux de maintenance des installations, en respectant les protocoles établis. Malgré cela, les personnes accueillies ont à effectuer certaines tâches ménagères. L'entretien du linge plat<sup>63</sup> est assuré par l'IME.

En 1998, la cuisine a quitté les locaux de l'aile-est du château pour être aménagée dans des bâtiments neufs et adaptés aux conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective. Les plats proposés sont réalisés sur place par des cuisiniers soucieux de la méthode HACCP<sup>64</sup>. Une commission des menus se réunit, plusieurs fois au cours de l'année scolaire, dans le but d'adapter les repas aux souhaits des personnes accueillies dans le cadre de l'équilibre alimentaire conseillé par le médecin et l'infirmière de l'IME. Plusieurs fois par an, des plats étrangers typiques sont élaborés lors de journées à thème. Découverte du monde et sensibilisation à de nouvelles saveurs sont ainsi offertes aux jeunes. Toutes ces mesures participent à la réduction du gaspillage alimentaire. D'autre part, les produits frais et les circuits courts sont privilégiés, ce qui garantit une alimentation variée et de bonne qualité gustative. Bien évidemment, les régimes prescrits et les pratiques culturelles sont possibles et font l'objet d'un menu particulier.

---

<sup>60</sup> En fonction des projets d'accompagnement personnalisés.

<sup>61</sup> La construction a déjà dix ans.

<sup>62</sup> Pour des raisons d'organisation, il arrive parfois qu'une chambre soit occupée par quatre jeunes.

<sup>63</sup> Draps, taies, alèses, torchons, serviettes, nappes, etc.

<sup>64</sup> L'HACCP (Hazard analysis critical control point) qui peut se traduire par « analyse des risques et maîtrise des points critiques », est une méthode qui permet d'augmenter la sécurité alimentaire de la production de l'IME. Le système HACCP peut être appliqué à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production primaire à la consommation finale par le destinataire des aliments. <http://www.dossier-agrement-hygiene.com/haccp>

L'IME de « Moulins » s'est doté d'un parc conséquent de véhicules. Ces achats sont tout d'abord nécessités par les textes puisque « *Le coût du transport collectif des enfants ou adolescents handicapés pour se rendre dans un établissement d'éducation fonctionnant en externat ou semi-internat et en revenir est inclus dans les dépenses d'exploitation, quelles que soient les modalités de leur distribution* »<sup>65</sup>. Ainsi, des chauffeurs disposant du permis D et de formations continues<sup>66</sup> assurent les liaisons quotidiennes ou hebdomadaires, selon les régimes d'accueil des jeunes, entre le domicile et l'établissement (une carte représentant la répartition géographique des personnes accueillies est en annexe 3). Mais, la situation géographique contribue également au besoin de véhicules propres à l'établissement. La commune de Sèvres-Anxaumont ne peut à elle-seule offrir les équipements suffisants pour assurer les missions d'inclusion et de socialisation dont les personnes accueillies ont besoin. L'utilisation des véhicules de l'établissement est conditionnée au respect des règles de sécurité propres aux transports. Celles-ci sont consignées dans le règlement de fonctionnement de l'IME.

Lorsque le jeune en a la possibilité, il peut être fait appel au réseau des transports collectifs du département ou de la région. Les parents peuvent aussi être sollicités pour accompagner leurs enfants à des rendez-vous médicaux ou sur des activités de loisirs.

## 4.2 La sécurité et la protection de la personne accueillie

Les enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis dans l'IME sont placés sous la responsabilité de l'établissement. L'IME de « Moulins » satisfait aux normes de sécurité en vigueur et se trouve régulièrement soumis à des contrôles. Des personnels qualifiés, veillent à la conformité des locaux vis-à-vis des règles de sécurité et au bon état de fonctionnement des véhicules.

Les membres du personnel sont formés au maniement des extincteurs et participent régulièrement à des exercices de simulation d'incendie et d'évacuation. Dans chaque lieu de travail, des salariés sont détenteurs du « brevet de sauveteur secouriste au travail ».

Sur l'internat, trois surveillant(e)s de nuit sont présent(e) chaque soir, deux au « Taillis » et un(e) à « La Futaie ». Pour éviter les risques liés au « travailleur isolé », des échanges réguliers se font entre les personnel(le)s de nuit. En cas d'évènement indésirable à « La Futaie », un surveillant(e) de nuit du « Taillis » peut venir en aide à son (sa) collègue. Un protocole est établi pour traiter l'ensemble des situations d'urgence. L'alarme incendie est reliée entre les deux bâtiments.

*« [...] Outre le respect de dispositions réglementaires, il est recommandé que les structures prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes par l'identification et la prévention de tous les risques concernant spécifiquement les populations qu'elles accompagnent. [...] Il est préconisé également que le bien-être physique de l'utilisateur fasse l'objet d'une démarche volontariste de la part des professionnels dans toutes les*

<sup>65</sup> D'après l'article D242-14 du CASF.

<sup>66</sup> Le permis D autorise la conduite des véhicules affectés au transport de personnes comportant plus de 8 places assises outre le siège du conducteur. La Fimo (Formation initiale minimale obligatoire) est obligatoire pour la conduite de véhicule dont le PTAC (Poids total autorisé en charge) dépasse 3,5 Tonnes. La FCO (Formation continue obligatoire) permet au conducteur d'actualiser ses connaissances et parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle. Cette formation d'une durée de trente-cinq heures doit être renouvelée tous les cinq ans.

*dimensions de l'accompagnement qui y contribuent, notamment l'attention portée au confort dans la vie quotidienne et, lorsque cela est nécessaire, la lutte contre la douleur »<sup>67</sup>.*

C'est ce à quoi s'attèlent les surveillant(e)s de nuit qualifié(e)s au cours des dix heures qu'ils (elles) passent auprès des jeunes. La nuit est un moment parfois « délicat » à vivre pour les personnes accueillies. C'est pourquoi, les adultes en poste la nuit assument, au-delà de l'aspect sécuritaire évoqué ci-avant, bien d'autres missions telles que : assurer une présence bienveillante de manière à favoriser un repos réparateur, protéger les enfants qui présentent des troubles particuliers<sup>68</sup> grâce à des interventions adaptées, apporter des soins conformes aux projets d'accompagnement personnalisé, accompagner la prise de traitements pour ceux qui disposent de prescription médicale.

De nuit comme de jour, l'encadrement des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis dans l'IME est sous la responsabilité de professionnels diplômés. Les modalités de cet encadrement sont définies dans le projet d'accompagnement personnalisé. Les besoins, les capacités, les comportements et les objectifs fixés par les professionnels et contractualisés avec les parents, sont autant d'éléments considérés pour associer au respect de la liberté et de l'autonomie des personnes accompagnées, l'assurance de leur sécurité autant mentale que physique.

Le personnel de l'établissement se montre vigilant quant à tout risque d'atteinte physique ou morale des personnes qui sont sous sa responsabilité, tant du fait de toute personne interne<sup>69</sup> ou externe<sup>70</sup> à l'établissement, que de leur propre fait ou de celui de l'environnement. L'effectif, assigné à l'encadrement des enfants, adolescents et jeunes adultes, est régulé en fonction des risques liés aux situations vécues. Des accompagnateurs sont, par exemple, présents dans les transports les plus longs entre l'établissement et le domicile familial. Des aides-éducateurs renforcent l'équipe éducative sur les groupes de vie et lors des activités organisées en journée.

Dans le cadre des activités proposées aux personnes accompagnées, des équipements spécifiques sont prévus, répondant aux normes de sécurité en vigueur. Cela vaut notamment pour les ateliers d'apprentissages préprofessionnels, les activités sportives et les apprentissages à la mobilité.

La confidentialité, voire le secret professionnel pour certaines professions, auxquels sont soumis les salariés de l'IME de « Moulins » contribue également à la protection des personnes. Un dossier unique regroupe l'ensemble des informations<sup>71</sup> relatives à chacune des personnes accueillies<sup>72</sup>.

---

<sup>67</sup> Anesm, *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*, juin 2008, p. 25.

<sup>68</sup> Entre autres, crise d'épilepsie, apnée du sommeil.

<sup>69</sup> Autres personnes accueillies, professionnels, stagiaires, bénévoles.

<sup>70</sup> Parents, personnes de passage dans l'établissement, personnes croisées lors des sorties de l'IME, professionnels d'autres institutions et d'entreprises.

<sup>71</sup> Le dossier de la personne accueillie doit être clairement distingué des notes, brouillons, cahier de liaison ou de transmission. « *Les documents de type cahier de liaison, ou notes « volantes » n'ont pas vocation à être conservés et ont un intérêt temporaire, pour une circulation d'informations conjoncturelles. Si un événement prend du sens au regard du projet personnalisé, alors il est repris dans le dossier usager. Les écrits intermédiaires des professionnels, tels que les brouillons ou notes ont également vocation à être détruits (s'ils sont conservés à des fins d'étude, ils sont anonymisés). Chaque établissement devra tenir des règles explicites pour les notes personnelles (provisaires, non partagées, non réutilisables) à détruire régulièrement. Seul le document finalisé est intégré au dossier. Ces documents peuvent être consultés dans le cadre d'un contrôle ou d'une procédure judiciaire* ». Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, *Le dossier de la*

*« L'accès direct au dossier est réservée : à la personne accompagnée ou accueillie ou à son représentant légal, pour les mineurs ou en cas de mesure de protection juridique ; aux professionnels habilités, de l'établissement ou du service, en fonction du projet personnalisé. Des accès au dossier peuvent être envisagés, sous conditions pour les organismes de contrôle, les organismes décisionnaires et partenaires du projet. Ceux-ci ne peuvent s'effectuer que par l'intermédiaire de la personne ou de l'équipe de professionnels »<sup>73</sup>.*

### 4.3 La surveillance du public en matière de santé

Un médecin-psychiatre, un(e) infirmier(ère) et des interventions hebdomadaires effectuées par un médecin généraliste, permettent à l'IME de « Moulins » de contrôler régulièrement le développement psychique et physique des personnes accueillies.

La procédure d'accueil des « nouveaux » dans l'établissement prévoit une rencontre avec le médecin-psychiatre de l'IME<sup>74</sup>. L'échange réalisé doit permettre de reconstruire le vécu de la situation de handicap grâce à la mémoire de la personne accueillie, à la documentation qu'elle ou sa famille détient et aux indications données par l'entourage. Ce rendez-vous est primordial pour construire un parcours d'accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique, adapté à la problématique particulière de chacun.

Une visite médicale, réalisée par un médecin généraliste, est programmée au moment de l'entrée dans l'établissement. Elle se renouvelle annuellement pour l'ensemble des personnes accueillies<sup>75</sup>.

L'infirmière de l'IME est garante du suivi des traitements prescrits aux jeunes. Elle vérifie la mise à jour des vaccinations obligatoires et procure les premiers soins. Elle assure les transmissions avec les médecins et les équipes de professionnels. Les personnels de jour comme de nuit sont habilités à accompagner la personne à la gestion de son traitement médicamenteux. Les protocoles établis par l'équipe médicale et le règlement intérieur de l'IME cadrent leurs interventions.

L'IME de « Moulins » est soucieux de donner aux personnes accueillies une éducation à la santé. Les menus proposent une alimentation variée et équilibrée et les quantités sont adaptées au mieux à l'âge et aux activités des jeunes. Les emplois du temps sont construits de manière à respecter le rythme biologique des personnes accompagnées. Pour les internes, l'alternance veille/sommeil fait l'objet d'une attention particulière. D'autre part, les équipes de professionnels amènent les jeunes à gérer leur hygiène corporelle et leur sexualité<sup>76</sup>. Des actions d'information et de prévention, traitent des risques liés aux maladies transmissibles et/ou aux addictions.

---

*personne accueillie ou accompagnée - Recommandations aux professionnels pour améliorer la qualité*, juin 2007, p.20.

<sup>72</sup> Il reste pour autant à formaliser les procédures relatives au dossier de la personne accueillie, notamment concernant la sécurisation de l'accès aux données ou encore la destruction et l'archivage des documents. Ce point fait partie des pistes d'amélioration de la qualité à mettre en œuvre.

<sup>73</sup> Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, *Le dossier de la personne accueillie ou accompagnée - Recommandations aux professionnels pour améliorer la qualité*, juin 2007, p.13.

<sup>74</sup> Malgré un appel d'offre, le départ du docteur Cartraud n'a pas été remplacé dans son intégralité, au 13 juillet 2017. Il est par conséquent inenvisageable de mener à bien la procédure envisagée en septembre 2017.

<sup>75</sup> Voir à cet effet l'article D 312-13 du CASF.

<sup>76</sup> Le planning familial est sollicité dans ce cadre. <https://www.planning-familial.org/articles/objectifs-et-positionnement-0037>

La famille est tenue informée de tout ce qui concerne la santé de leur enfant. L'adhésion et l'implication des parents et de l'entourage de la personne accueillie sont précieuses pour la réussite des démarches menées en matière de santé.

#### 4.4 L'offre de soins

Les professionnels de l'IME de « Moulins » portent une grande attention aux états psychologiques des personnes dont ils ont la responsabilité. Des espaces d'écoute et d'expression sont offerts aux enfants, adolescents et jeunes adultes, aussi bien sur leur groupe de vie que pendant les temps d'activités.

Les personnels des secteurs éducatif et pédagogique sont formés pour désamorcer les moments de tension et aider les jeunes à maîtriser leurs pulsions. Des espaces de « retraits » ont été instaurés pour contribuer à un apaisement des situations de « crises ». Les caractéristiques des personnes accueillies et notamment la présence de personnes porteuses de troubles du psychisme ou de troubles du spectre autistique ont conduit l'établissement à proposer de nouvelles activités sur des temps en journée. Certains de ces Tej (Temps éducatifs en journée) ont pour objectifs de répondre aux besoins de soin<sup>77</sup> des personnes présentes dans l'IME<sup>78</sup>.

D'autres espaces permettent également de répondre aux problématiques des enfants et adolescents présents à l'IME. Les groupes RAS<sup>79</sup> (Relations, affectivité, sexualité), animés par un binôme d'intervenants dont un(e) psychologue, favorisent la régulation du rapport à l'autre. Un groupe DDCP (Développement des contenants de pensées)<sup>80</sup> est proposé par un(e) psychologue et un éducateur. Des permanences assurées par des éducateurs offrent la possibilité aux jeunes d'avoir une écoute spécifique dans une relation duelle avec un adulte. Une salle « Snoselen » a été aménagée au moment de la création du groupe d'accueil des personnes porteuses de TSA. Elle est ouverte aujourd'hui à l'ensemble des jeunes qui pourraient tirer profit de cette activité.

*« Le Snoezelen est une activité vécue dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, un espace dont le but est de recréer une ambiance agréable. On y fait appel aux cinq sens : l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher. Le Snoezelen est une expérience convenant très bien aux handicapés mentaux. Tout en bougeant, en sentant, en regardant, et en écoutant, nous créons une ambiance qui apporte une aide dans l'assistance aux personnes handicapées. C'est une méthode unique qui vise à établir les contacts indispensables au bien-être et à l'épanouissement des personnes mentalement handicapées »<sup>81</sup>.*

Pour autant, tous ces aménagements ne suffisent pas à combler l'ensemble des problématiques. Pour les enfants les plus en difficulté avec la vie en collectivité,

<sup>77</sup> Le « soin » est envisagée ici selon la définition proposée par Walter Hesbeen : « Prendre soin c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation qui lui est particulière et ce, dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé ». Walter Hesbeen, *Prendre soin à l'hôpital, Inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante*, Paris, Inter-Éditions/Masson, 1997.

<sup>78</sup> Les Tej sont variables d'une année sur l'autre puisqu'ils dépendent pour partie des compétences de l'intervenant. Au cours de l'année 2016-2017, plusieurs ateliers dont : relaxation avec utilisation d'huiles essentielles et de boules de massage, prendre plaisir à soigner sa présentation, médiation par l'animal, piscine, étaient centrés sur l'apport d'un mieux-être pour les personnes y participant.

<sup>79</sup> Le contenu et les objectifs de cette activité sont détaillés dans un projet spécifique.

<sup>80</sup> « Le Développement des Contenants de Pensée est un programme de remédiation basé sur une double approche cognitive et psychodynamique destiné à la prise en charge des troubles structuraux de la pensée et de la logique chez les enfants de 5-6 ans à 10-11 ans ». <https://www.ecpa.fr/psychologie-clinique/test.asp?id=1482>

<sup>81</sup> <http://www.snoezelen-france.fr/snoezelen/presentation-du-concept-snoezelen>

l'établissement propose un accueil au domicile d'assistantes familiales diplômées. Un contrat d'accueil définit les modalités de cet accompagnement. La famille du jeune, bénéficiant de ce type d'hébergement, est associée pleinement à ce projet. L'offre d'un cadre familial, sécurisant et chaleureux permet de réaliser un accompagnement au plus près des besoins de la personne accueillie. Cette prise en compte de l'individu favorise un regain de l'image de soi. L'assurance et la confiance qui en découlent, donnent des ressources favorisant une plus grande aisance pour appréhender les espaces collectifs, voire un accueil sur l'internat.

Les temps de vie quotidienne vécus dans l'internat de l'IME de « Moulins », sont autant de moments facilitant la « bienveillance » des personnes accueillies. Cet accompagnement proposé par les équipes « *[prend] toute sa valeur soignante ou traitante dans la mesure où il [fait] l'objet d'une écoute et d'un effort de la compréhension de la psychologie et de la psychopathologie des situations ordinaires* »<sup>82</sup>.

Et en effet, les psychologues de l'IME apportent aux équipes, grâce à leur regard technique, les moyens de comprendre différemment les situations des enfants, adolescents et jeunes adultes, dans leur réalité de l'accueil dans l'institution. Selon les besoins repérés et avec l'acceptation du jeune et/ou de ses représentants légaux, les psychologues proposent des entretiens de manière ponctuelle ou programmée. Les objectifs recherchés sont, entre autres, d'apaiser les souffrances, les angoisses et les tensions de la personne accueillie, de l'aider à surmonter ses inhibitions et phobies éventuelles, de lui permettre de mieux maîtriser ses pulsions et de favoriser leur expression. Des bilans psychologiques permettent, si besoin, d'évaluer le niveau de compétences ainsi que les fonctionnements affectif et relationnel de chacun des jeunes. Ils sont utiles à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés et sont des éléments constitutifs des dossiers de demandes auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Dans leur domaine propre, un(e) orthophoniste et un(e) psychomotricien(ne) permettent également à l'établissement de répondre aux besoins impérieux des personnes accueillies en matière de rééducation.

*« L'orthophonie [...] consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles : du langage oral et écrit et de la communication, des fonctions oro-myo-faciales, des autres activités cognitives dont celles liés à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique. Elle consiste également à maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neurodégénératives et à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales. L'orthophonie s'attache aux dimensions plurielles du concept de langage, comme moyen d'expression, d'interaction et d'accès à la symbolisation dans toutes ses dimensions<sup>83</sup> [...] »<sup>84</sup>*

*« Le psychomotricien rééduque les troubles liés à des perturbations d'origine psychologique, mentale ou neurologique. La thérapie psychomotrice intervient sur des dysfonctionnements du*

<sup>82</sup> Paul Fustier, *Les corridors du quotidien*, Nouvelle édition, Paris, Dunod, 2008, p.1.

<sup>83</sup> « [...] linguistiques : préverbaux, articulatoires, phonologiques, prosodiques, lexico-sémantiques, morphosyntaxiques, mais aussi habiletés discursives et pragmatiques, notamment dans la distinction énoncé/énonciation, [etc.], [...] cognitives : dépendantes des fonctions mnésiques, des fonctions exécutives, du raisonnement, des ressources attentionnelles et des cognitions sociales, [...] psycho-affectives : le langage comme organisateur de la pensée et du psychisme, [...] sociales : le langage comme vecteur de la socialisation et repère d'identité culturelle ».

<sup>84</sup> Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Référentiel d'activités du Certificat de capacité en orthophonie », *Bulletin officiel* n°32, 5 septembre 2013.

*mouvement et du geste : tics nerveux, agitation, difficultés de concentration ou de repérage dans l'espace et le temps, maladies psychosomatiques. [...] En travaillant sur le corps, le psychomotricien favorise une évolution psychique chez le patient susceptible de lui apporter un meilleur équilibre. [...] Chaque séance, individuelle ou collective, vise à procurer au patient une aisance gestuelle et une sensation de bien-être physique. »<sup>85</sup>*

Les requêtes d'accompagnement thérapeutique ou de rééducation peuvent être adressées à l'équipe de soins par les jeunes eux-mêmes, par leur famille ou par les autres professionnels de l'institution en vis-à-vis du public. La pertinence de chaque sollicitation est discutée par l'équipe, coordonnée par le médecin psychiatre de l'établissement, avec l'objectif d'apporter une réponse pertinente et adaptée à la situation de l'enfant ou de l'adolescent concerné. Néanmoins, sauf situation exceptionnelle, il n'y a pas de prise en charge thérapeutique la première année d'accueil dans l'IME. Cela permet à l'enfant ou à l'adolescent de prendre ses marques dans l'établissement et à l'équipe d'évaluer le besoin de cet accompagnement. D'autre part, l'IME de « Moulins » ne peut à lui seul couvrir l'ensemble des demandes. C'est pourquoi, il sollicite autant que faire se peut le soutien du secteur hospitalier et des professionnels libéraux<sup>86</sup>.

#### 4.5 L'éducation physique et sportive adaptée

Le sport est considéré selon la définition du Conseil de l'Europe comme « *toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux* »<sup>87</sup>.

Deux professionnels diplômés encadrent la pratique du sport dans l'IME de « Moulins ». Le projet développé dans l'établissement reprend les objectifs précités ci-dessus. Il s'agit notamment de donner aux personnes accompagnées le plaisir de pratiquer des activités physiques et sportives, grâce à la découverte, l'exploration et la stimulation de leurs capacités motrices, affectives et cognitives. La confiance en ses capacités d'agir qui en découle favorise l'amélioration de l'image de soi. Le développement des capacités en motricité donne une plus grande aisance corporelle aux jeunes. L'appréhension de leur environnement physique s'en trouve facilitée, ce qui participe à la consolidation de leur autonomie. En outre, la communication avec autrui, inhérente à l'accomplissement des activités sportives, permet d'établir des liens entre les personnes accueillies dans l'établissement.

« [...] *Le sport apparaît [donc] comme un outil puissant pour faire la promotion de la santé et de la participation sociale des personnes accueillies [dans l'IME de "Moulins"]*<sup>88</sup> ». C'est pourquoi, l'EPS (Éducation physique et sportive) est proposée en journée à l'ensemble des enfants, adolescents et jeunes adultes, que ceux-ci soient scolarisés ou non. Le temps alloué à chacun varie cependant en fonction du projet d'accompagnement personnalisé et de l'harmonisation possible avec les autres activités prévues dans les emplois du temps. Ainsi,

<sup>85</sup> <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/psychomotricien-psychomotricienne>

<sup>86</sup> Dans la limite des possibilités budgétaires.

<sup>87</sup> « Article 2 de la Charte européenne du sport », *Annexe à la Recommandation n° R(92)13 rev* in Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, *Recommandation n° R(92)13 rev du Comité des Ministres aux États membres sur le Charte européenne du sport révisée*, adoptée par le Comité des Ministres le 24 septembre 1992 lors de la 480e réunion des Délégués des Ministres et révisée lors de la 752e réunion le 16 mai 2001.

<sup>88</sup> Marie Grandisson, Sylvie Tétreault et Andrew R. Freeman, « Le sport : promoteur de la santé et de la participation sociale en déficience intellectuelle », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, vol 21, 2010, p. 61.

des temps spécifiques sont dédiés aux personnes sorties du système scolaire et à celles porteuses de TSA.

Pour les jeunes âgés de six à seize ans, la volonté de l'établissement est de se conformer au mieux aux programmes de l'Éducation nationale. Pour y parvenir tout en s'adaptant aux problématiques du public accueilli, il est nécessaire de favoriser des groupes réduits<sup>89</sup>.

Un terrain engazonné, une salle et un plateau sont affectés à la pratique du sport. Du matériel, régulièrement renouvelé, assure la diversité des activités proposées au sein même de l'IME<sup>90</sup>. Mais, des créneaux horaires sont également réservés pour utiliser des équipements sportifs externes tels que la salle polyvalente de la commune de Sèvres-Anxaumont ou la piscine de la commune de Châtellerault.

Le sport est devenu, au fur et à mesure des années, un pilier des activités proposées les mercredis après-midis au sein de l'institution<sup>91</sup>. Cet engouement a conduit en 2006 à la création d'une association sportive. Il devenait indispensable de se doter d'une offre similaire à celle des collégiens, mais aussi d'obtenir une reconnaissance juridique. Les statuts de cette association précisent que le directeur de l'IME de « Moulins » en est le président et que l'inscription dans les activités est réservée aux jeunes admis dans l'établissement<sup>92</sup>.

L'AS (Association sportive) de l'IME de « Moulins » a une orientation tournée vers le sport de compétition<sup>93</sup>, mais pas uniquement, puisque une section « Sport partagé » a été effective pendant plusieurs années. Tous les mercredis, les jeunes de l'AS profitent d'entraînements au sein de l'IME ou en dehors grâce aux équipements mis à leur disposition sur le territoire environnant. Les rencontres inter établissements médico-sociaux et avec les collèges offrent aux jeunes de l'AS une ouverture vers l'extérieur de l'IME. Ils côtoient à ces occasions d'autres jeunes ayant les mêmes difficultés qu'eux, mais aussi des jeunes de leur âge continuant des études dans le milieu dit « ordinaire ». L'IME reconnaît l'importance que représentent les championnats de France organisés par la FNSA (Fédération nationale du sport adapté). À ce titre, des moyens sont mis à disposition pour que les jeunes de l'AS puissent vivre ces moments intenses.

En fonction des budgets et des opportunités, des séjours sont organisés par les professionnels chargés des activités sportives à l'IME de « Moulins ». Ces temps sont l'occasion pour les jeunes de pratiquer de nouveaux sports, mais aussi de partager des moments de vie avec les autres et de développer leurs compétences sociales.

---

<sup>89</sup> Pour répondre aux objectifs de socialisation liés à l'activité sportive, ces groupes sont constitués d'au moins sept à huit jeunes.

<sup>90</sup> Sports d'équipe (football, rugby, basketball, handball, etc.), danse, escalade, athlétisme, VTT, tennis, tennis de table, sport d'opposition (lutte, judo, etc.), etc.

<sup>91</sup> De douze jeunes accompagnés par un professeur de sport en 1991, l'activité sportive du mercredi après-midi accueille en 2016, cinquante-six jeunes encadrés par six adultes (quatre éducateurs apportent leur renfort). Au cours de l'année 2016-2017, sont proposés six activités sportives : football, badminton, tennis de table, natation, sports de plein air et multisports.

<sup>92</sup> Depuis 2006, tous les jeunes inscrits dans les activités sportives du mercredi le sont également au sein de l'association. La cotisation donne droit à une licence sportive et une assurance spécifique.

<sup>93</sup> Au cours de l'année scolaire 2015-2016, l'AS a participé à trente-quatre rencontres officielles dont six organisées par l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) et vingt-huit par la FFSA (Fédération française du sport adapté), la Ligue sport adapté du Poitou-Charentes ou la CDSA 86 (Comité départemental du sport adapté de la Vienne).

#### 4.6 L'accompagnement socioéducatif individualisé

Les modalités de l'accompagnement proposé diffèrent selon le régime d'accueil<sup>94</sup> des enfants, adolescents et jeunes adultes. L'IME de « Moulins » a, depuis son ouverture en 1966, développé un accueil en internat. L'offre a cependant évoluée au fil des ans, avec des temps d'accompagnement *intra-muros* qui se réduisent<sup>95</sup> et se diversifient<sup>96</sup> et des aménagements de locaux plus conformes aux attendus<sup>97</sup> de la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'IME de « Moulins » a ouvert, en 1973, un accueil en semi-internat, ce qui permet aux jeunes et à leur famille de faire un choix entre deux types<sup>98</sup> de prestations à portées socioéducatives. Généralement, les besoins exprimés par l'enfant et sa famille priment dans les décisions. Pour autant, la place disponible, l'éloignement géographique du domicile familial et parfois, les conseils de travailleurs sociaux accompagnant les familles, peuvent influencer sur l'option d'accueil retenue. L'internat, cela peut être l'occasion de découvrir de nouveaux modèles d'éducation. Cela peut aussi être envisagé comme un espace de « soins » ou un séjour de « rupture ».

Les jeunes sont accueillis sur les différents groupes en fonction de leur âge, mais aussi de leur maturité. Les jeunes âgés de six à quatorze ans sont admis dans la SEES (Section d'éducation et d'enseignement spécialisés) et ceux âgés de quatorze à vingt ans intègrent la SIPFP (Section d'initiation et de première formation professionnelle)<sup>99</sup>. Depuis 2010, l'internat s'est progressivement ouvert à la mixité. Au départ, c'est l'augmentation du nombre de filles orientées vers l'établissement qui a provoqué cette transformation. Mais la question du rapport entre les filles et les garçons faisait déjà débat dans l'IME. L'expérience a fini par convaincre qu'un travail sur le respect de chacun pouvait être conduit grâce à la mixité des groupes. Et aujourd'hui, tous les groupes d'accueil reçoivent indifféremment des filles et des garçons. Les projets de chaque équipe sont adaptés chaque année pour correspondre aux besoins des personnes accueillies. L'IME de « Moulins » propose, à chacun des jeunes accueillis, l'acquisition et le développement de ses compétences sociales.

*« C'est être capable d'établir des relations de réciprocité positive avec ses partenaires (donner et recevoir avec équité, développer des coopérations conditionnelles) dans sept disciplines implicites de la vie quotidienne : santé, vie familiale et affective, formation, emploi, budget, logement, loisirs, tout en mettant en œuvre des facteurs de succès comme motivation, anticipation, image de soi positive, sens des responsabilités, maîtrise de l'espace, et utilisation des acquis. »<sup>100</sup>*

Sur l'internat, c'est l'accompagnement éducatif réalisé tout au long de la journée, en dehors des temps de classe ou d'atelier, qui remplit cet objectif. Le travail accompli auprès des plus

<sup>94</sup> Semi-internat, internat, internat hors les murs, assistantes familiales.

<sup>95</sup> Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, l'IME de « Moulins » ne fermait ses portes que du samedi après-midi (à partir de 13 heures) au dimanche soir (à partir de 18 heures).

<sup>96</sup> L'internat séquentiel, autrefois exceptionnel, entre à présent plus fréquemment dans les projets individualisés. La structure « appartement », créée en 1994, à titre expérimental, est aujourd'hui pleinement reconnue pour ses résultats en matière d'inclusion sociale et professionnelle.

<sup>97</sup> Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité des personnes accueillies.

<sup>98</sup> L'accueil familial et les « appartements » situés à Poitiers sont considérés comme des déclinaisons du régime d'internat.

<sup>99</sup> Les projets de ces deux services sont en cours d'élaboration. Les documents produits viendront compléter et affiner le projet de l'IME de « Moulins ».

<sup>100</sup> Jean-Marc Dutrénil, « Évaluation de la compétence sociale de l'usager. Chaînon manquant entre marginalité et intégration », *Les Cahiers de l'Actif*, n°288-291, mai-août 2000, p.180.

jeunes est généralement axé sur l'apprentissage des normes de vie indispensables à une inclusion réussie dans la société française. L'internat est aussi un lieu où les plus jeunes trouvent une réponse à leurs demandes affectives et à leurs besoins de reconnaissance<sup>101</sup>.

Ces interventions perdurent auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes quand ils grandissent. Toutefois, des « sorties » de l'établissement sont organisées plus fréquemment dans le but d'étendre l'acquisition de l'autonomie et le développement de la socialisation à des cadres divers et variés. Plus les jeunes « vieillissent », plus les activités proposées préparent à la sortie de l'établissement : faire des courses, cuisiner, trier et laver son linge, ranger et nettoyer son lieu de vie, gérer son emploi du temps, prendre des rendez-vous, occuper son temps de loisirs, être mobile, etc. sont des savoirs enseignés par les équipes éducatives de l'internat.

Ce sont les mêmes objectifs qui guident les équipes qui accompagnent des jeunes en semi-internat. Néanmoins, le temps de présence auprès des jeunes est souvent moins long et les lieux d'accueil ne disposent pas d'équipements similaires. Ainsi, pour répondre aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes, l'étayage se fait dans le milieu naturel. Les parents doivent s'acquitter d'une participation conséquente au projet établi conjointement avec les professionnels de l'IME. Ils bénéficient pour ce faire du soutien de l'institution. Les jeunes du semi-internat profitent néanmoins, quand ils ne sont pas en classe ou en atelier préprofessionnel, des activités en journée. Des professionnels proposent des exercices et animations qui accroissent les compétences sociales des jeunes. Utiliser les transports en commun, apprendre à faire son ménage et à ranger, observer la nature, monter à cheval, être acteur de théâtre, faire des achats et découvrir a ville, etc., sont des activités qui facilitent l'acquisition de l'autonomie et renforcent la socialisation.

Les temps de « transfert » sont très attendus par les jeunes. Sortir du cadre institutionnel leur permet une plus grande liberté d'action<sup>102</sup>. Être dans un milieu inconnu, c'est aussi l'occasion de vérifier si les compétences sont « transférables » d'un lieu à un autre. Cela favorise les liens et la cohésion entre jeunes et/ou entre jeunes et équipe éducative. Enfin, partir fait découvrir aux jeunes des « espaces » qui leur sont parfois inaccessibles. Les voyages organisés sont bien souvent des moments qui restent gravés dans les souvenirs de ceux qui les ont vécus.

#### **4.7 L'accompagnement pédagogique spécialisé**

L'IME de « Moulins » dispose de locaux aménagés en classes. L'école occupe un bâtiment totalement dédié à la scolarité dans lequel évoluent principalement les élèves âgés de six à quatorze ans. Ces enfants et adolescents sont répartis dans cinq classes en fonction de leur niveau scolaire<sup>103</sup> et de leur aptitude à adopter un comportement compatible aux apprentissages scolaires.

---

<sup>101</sup> Selon Axel Honneth, la reconnaissance se décline en trois grandes formes. La réponse affective (le maternage, l'amour maternel, etc.) permet à l'individu de prendre confiance en lui. La justice sociale expérimentée dans la vie de groupe, savoir que chacun dispose des mêmes droits, permet à l'individu de développer le sentiment de respect de soi. L'affirmation des compétences, souvent prononcée par les adultes qui encadrent le groupe, mais aussi par les pairs, permet à l'individu de se sentir utile à la collectivité et de gagner en estime de soi. Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Folio, 2013, 352 p. (Essais).

<sup>102</sup> Dans l'IME, le rythme de la journée est formaté, entre autres, par les heures de repas et les heures de coucher. Le cadre institutionnel permet rarement aux jeunes de penser différemment la gestion de leur emploi du temps quotidien.

<sup>103</sup> Ce sont les connaissances en français qui sont déterminantes.

À partir de quatorze ans et jusqu'à seize ans, les élèves de l'établissement sont alors reçus dans deux classes adossées aux ateliers préprofessionnels<sup>104</sup>. Cette proximité permet d'organiser l'emploi du temps hebdomadaire de chacun de ces adolescents à partir de plages d'apprentissages scolaires et de formation préprofessionnelle, en fonction de leur projet individualisé.

Des professeurs des écoles spécialisés, mis à disposition par l'Éducation nationale, officient ainsi dans deux lieux distincts : la « petite école » et la « grande école ». Le temps de scolarité et le contenu des apprentissages sont adaptés à chacun des élèves. L'accueil en classe se fait le plus souvent en petits groupes de manière à proposer une aide la plus personnalisée possible. L'objectif est d'enseigner, en premier lieu, les savoirs de base : lire, écrire, compter. À ce cursus se rajoute des matières visant la connaissance d'une culture générale. La scolarité à l'IME peut aboutir à l'obtention du CFG (Certificat de formation générale). Le passage des ASSR 1 et 2 (Attestations scolaires de sécurité routière) est organisé pour l'ensemble des jeunes accueillis.

Depuis plusieurs années, des créneaux sont aménagés pour les jeunes porteurs de TSA et pour une partie de ceux qui ont plus de seize ans. Pour ces derniers, l'objectif est de maintenir, voire d'améliorer les compétences scolaires de manière à envisager une poursuite du cursus de formation au sein des CFA (Centres de formation des apprentis).

#### 4.8 L'accompagnement préprofessionnel

L'IME de « Moulins » propose une initiation à la formation professionnelle, dispensée en journée dans des ateliers<sup>105</sup>. Les disciplines enseignées sont la lingerie, la blanchisserie, les espaces verts, la maçonnerie, les enseignements aux techniques de collectivités, la menuiserie, le bûcheronnage, la cuisine. En général, les jeunes découvrent les différentes activités au cours de leur première année dans la SIPFP. Les objectifs recherchés sont de permettre aux jeunes accueillis d'apprendre les gestes fondamentaux des métiers représentés, mais aussi de connaître et de s'adapter aux exigences du monde du travail. La ponctualité, le respect des consignes de sécurité, le travail en équipe, la stabilité à un poste de travail, la compréhension des consignes, etc. font parties des critères retenus pour évaluer les capacités à faire un stage dans les entreprises du milieu « ordinaire » ou du milieu « protégé ». Lorsqu'une orientation professionnelle est privilégiée par les jeunes, ils ont la possibilité de renforcer leurs compétences dans les ateliers correspondant à leur choix. Pour certains d'entre eux, des stages en interne auprès des professionnels de l'IME pourront être organisés en concertation avec le pôle « mise en stages ».

Chacun des ateliers a un programme qui combine des apprentissages de gestes et procédés dans les ateliers avec des travaux à effectuer sur le terrain. C'est une grande richesse pour les jeunes de pouvoir se confronter à des tâches réelles. Celles-ci concernent une part de l'entretien, de la maintenance ou de l'aménagement des bâtiments de l'IME. Certaines années, un atelier ou plusieurs ateliers se sont vus confier la réalisation de tout ou partie d'un chantier de construction. Des travaux sont également réalisés pour des particuliers, des communes ou des entreprises. Les ateliers disposent de véhicules pour développer leurs

<sup>104</sup> Les classes 6 et 7 réalisent un blog consultable sur : <https://imeclasses6et7.wordpress.com/>

<sup>105</sup> Voir également le document : IME de Moulins, *Projet de formation pré-professionnelle IMPro 2014*, 28 mars 2014. « [...] ce document vient s'ajouter au projet d'établissement de l'IME comme un complément explicitant la démarche de formation et d'insertion menée par les éducateurs techniques et éducateurs de groupe [...] » Arnaud Brisemontier, p.2

activités hors de l'établissement. La capacité d'accueil pour chacun des ateliers est de huit jeunes pour les enseignements et travaux réalisés en interne et de six jeunes lors des activités nécessitant des déplacements. En complément, l'atelier vie sociale et professionnel propose un enseignement des termes à connaître en lien avec les différents métiers. Toutes ces expériences permettent aux adolescents et jeunes adultes accompagnés de posséder les bases indispensables à une inclusion dans le milieu ordinaire de travail. En 2014, 20% des jeunes ont obtenu un emploi direct ou une formation en alternance à leur sortie de l'IME<sup>106</sup>.

L'arrivée d'un public aux caractéristiques plus ou moins éloignées de l'agrément initial de l'IME et le vieillissement de la pyramide des âges ont conduit à élargir l'offre d'ateliers. Un atelier d'initiation à la réalité du monde du travail<sup>107</sup> permet d'enseigner des gestes techniques sans mettre en avant les aspects de production et de rythme de travail. Il s'agit avant tout d'amener les jeunes accueillis à intégrer la dimension travail. Pour les plus âgés, un atelier dit « multi-activités » est apparu nécessaire. Il s'agit ici de préparer à certaines tâches proposées dans les Ésat<sup>108</sup>, de jeunes adultes ne possédant pas les capacités requises pour intégrer, dès la sortie de l'IME, le milieu ordinaire de travail.

#### 4.9 La préparation à la sortie

L'admission dans l'IME de « Moulins » n'est pas une fin en soi. Elle doit être considérée comme faisant partie du parcours d'un jeune. La préparation à la sortie est par conséquent travaillée dès l'entrée dans l'établissement. Les projets d'accompagnement personnalisés sont construits avec l'objectif de favoriser l'inclusion sociale de chacun des jeunes. Toutes les prestations décrites ci-avant participent à cet étayage des personnes accueillies.

Des renseignements sur les dispositifs existants et les orientations possibles, sont donnés aux jeunes et à leur famille tout au long du parcours réalisé dans l'établissement<sup>109</sup>. L'atelier vie sociale et professionnelle dispose d'un programme d'accompagnement à la sortie. Des visites d'administrations, de centres de formation, d'équipements sont organisées de manière à ce que les jeunes puissent savoir où s'adresser en fonction de leurs besoins. D'autre part, toute une batterie de documents prépare les jeunes à gérer les futures tâches administratives auxquelles ils seront confrontés. Mais, lorsque les portes de sorties s'ouvrent, lorsque des opportunités professionnelles surviennent, les professionnels de l'IME doivent être vigilants pour accompagner au mieux les demandes d'informations et de conseils émanant des jeunes et de leurs parents.

Plusieurs groupes d'accueil reçoivent les adolescents et jeunes adultes dont le projet est construit autour de l'insertion sociale et professionnelle. Les fins de parcours se font généralement pour l'internat sur le T3 et pour le semi-internat sur le S4<sup>110</sup>. Il existe

---

<sup>106</sup> LERFAS, *Évaluation externe de l'Institut médico-éducatif de « Moulins »*, 2015, p. 29.

<sup>107</sup> La demande a poussé à la création d'un second atelier de ce type dès l'année scolaire 2017-2018.

<sup>108</sup> L'Ésat géré par l'ABSA propose différents métiers comme la maçonnerie, les espaces-verts ou la blanchisserie. Mais comme la plupart des Ésat, une activité sous-traitance est également installée. L'ensachage de pièces, la mise sous enveloppe, l'assemblage de pièces, etc. font partie des commandes auxquelles un Ésat doit pouvoir répondre.

<sup>109</sup> La MDPH de la Vienne a édité un guide auquel l'IME de « Moulins » et le Sessad Insertion sociale et professionnelle ont contribué. Un lien pour le télécharger est disponible à l'adresse suivante : <http://www.mdph86.fr/511-sorienter-entre-16-et-20-ans.htm>

<sup>110</sup> Avec le vieillissement de la population accueillie, des jeunes partent plus fréquemment de l'institution sans passer sur ces deux groupes de vie sociale. Ainsi dès le T2 ou le S3, des fins de parcours dans l'IME peuvent

également depuis 1996, une structure qui reçoit, dans des appartements loués dans le quartier des Couronneries de Poitiers, des jeunes qui ont « muri » leur projet d'insertion sociale et professionnelle<sup>111</sup>. Les objectifs de l'équipe éducative de cette entité « hors les murs » sont de préparer des adolescents et jeunes adultes à vivre dans le milieu ordinaire. Pour ce faire, les appartements sont situés dans un tour d'habitation, à proximité de services, de magasins et d'équipements de loisirs. Utiliser les transports en commun, se rendre à l'heure sur son lieu de stage, faire ses courses, cuisiner pour un petit collectif<sup>112</sup>, gérer son linge, ranger et entretenir le logement, prendre soin de sa santé et de son hygiène, etc. font partie des compétences qui sont travaillées.

Après plus de vingt années de fonctionnement, les équipes éducatives bénéficient d'un réseau d'employeurs potentiels. Ceci permet aux jeunes accueillis dans les appartements d'accéder rapidement à des stages de découverte ou en vue de confirmer une orientation professionnelle. Pour les jeunes qui sont accueillis dans la « structure-mère », un pôle « mise en stages », composé de cinq éducateurs, a été créé en 2012 pour les aider à envisager leur avenir post-IME. Les objectifs de ce pôle peuvent être identiques à ceux de l'équipe des appartements, à savoir une inclusion dans le milieu ordinaire *via* des contrats de travail<sup>113</sup>. Néanmoins, les jeunes présents *intra-muros* ont des compétences et des profils moins homogènes que dans la structure des appartements<sup>114</sup>. Les stages permettent par conséquent de vérifier si un jeune a la maturité suffisante pour accéder au monde du travail et de repérer si c'est le milieu ordinaire ou le milieu protégé qui lui convient le mieux.

Quelle que soit la solution proposée, quel que soit le choix du jeune et de sa famille, l'IME assure un soutien les trois années qui suivent la sortie. Bien évidemment, cette aide est moins soutenue qu'au sein de l'IME. Si un jeune requiert un accompagnement important, le relais est passé à un service ou à un autre établissement médico-social. Le Sessad insertion sociale et professionnelle, qui dépend également de l'ABSA, assure par exemple le suivi des personnes sorties de l'IME qui le sollicite, lorsqu'elles sont en cours d'apprentissage ou dans une démarche de recherche d'emploi. Pour d'autres situations, les Cart (Centre d'adaptation et de redynamisation au travail) de Poitiers et de Châtellerauld ou les Ésat (Établissements et services d'aide par le travail) peuvent constituer des orientations adaptées.

#### 4.10 La relation avec les familles

Les secrétaires d'accueil et de direction répondent aux sollicitations des familles. Que ce soit au moment de l'admission, à l'occasion des rendez-vous avec les professionnels des services de l'IME, ou tout simplement lors des visites de l'établissement, un accueil bienveillant est réservé à l'ensemble des parents. D'autre part, ce service apporte une aide directe aux familles dans la résolution de différends éventuels avec les administrations. Le

---

être actées. Les jeunes accueillis sur le S5 restent, quant à eux, tout au long de leur parcours dans l'IME, sur ce groupe de vie, en raison de la spécificité de leur projet.

<sup>111</sup> Un projet spécifique à cette structure est en cours d'élaboration. Chacune des prestations décrites dans le projet de l'IME de « Moulins », notamment en matière de sécurité, d'accès aux soins, de poursuites des apprentissages dans l'enceinte de l'IME, y sera déclinée.

<sup>112</sup> Quatre jeunes vivent dans chacun des appartements loués.

<sup>113</sup> Contrats en alternance, contrats à durée indéterminée, emploi d'avenir, contrat unique d'insertion, etc.

<sup>114</sup> Des compétences sociales et professionnelles minimales sont requises pour être admis dans les appartements. Un recueil des compétences techniques acquises dans les ateliers de l'IME doit permettre d'évaluer la faisabilité du projet. Pour les jeunes en provenance de dispositifs externes comme les Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire), une période de stage précédent la demande d'orientation permettrait de vérifier leur niveau et d'anticiper leur venue. D'autre part, l'accueil au sein des appartements doit s'envisager à partir de quatorze ou quinze ans pour les jeunes dont le projet est la recherche de contrats d'apprentissage. Deux à trois ans sont nécessaires pour construire un projet social et professionnel solide.

secrétariat est un rouage essentiel dans les transmissions des communications et informations entre les familles et les professionnels de l'établissement.

Tout au long du parcours de l'enfant dans l'IME de « Moulins », la famille occupe une place centrale. Le diagnostic établi par les professionnels de l'établissement est partagé avec la famille qui peut aider à valider ou infirmer des hypothèses de travail en apportant de nouveaux éléments de compréhension. Le vécu familial, l'interaction du jeune avec ses frères et sœurs ou ses parents, le comportement dans l'environnement familial, rapportés dans les discours de l'enfant et de sa famille, sont utiles à l'élaboration d'un projet adapté à chaque situation particulière. Le relevé des consonances et dissonances entre les observations et analyses faites par la famille et par les professionnels de l'IME, se révèlent bien souvent être une base sur laquelle le projet d'accompagnement individualisé peut être construit. Des rencontres sont organisées régulièrement au domicile familial ou au sein de l'établissement afin de faire des points de situation ou de s'accorder sur les orientations du projet de l'enfant. D'autre part, un bulletin semestriel, retraçant les évolutions de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte, est rédigé par l'équipe pluridisciplinaire et adressé à chacune des familles<sup>115</sup>.

Le pôle « guidance familiale » propose un accompagnement spécifique de la famille. Des professionnels, formés à la thérapie familiale et systémique, supervisés par Carole Gammer<sup>116</sup>, sont à l'écoute des familles qui le demandent. Ils aident à mieux comprendre ce qui se joue dans les relations intrafamiliales et apportent un soutien à la restauration ou à l'amélioration du dialogue entre les parents et l'enfant. L'action menée vise à favoriser le développement de l'enfant ou de l'adolescent accueilli dans l'IME de « Moulins ». Cet appui à l'exercice de la parentalité permet également aux familles de déposer les difficultés inhérentes à l'éducation de leur enfant, adolescent ou jeune adulte et d'évoquer les éventuelles inquiétudes à propos de l'avenir de celui-ci. Ce service, lorsqu'il est sollicité par la famille, vient en complément de la relation entretenue avec le référent du jeune<sup>117</sup>.

Enfin la fête, organisée chaque année offre l'occasion aux parents de rencontrer l'ensemble des professionnels qui accompagnent leur(s) enfant(s). Grâce au spectacle proposé par les jeunes, les projections de vidéos, les expositions, c'est aussi un moment où les familles peuvent apprécier une partie des réalisations produites au cours de l'année. La reconnaissance par les parents des compétences affichées par chacun des jeunes accueillis est un élément important de la réussite du projet personnalisé.

#### 4.11 L'offre sociale

L'IME de « Moulins » est soucieux de donner une information claire et précise sur les droits des personnes et de leur famille dès le premier contact<sup>118</sup>. Avant l'admission, une visite de l'établissement est organisée. À cette occasion, l'assistante sociale de l'établissement est à l'écoute des interrogations, inquiétudes et demandes formulées par le jeune et/ou ses parents. Ce moment permet à chacun de se faire une première idée de l'adéquation du projet de l'IME avec les besoins développés par la personne et sa famille.

<sup>115</sup> Voir à cet effet l'article D 312-14 du CASF.

<sup>116</sup> Carole Gammer est docteur en psychologie clinique. Elle est l'auteur de l'ouvrage : Carole Gammer, *La voix de l'enfant dans la thérapie familiale*, Paris, Eres, 2005, 264 p.

<sup>117</sup> Les missions des référents sont détaillées dans la partie « organisation ».

<sup>118</sup> Voir également le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement pour des précisions sur la procédure d'admission.

Une fois le dossier d'admission complété et accepté par le directeur de l'IME, le service social propose un accompagnement pour effectuer diverses démarches administratives en lien avec l'accueil dans l'établissement. Grâce à la vérification des droits des familles, à l'examen de leur situation statutaire et administrative ou à partir de leurs demandes et préoccupations, le service social apporte, selon les situations, un conseil immédiat ou oriente vers les organismes de proximité tels la MDS (Maison de la solidarité) ou le CCAS (Centre communal d'actions sociales). La constitution des dossiers de demande auprès de la MDPH se fait conjointement avec l'éducateur référent. En 2016, cinquante familles ont sollicité régulièrement le service social.

Le service social s'implique particulièrement pour aider et conseiller les familles dans la recherche et le financement de séjours de vacances. Ces voyages organisés sont souvent profitables aux enfants et adolescents, notamment pendant la période de fermeture d'été de l'IME.

Le service social, c'est aussi un lieu où chacun des jeunes de l'institution peut être écouté. Un temps d'accueil est organisé pour une partie d'entre eux. L'assistante sociale se déplace également sur les groupes ou participe à des temps d'activité, de manière à avoir une plus grande connaissance des personnes accueillies. Ces moments de rencontre favorisent les demandes de rendez-vous particuliers.

Le service social est garant de la protection et de la sécurité des personnes accueillies<sup>119</sup>. Il s'applique à effectuer, en partenariat avec les professionnels concernés, les procédures juridiques<sup>120</sup> que justifient certaines situations.

---

<sup>119</sup> Conformément à la prestation décrite pages 25-27 de ce document.

<sup>120</sup> Les procédures concernant les informations préoccupantes et les signalements ont été revues depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. « *Ce texte implique des modifications importantes, notamment parce qu'il crée dans chaque département une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des situations de danger ou de risques de danger pour l'enfant et l'adolescent, et parce qu'il détermine les règles du partage d'informations entre professionnels* ». Pour de plus amples informations : <http://www.reforme-enfance.fr/documents/guidecellule.pdf>

## 5 Collaborations et partenariats

### 5.1 L'ARS

Dans un contexte de changement, les échanges avec l'ARS (Agence régionale de santé) sont plus fréquents. L'accréditation et l'agrément de l'IME de « Moulins » sont soumis au contrôle des prestations proposées dans l'établissement. L'ARS est en charge de la politique associée au secteur médico-social et à ce titre elle doit vérifier si l'offre de service proposée correspond aux besoins de la population du territoire.

L'ARS dispose d'informations régulières sur l'établissement *via* des enquêtes annuelles initiées par l'Anap (Agence nationale d'appui à la performance) ou quadri-annuelles (ES-Handicap<sup>121</sup>).

L'ARS, créée par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, plus connue sous l'expression « Hôpital, patients, santé et territoire », est un interlocuteur incontournable de l'ABSA, association gestionnaire de l'IME de « Moulins ». En effet, la loi HPST en réaffirmant l'obligation des évaluations interne et externe, instaurées par la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, désigne l'ARS comme destinataire des rapports. L'ARS renouvelle les autorisations de fonctionnement des établissements à partir des informations contenues dans le rapport d'évaluation externe. La loi HPST instaure également un changement au niveau du financement des établissements avec l'injonction d'établir des Cpom<sup>122</sup> (Contrats pluriannuels d'obligations et de moyens).

### 5.2 La MDPH

Une convention est signée depuis le 6 octobre 2010 entre chacune des associations membres du Gassi<sup>123</sup> et la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

La convention établie entre la MDPH et l'ABSA précise les modalités de coopérations et les contributions respectives des signataires. Le public cible, la procédure d'admission dans les établissements de l'ABSA, la constitution des dossiers de demande auprès de la MDPH, l'instruction des dossiers, la participation du directeur des établissements de l'ABSA aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH<sup>124</sup>, les sorties anticipées des établissements de l'ABSA, sont notamment des points abordés dans cette convention.

### 5.3 L'Éducation nationale

Depuis 2014, une convention est signée entre l'IME de « Moulins » et l'Éducation nationale. Elle fixe les closes de partenariat entre les deux institutions. L'accompagnement scolaire se

---

<sup>121</sup> L'enquête ES-handicap s'intéresse, comme son nom l'indique, à l'activité des établissements et services pour personnes handicapées, au personnel en fonction, ainsi qu'aux personnes hébergées dans ces structures. Les dernières collectes de l'enquête ES « handicap » ont été réalisées sur les exercices de 2001, 2006 et 2010 et 2014 (collecte au 31 décembre de l'année d'exercice).

<sup>122</sup> « Les Cpom dans le secteur médico-social existaient déjà (art. L.313-12-2° du CASF). Ils font l'objet d'une double extension de leur champ d'application. Il convient de rappeler que les Cpom dans le secteur médico-social concernent des organismes gestionnaires de plusieurs établissements et services médicosociaux. [...] Ce contrat comportera notamment des objectifs de qualité de prise en charge à atteindre (art. L.313-12-2 du CASF) ». Anap, La loi HPST à l'hôpital, les clefs pour comprendre, p. 102, <http://www.anap.fr/publications-et-outils/detail/actualites/la-loi-hpst-a-lhopital-les-cles-pour-comprendre/>

<sup>123</sup> Voir ci-après.

<sup>124</sup> Les chefs de service de l'IME peuvent être conduits à suppléer le directeur des établissements par délégation.

fait essentiellement *intra-muros*. L'intégration dans les écoles avoisinantes peut être envisagée au cas par cas.

Des échanges réguliers avec les responsables de l'Éducation nationale permettent d'élaborer le parcours des personnes porteuses de handicap. Chaque année, l'enseignant référent attribué prend des informations sur l'évolution et le parcours des élèves. C'est l'occasion d'envisager d'éventuelles intégrations ou des orientations vers d'autres établissements scolaires avec ou sans soutien médico-social.

Actuellement, il n'existe pas de réunion authentifiée de l'ESS<sup>125</sup> (Équipe de suivi de scolarisation). En revanche, les enseignants sont invités à la réunion de suivi de projet, organisée par l'IME de « Moulins ».

## 5.4 L'ASE

De nombreux jeunes accueillis dans l'établissement font également l'objet d'une prise en charge par l'ASE (Aide sociale à l'enfance). Pour construire des projets cohérents, les rencontres et concertations entre professionnels des deux structures sont indispensables.

## 5.5 Le CHL

Les besoins des jeunes accueillis dans l'IME de « Moulins » nécessitent une collaboration entre le milieu hospitalier et l'établissement. En effet, certaines situations justifient un double accompagnement. Des liens existent entre le Centre hospitalier Henri Laborit et l'IME de « Moulins ». Un pédopsychiatre intervient par exemple auprès de plusieurs professionnels dans le cadre d'une aide à l'analyse des relations éducatives.

## 5.6 La FNSA

Les jeunes de l'Association sportive de l'IME de « Moulins » participent aux championnats organisés par la FNSA (Fédération nationale des sports adaptés). Le sport est un vecteur d'intégration pour les jeunes en situation de handicap. L'AS de 'Moulins' œuvre pour permettre à de nombreuses personnes accueillies de s'épanouir au travers du sport.

Cette aspiration se poursuit grâce au PER (Pôle d'entraînement régional)<sup>126</sup> initié par la Ligue de sport adapté du Poitou-Charentes. Au cours de l'année 2016-2017, douze jeunes de l'établissement ont bénéficié de cet accompagnement dans les deux disciplines ouvertes au Creps (Centre régional d'éducation populaire et de sport) de Boivre, que sont la natation et le tennis de table. L'adhésion du jeune au programme développé par le PER implique une inscription dans un club ayant une section correspondante au sport choisi, ce qui offre une réelle opportunité d'inclusion dans le milieu ordinaire.

---

<sup>125</sup> Art. D351-10 du Code de l'éducation : « L'équipe de suivi de la scolarisation, [...], comprenant nécessairement l'élève, ou ses parents ou son représentant légal, ainsi que l'enseignant référent de l'élève, [...], facilite la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et assure son suivi pour chaque élève handicapé. [...] Lors de la réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation, les parents de l'élève peuvent être assistés par une personne de leur choix ou se faire représenter ».

<sup>126</sup> « Le Pôle d'entraînement régional sport adapté Poitou-Charentes est opérationnel depuis le 1er février 2007. L'objectif affiché de cette structure est de permettre et de mettre en place des projets de vie autour du sport. Pour ceux qui le veulent, il s'agit là d'une première porte d'accès dans la filière reconnue de haut niveau. Notre mission première est de donner la possibilité aux sportifs qui en font le choix de vivre leur activité pleinement, tout en étant scolarisé en établissement, tout en travaillant en milieu spécialisé ou ordinaire, et de s'inscrire dans un processus d'intégration ». <http://sportadapte-pch.fr/le-per>

## 5.7 La commune de Sèvres-Anxaumont

L'ABSA est le plus gros employeur de la commune de Sèvres-Anxaumont. De nombreux projets comme les travaux, la mise à disposition de biens collectifs, l'organisation des festivités, nécessitent des concertations entre les deux parties.

La commune de Sèvres-Anxaumont engage sa responsabilité en donnant son autorisation pour accueillir du public dans les bâtiments de l'IME de « Moulins ». La commune est également un employeur possible pour les jeunes de l'établissement (stages, contrats de travail).

## 5.8 Les entreprises

Les projets en collaboration avec les entreprises se sont développés. C'est le cas avec les entreprises situées sur la commune de Sèvres-Anxaumont comme l'Éhpad (Établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes) public ou encore la ferme porcine « La baie des champs ». Un partenariat a été signé entre l'ABSA et le groupe Auchan, ce qui ouvre la porte à de nombreux projets dont la possibilité d'inclusion professionnelle de jeunes de l'établissement.

Différents contrats relient l'IME de « Moulins » avec des entreprises pour les denrées alimentaires ou les matériels nécessaires au fonctionnement. Des prestataires de service dont Gigatek pour la maintenance du parc informatique ou SAS EIG pour les logiciels de gestion sont également en lien avec l'ABSA.

## 5.9 Les établissements médico-sociaux

L'IME de « Moulins » fonctionne avec le réseau des Ésat, en particulier pour que les jeunes puissent effectuer des périodes de stages. Les Cart de Poitiers et Châtellerauld sont également fréquemment sollicités par les professionnels de l'IME en vue d'envisager des options de sortie possible.

## 5.10 Le Gassi

Depuis quelques années, l'ABSA a souhaité s'unir avec d'autres associations du département au sein du Gassi (Groupement d'associations sociales solidaires et indépendantes). Les réflexions portent sur l'harmonisation et la mutualisation de prestations. Trois IME sont potentiellement en mesure d'unir leurs compétences pour proposer des accompagnements de qualité vis-à-vis du public bénéficiaire. Des échanges de pratiques, des journées à thèmes et des formations se développent ponctuellement inter établissements.

## 5.11 Promoqualts

L'IME de « Moulins » est l'un des établissements à l'initiative de la création de l'association Promoqualts (Promotion de la qualité en travail social). L'adhésion permet d'échanger entre établissements utilisateurs de la méthode Dutrénit et de bénéficier de logiciels. L'entreprise Orbiwan a développé deux logiciels, l'un permettant de mettre en forme l'évaluation des compétences sociales des personnes accueillies : le DCS (Descripteur de compétences sociales) et l'autre de formaliser l'évaluation interne : Arévi.

## 5.12 L'IRTS de Poitiers

L'IME de « Moulins » accueille régulièrement des stagiaires de l'IRTS (Institut régional du travail social). Des professionnels de l'IME interviennent ponctuellement au sein de l'IRTS.

## 6 Organisation et fonctionnement

### 6.1 Les moyens garantissant le droit des personnes accueillies

Toutes les personnes accueillies et leurs représentants légaux ont en possession ou à disposition les différents documents énoncés dans la Loi du 2 janvier 2002. Un livret d'accueil et un règlement disciplinaire<sup>127</sup> sont remis et expliqués lors de l'admission de l'enfant. Le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement et la charte des droits et libertés<sup>128</sup> sont consultables dans l'établissement.

Un contrat de séjour est établi avec la personne accueillie et ses représentants légaux. Il matérialise l'admission de l'enfant et définit les attendus et engagements de chacune des parties. Des avenants au contrat de séjour peuvent être apportés à la demande d'une des parties signataires.

Un Pap (Projet d'accompagnement personnalisé) est rédigé chaque année. Il est la résultante d'une analyse partagée entre les professionnels, la famille<sup>129</sup> et la personne accueillie. L'objectif est d'accompagner au mieux le projet de la personne accueillie et de ses représentants légaux<sup>130</sup>.

Le CVS (Conseil de vie sociale) fonctionne de nouveau<sup>131</sup> dans l'IME de « Moulins ». Trois à quatre réunions annuelles sont programmées. Les compte-rendu sont affichés au niveau de l'accueil et sont consultables également dans le serveur de l'établissement.

Un conseil de discipline est formalisé depuis septembre 2016 suite à la validation du règlement disciplinaire. Il regroupe des représentants des parents, des représentants des personnes accueillies et des professionnels. Il est présidé par le directeur des établissements.

### 6.2 Les tâches administratives

Le CASF régleme les établissements médico-sociaux. Pour se conformer aux directives de ce code, il est nécessaire de remplir de nombreuses tâches administratives. Les documents garantissant le droit des personnes ont imposé une répartition des écrits professionnels entre le service administratif et autres services. L'éclosion de l'informatique a facilité ce partage des tâches.

Outre les écrits professionnels, de plus en plus confiés aux professionnels de terrain, les services administratifs doivent s'acquitter, entre autres, de la facturation liée à la présence des bénéficiaires, remplir les formulaires des enquêtes de l'Anap, de l'Éducation nationale ou encore ES-handicap, s'adapter aux changements de législation concernant le travail, assurer la rétribution des salariés et le paiement des factures.

### 6.3 Les réunions de suivis de projet

*« La démarche d'un projet personnalisé respectueux des attentes de la personne nécessite plusieurs phases : [...] recueil des attentes de la personne ; analyse de la situation avec*

<sup>127</sup> Ce règlement, parfois appelé règlement intérieur, est à différencier du règlement intérieur à destination du personnel tel que défini dans les articles L1321-1 à L1321-6 du code du travail. C'est un document annexe au règlement de fonctionnement.

<sup>128</sup> Annexée également au livret d'accueil.

<sup>129</sup> Les familles des jeunes accueillis sur le S5 participent à la réunion d'élaboration du Pap de leur enfant.

<sup>130</sup> Bertrand Dubreuil, *Accompagner le projet des parents en éducation spécialisée*, Paris, Dunod, 2006, p. 94.

<sup>131</sup> Ce n'était plus le cas au moment de l'évaluation externe réalisée en 2014.

*objectivation des éléments d'analyse ; co-construction du projet personnalisé avec les différentes parties prenantes ; [...] fixation d'objectifs, [...] programmation d'activités et de prestations, moyens alloués au projet ; mise en œuvre, bilan(s) intermédiaire(s) et ajustements [éventuels] ; évaluation [et] réactualisation du projet personnalisé. »<sup>132</sup>*

Pour répondre à ces objectifs, l'IME de « Moulins » a instauré un recueil régulier des attentes des personnes accueillies et de leur famille. Dans un premier temps, la procédure d'admission permet d'établir les attentes explicites avant l'entrée dans l'établissement. Par la suite, chaque professionnel a pour mission d'observer et d'entrer en contact avec les enfants, adolescents ou jeune adultes avec lesquels il est en vis-à-vis. Ces temps de rencontre et de dialogue favorisent le recueil des attentes « *latentes, [...] ressenties, implicites ou explicites* »<sup>133</sup> des personnes accompagnées. Pour faire une analyse objectivée des observations et des échanges, chaque professionnel dispose d'outils qui sont propres à son champ<sup>134</sup> d'activités.

Une réunion de suivi de projet est programmée annuellement pour chacun des jeunes accueillis dans l'IME. Avant la tenue de celle-ci, un rapport est établi par tous les professionnels concernés par la situation examinée. Il s'agit d'apporter des éléments d'information objectivés afin d'aider à la construction ou à la révision du Pap (Projet d'accompagnement personnalisé). L'objet de la rencontre est la co-construction de ce Pap. Le jeune et sa « *[...] famille [doivent] être [associés] à l'élaboration du projet individuel pédagogique, éducatif et thérapeutique, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation* »<sup>135</sup>. Leur présence n'est pas effective<sup>136</sup>, mais une consultation est proposée avant et après la date de la rencontre.

À l'issue de la réunion de suivi de projet, un document écrit est formalisé. Il comprend les observations et diagnostics de chaque professionnel, le projet global du jeune, la matérialisation de ce projet dans chacune des sphères professionnelles et familiale et les moyens alloués pour la réalisation du projet. Chaque année, une évaluation du projet et de ses adaptations éventuelles est réalisée. Elle participe à la réactualisation du projet.

#### **6.4 Le référent, un professionnel particulier**

*« Les organisations des professionnels prévoient souvent qu'un (ou parfois deux) d'entre eux soit le coordinateur du projet personnalisé, signifiant par là qu'il est l'interlocuteur privilégié des parties prenantes, qu'il veille au déroulement des différentes phases du projet personnalisé et à la cohérence des interventions. »<sup>137</sup>*

Dans l'IME de « Moulins », il est fait usage du terme de « référent » « *pour désigner les professionnels de terrain chargés du suivi et de la veille générale autour d'un nombre limité de projets personnalisés* »<sup>138</sup>. Le rôle et les missions qui sont affectés à ces référents sont indiqués pour la première fois dans le projet de l'IME 2011-2016. Il est alors précisé que « *le*

<sup>132</sup> Anesm, *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Les attentes de la personne et le projet personnalisé*, décembre 2008, p.20.

<sup>133</sup> *Ibid*, p.14.

<sup>134</sup> Les équipes éducatives disposent du descripteur de compétences sociales, les éducateurs techniques d'une grille d'évaluation des compétences professionnelles, les psychologues de batteries de tests, les professeurs des écoles d'outils d'évaluation des compétences scolaires, etc.

<sup>135</sup> Article D.312-14 du CASF.

<sup>136</sup> La question de la participation des jeunes et de leurs parents fait partie des perspectives d'amélioration.

<sup>137</sup> Anesm, *Op. Cit.*, pp. 28-29.

<sup>138</sup> *Ibid*, p. 28.

*réfèrent est un éducateur de “vie sociale” de qualification éducateur spécialisé ou moniteur-éducateur avec de l’ancienneté et formations complémentaires [...] »<sup>139</sup>.*

Pour autant, la réalité est tout autre en 2016 puisque la plupart des éducateurs de l'internat ou du semi-internat exercent cette fonction. Le rapport à la qualification n'est pas considéré comme un critère primordial<sup>140</sup> dans l'établissement. En revanche, les professionnels sollicités doivent posséder les compétences, le savoir-faire et le savoir-être attendus pour accomplir les tâches attachées à la fonction. L'IME de « Moulins » a fait le choix de privilégier cette logique qui favorise les initiatives et la prise de responsabilité des professionnels et ainsi les autorise à s'accomplir dans leur travail<sup>141</sup>.

Dans l'histoire de l'institution, il a existé de nombreuses variations autour de la notion de projet personnalisé et du « travail » à mener avec les familles. Ainsi, en 1986, la coordination du projet était à la charge de l'éducateur-chef, les « visites de familles » étaient assurées par les éducateurs de groupe, parfois assistés, pour des situations compliquées, par l'éducateur-chef et les familles étaient invitées à écouter les conclusions de la réunion de « synthèse ». Mais, dès 1987, le projet d'accompagnement personnalisé a pris une nouvelle tournure avec l'adoption de la méthode théorisée par Jean-Marc Dutrénit. L'éducateur développait de fait une « expertise » nouvelle des situations des jeunes qu'il accompagnait. Pour éviter les tensions possibles entre les parents et les éducateurs « substituts parentaux – experts » de l'internat<sup>142</sup>, la médiation entre l'établissement et les familles fut confiée à une personne non-impliquée directement dans la relation éducative.

Ce modèle a perduré plusieurs années au niveau de l'internat. Puis, l'évolution du management, l'influence prise par l'analyse systémique au niveau des valeurs de référence dans l'IME et le passage aux trente-cinq heures ont de nouveau modifié la donne. Les éducateurs de l'internat ont progressivement perdu leur rôle de substituts parentaux pour devenir des techniciens de l'accompagnement. La mise en place des contrats de séjour a entériné ce passage à une relation plus distanciée envers les jeunes accueillis. Et dans le même temps, ces professionnels ont acquis des techniques de communication et d'entretien. À partir de 2001, la plupart des éducateurs de l'internat se sont donc retrouvés « référents » des projets personnalisés d'une partie des jeunes de leur groupe d'affiliation.

Toutefois, il apparaît aujourd'hui un certain « flou » autour du rôle que doivent ou devront tenir les référents de l'IME de « Moulins ». En effet, l'évolution du travail social qui bouleverse les organisations, fait craindre un accroissement des missions déléguées aux référents. Il s'agit notamment d'inquiétudes relatives à la notion de coordination. D'autre part, la mission de référent est dépendante de la façon dont l'éducateur s'en saisit<sup>143</sup>. Le travail sur la notion de référent n'a pas été mené au cours de l'élaboration du projet d'établissement. S'attarder sur le rôle et les missions du référent semble néanmoins indispensable, et cette réflexion fait partie des perspectives d'amélioration formulées dans

<sup>139</sup> Projet de l'IME 2011-2016, p. 13.

<sup>140</sup> Il apparaît d'ailleurs que ce critère lié à la qualification n'a jamais été pris en compte puisque même avant 2011, des AMP ou des ME avaient ce rôle de référents.

<sup>141</sup> Philippe Zarifian, « De la notion de qualification à celle de compétence », <http://philippe.zarifian.pagesperso-orange.fr/page143.htm>, consulté le 07/04/2016.

<sup>142</sup> Les éducateurs de l'internat passaient à l'époque au minimum trois soirées, trois levers, trois déjeuners, le mercredi après-midi et une nuit chaque semaine auprès des jeunes de leur groupe. Sur le semi-internat, le contexte est différent puisque l'accueil des jeunes se résumait aux déjeuners et parfois au mercredi après-midi. Les éducateurs ont sans problème poursuivi le travail de proximité avec les familles.

<sup>143</sup> Lefas, *Évaluation externe de l'Institut médico-éducatif de « Moulins »*, 2015, p. 37.

cet écrit. Elle s'inscrit toutefois dans une dimension plus globale autour de la question des métiers. Malgré tout, les débats sont déjà ouverts et chacun se fait son idée sur ce que devrait être un référent. Les propos qui suivent font état de la situation existante dans l'IME confrontée à quelques conceptions de la notion de référent, entendues ci et là, et qui sont toutes acceptables au regard de la définition donnée par l'Anesm.

Deux modèles de référents – coordinateurs de projets bien différenciés s'affrontent bien souvent dans les institutions médico-sociales.

*« Pour l'une, le professionnel occupant la fonction fait partie des éducateurs accompagnant l'enfant et reste dans cette fonction jusqu'au moment où celui-ci change de groupe [...] ; pour l'autre conception, au contraire, c'est la même personne qui occupe cette fonction tout au long du séjour de l'enfant [...]. [...] dans le premier cas, ce qui est mis en avant, c'est la connaissance concrète du vécu de l'enfant, car celle-ci permet une coordination pertinente ; dans le second, ce qui est valorisé, c'est la permanence de la fonction, car celle-ci peut plus facilement créer une confiance entre l'éducateur et les parents (ou les représentants légaux) rendant ainsi plus facile un travail avec ceux-ci sur le long terme. »<sup>144</sup>*

C'est la première option qui est prise en considération dans l'IME de « Moulins ». Il existe néanmoins une permanence de plus ou moins longue durée avec les familles car les jeunes restent en général plusieurs années sur le même groupe.

Jean-René Loubat est quant à lui plutôt en faveur de la seconde option. Pour lui, le référent n'exerce aucune fonction hiérarchique vis-à-vis des autres professionnels de l'institution. Néanmoins, il possède des compétences reconnues par la direction pour exercer les missions qui lui sont déléguées. D'autre part, il n'est pas responsable de l'accompagnement direct du bénéficiaire, mais il prend en charge la préparation, la mise en forme, la coordination et le suivi de son projet d'accompagnement personnalisé<sup>145</sup>.

Dans l'IME de « Moulins », l'éducateur référent n'assume pas seul la préparation et la mise en forme du projet d'accompagnement personnalisé, mais il est responsable de l'accompagnement direct des jeunes. Ce fonctionnement impose au référent de superviser l'action tout en étant acteur lui-même. Il est en effet « *mandaté pour être l'interlocuteur privilégié des familles, [signer et suivre] la mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé et transmettre les demandes et les attentes des familles* »<sup>146</sup>. Cette dimension implique d'être la personne chargée de répondre avec le jeune et sa famille aux items du DCS et à faire l'analyse des résultats<sup>147</sup>. Il doit en outre « *être la personne vers qui l'enfant se tournera [...] et qui s'engagera à trouver avec et pour lui une réponse à ses difficultés dans la mesure du possible [...]* »<sup>148</sup>. Et enfin, il doit assurer l'animation d'un ou plusieurs groupes, proposer des activités individuelles ou collectives à différents moments de la journée et aider les jeunes qu'il encadre à développer leurs compétences sociales.

Cette vision de la fonction du référent a de nouveau été défendue par le directeur des établissements lors de la réunion institutionnelle du 28 août 2017.

<sup>144</sup> Michel Foudriat, *Le changement organisationnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux*, 2<sup>e</sup> édition, Rennes, Presse de l'Eheps, 2013, pp. 88-89.

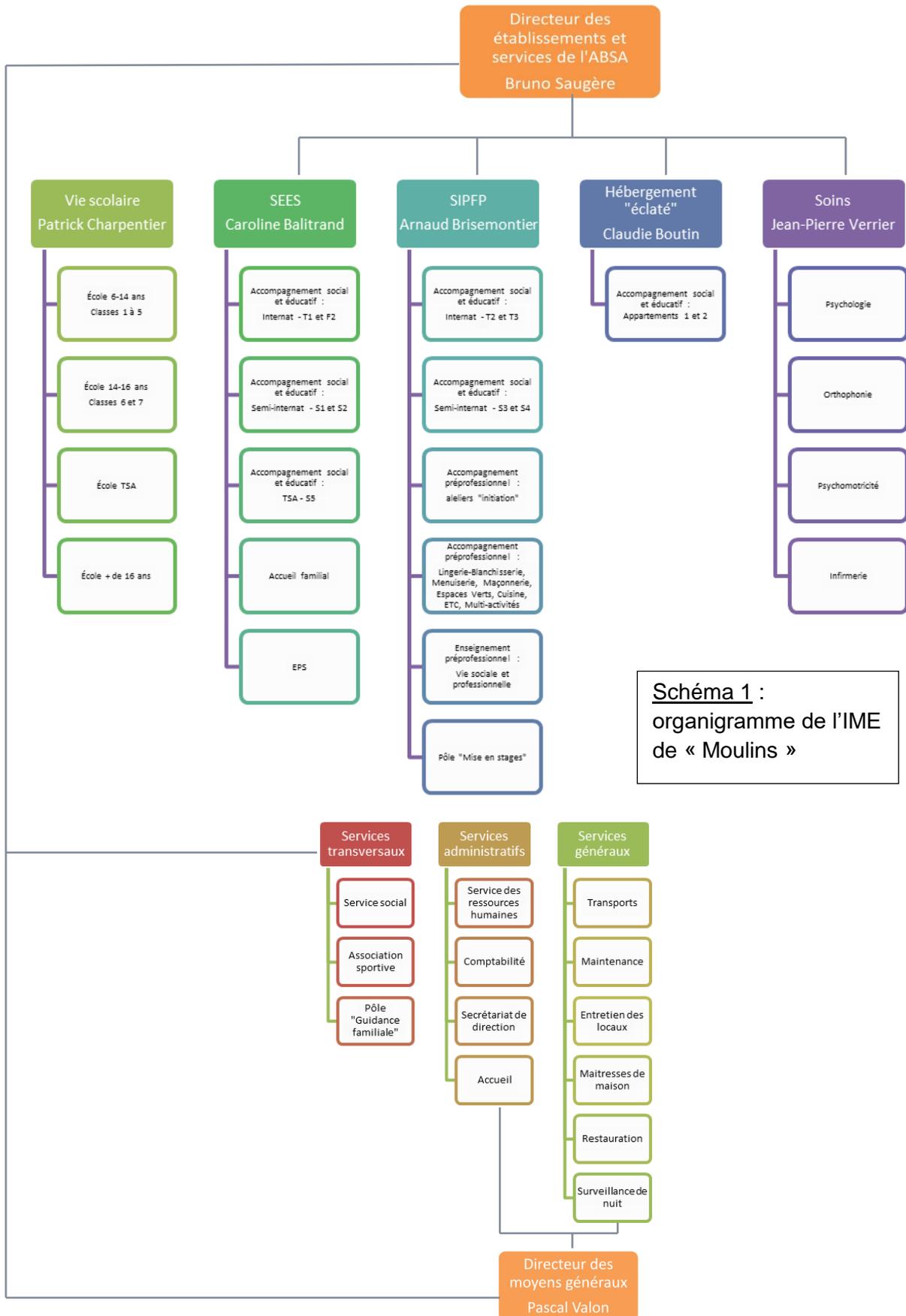
<sup>145</sup> Jean-René Loubat, « De la référence à la coordination, l'affirmation d'une fonction d'avenir », *Les cahiers de l'Actif*, n° 424-425, septembre – octobre 2011, p. 193.

<sup>146</sup> Projet d'établissement 2011-2016, p. 13.

<sup>147</sup> Olivier Jon, a élaboré un guide d'utilisation du logiciel et d'analyse des résultats.

<sup>148</sup> <http://acade.pagesperso-orange.fr/refere01.htm>

## 6.5 L'organisation des moyens humains dans les unités de l'IME



## 6.6 Les moyens humains

Ressources humaines en ETP (Équivalent temps plein) IME de « Moulins » - Additif au budget prévisionnel 21/02/2017			
	Semi-internat	Internat	Total
<b>Direction</b>	<b>0,90</b>	<b>2,70</b>	<b>3,60</b>
Directeur des établissements	0,14	0,36	0,50
Directeur des moyens généraux	0,14	0,36	0,50
Chefs de service éducatifs	0,62	1,98	2,60
<b>Service administratif</b>	<b>1,10</b>	<b>2,69</b>	<b>3,79</b>
Assistante RH - comptabilité	0,17	0,43	0,60
Chargée RH	0,14	0,36	0,50
Chargée de gestion	0,14	0,36	0,50
Assistante de direction	0,20	0,60	0,80
Employée de bureau	0,29	0,60	0,89
Technicienne paye - comptabilité	0,16	0,34	0,50
<b>Service socio-éducatif</b>	<b>13,34</b>	<b>21,49</b>	<b>34,83</b>
Educateurs spécialisés	4,84	6,00	10,84
Moniteurs-éducateurs	1,50	8,50	10,00
AMP - AES	2,00	3,00	5,00
Aide-éducateurs groupes (EA - CAE)	4,78	3,52	8,30
Aide-éducateur école (CAE)	0,22	0,47	0,69
<b>Service éducatif init. prof.</b>	<b>2,76</b>	<b>5,87</b>	<b>8,63</b>
Educateurs techniques spécialisés	0,32	0,68	1,00
CESF	0,64	1,36	2,00
Educateurs techniques	1,28	2,72	4,00
Monitrice-éducatrice	0,32	0,68	1,00
Aide-éducateur (CAE)	0,20	0,43	0,63
<b>Service éducation physique et sportive</b>	<b>0,64</b>	<b>1,36</b>	<b>2,00</b>
Professeurs de sport	0,64	1,36	2,00
<b>Service social</b>	<b>0,23</b>	<b>0,49</b>	<b>0,72</b>
Assistante de service sociale	0,23	0,49	0,72
<b>Service de soins</b>	<b>1,35</b>	<b>2,28</b>	<b>3,63</b>
Médecins-psychiatres	0,26	0,34	0,60
Psychologues	0,42	0,48	0,90
Orthophoniste	0,16	0,34	0,50
Psychomotricienne	0,18	0,42	0,60
Infirmière	0,32	0,68	1,00
Médecin généraliste	0,01	0,02	0,03
<b>Services généraux</b>	<b>5,28</b>	<b>15,22</b>	<b>20,50</b>
Maitresses de maison	1,60	3,40	5,00
Surveillantes de nuit	0,00	4,00	4,00
Cuisiniers	0,64	1,36	2,00
Chauffeurs	0,32	0,68	1,00
Maintenance – responsable sécurité	0,16	0,34	0,50
Maintenance - chauffeurs	1,60	3,40	5,00
Agents de service intérieur (EA - CAE)	0,96	2,04	3,00
<b>Accueil familial</b>	<b>0,00</b>	<b>3,15</b>	<b>3,15</b>
Assistantes familiales	0,00	3,15	3,15
<b>Totaux</b>	<b>25,60</b>	<b>55,25</b>	<b>80,85</b>

Tableau 3 : répartition des emplois en équivalent temps plein dans l'IME de « Moulins »

Ce tableau comprend les effectifs dédiés au groupe S5, dont 0,10 ETP médecin psychiatre, 0,20 ETP psychologue et 3,00 ETP éducatif.

Le budget prévisionnel 2017 fait apparaître au-delà du descriptif du tableau 3, 1,50 ETP éducateurs spécialisés (redéploiement postes assistantes familiales), 1,00 ETP moniteur-éducateur (situations critiques)<sup>149</sup>, 0,60 ETP psychologues, 0,20 ETP médecin-psychiatre. 1,11 ETP est consacré aux remplacements des personnels qui participent aux instances représentatives du personnel (0,45 ETP) et aux surcoûts occasionnés par les périodes de transfert (0,66 ETP). Les ressources humaines nécessaires au fonctionnement de l'IME sont par conséquent estimées à :

	Semi-internat	Internat	Total
<b>Totaux</b>	<b>28,11</b>	<b>57,15</b>	<b>85,26</b>

## 6.7 La gestion des ressources humaines

*« La gestion des ressources humaines a [...] pénétré le secteur social et médico-social dans le train de son développement historique : au fur et à mesure que les ESMS sont devenus de véritables organisations modernes, ils se sont complexifiés, ramifiés et se sont enrichis régulièrement de nouvelles compétences. [...] [...] la coordination d'un éventail croissant de fonctions, l'exigence plus affirmée de compétences et de performance, la nécessité d'assurer un bon climat social et l'identité d'une communauté d'action, ont rendu peu à peu indispensable la fonction GRH<sup>150</sup>. La raison d'être de cette dernière est précisément de mettre en phase les ressources humaines d'une entreprise avec ses objectifs et son organisation. [...] [...] les enjeux actuels s'avèrent d'envergure dans un paysage professionnel en pleine recomposition : concentration, exigences de lisibilité, de qualité et d'efficience accrues, apparition de nouvelles fonctions, de nouvelles organisations et de nouvelles modalités de financement [...] »<sup>151</sup>*

Au moment de sa réorganisation, l'ABSA ne pouvait pas ignorer l'importance grandissante de la fonction RH. Un poste spécifique a par conséquent été créé en 2014 au niveau associatif.

### 6.7.1 Le recrutement

Le recrutement fait l'objet de procédures de plus en plus précises. Les appels d'offre sont diffusés sur le site internet de l'association, auprès de Pôle emploi et des missions locales et éventuellement dans les écoles de formation. Une fois les candidats sélectionnés au regard de leur dossier, ils sont conviés à un entretien d'embauche.

Les cadres de direction sont entendus et engagés directement par le Conseil d'administration de l'ABSA. Les chefs de service, même intégrés à l'équipe de direction, sont généralement enrôlés à la suite d'un entretien sous la responsabilité du directeur des établissements.

Tous les autres salariés sont recrutés par le directeur des établissements et/ou les chefs de service. Les profils de poste, ainsi que les compétences requises, figurent dans les fiches de fonction rédigées pour l'appel d'offre, dans les fiches « référentiel métiers » de l'IME de « Moulins » et dans la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

<sup>149</sup> Des postes éducatifs sont attribués courant 2017 en contrat à durée déterminée.

<sup>150</sup> GRH : Gestion des ressources humaines.

<sup>151</sup> Jean-René Loubat, *Élaborer un projet d'établissement ou de service en action sociale et médico-sociale*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Dunod, 2012, pp. 343-344.

Un livret d'accueil du salarié<sup>152</sup> a été validé en juin 2017 par l'équipe de direction. Il doit être remis à tout personnel nouvellement recruté.

### 6.7.2 La formation

Une information régulière est délivrée aux personnels sur les dispositifs de formation existants. La formation s'inscrit dans un « plan prévisionnel de formation » sur lequel le comité d'entreprise rend un avis. Pour l'IME de « Moulins », la formation est primordiale pour adapter l'établissement et accompagner les professionnels aux mutations en cours dans le champ médico-social.

Le plan de formation s'établit à partir des besoins des services, recensés par l'encadrement, des besoins individuels des personnels en relation avec leur exercice professionnel, des évolutions de carrière des personnels. D'autre part, le personnel peut participer à des colloques ou à des réunions d'information internes faisant appel à des intervenants extérieurs.

De nombreux stagiaires sont accueillis chaque année dans l'IME de « Moulins », ce qui permet de transmettre des savoir-faire, mais aussi de continuellement questionner les pratiques installées dans l'établissement.

L'IME de « Moulins » a mis en œuvre, depuis septembre 2015, un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles. Dans les périodes de changements et d'incertitude, ces sessions sont susceptibles d'apporter de nouvelles ressources aux participants. Un outil d'auto évaluation des positionnements, est à disposition des professionnels qui le souhaitent. Il figure en annexe 4 de cet écrit<sup>153</sup>.

Des formations inter établissements du Gassi sont organisées. Ces temps permettent aux professionnels de partager des expériences et des problématiques avec des travailleurs sociaux exerçant auprès de populations diverses.

### 6.7.3 La mobilité et la promotion du personnel

Le personnel de l'IME de « Moulins » peut être amené à changer de poste au cours de sa carrière. Il est important pour que l'institution vive et se régénère de favoriser les échanges interpersonnels. La professionnalisation passe aussi par le partage des compétences de chacun. Les équipes éducatives sont par conséquent évolutives au fil des années.

Les promotions dans l'IME de « Moulins » se font par l'accès à de missions, des fonctions, ou des postes supérieurs sur la base de compétences manifestes, par des formations suivies, par l'obtention de diplômes. Les promotions par changement de statut se font si des postes sont créés ou vacants et sous réserve des qualifications correspondantes.

### 6.7.4 Les modalités de contrôle et d'évaluation des personnels

Tous les deux ans, chaque salarié bénéficie d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique. Une procédure à disposition de l'ensemble du personnel est

---

<sup>152</sup> Ce document a été élaboré par Mireille Castro-Cintas, tutrice de proximité, Sabine Moinet, chargée des ressources humaines et Caroline Balitrand, chef de service de la SEES. Il est en cours de finalisation.

<sup>153</sup> Cet outil construit par Jacques Danancier n'a pas « de vocation institutionnelle. Il est destiné à accompagner un temps de réflexion personnelle sur la façon dont un intervenant estime tenir sa place dans son métier d'abord, sur son lieu de travail ensuite ». Jacques Danancier, Analyser et faire évoluer les pratiques éducatives, Paris, Dunod, 2006, p. 137.

établie. Les thèmes de discussion sont cadrés par un guide d'entretien et par la fiche référentiel métier.

#### 6.7.5 La représentation des personnels

Les salariés de l'établissement peuvent s'adresser à la délégation unique du personnel ou au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pour toutes questions relatives à leur vie professionnelle. Des réunions régulières avec l'employeur permettent d'échanger à propos des difficultés et incompréhensions ressentis par les personnels. Ces moments favorisent l'implication des personnels à la vie de l'institution grâce aux trois grandes consultations annuelles<sup>154</sup> qui portent sur les orientations stratégiques de l'entreprise, la situation économique et financière de l'entreprise et la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Un groupe de travail a été instauré en 2016 dans le cadre de la prévention des RPS (Risques psycho-sociaux)<sup>155</sup>. Il est composé de représentants des salariés de chaque service de l'IME et se réunit toutes les trois semaines environ. Ce groupe de professionnels doit être force de propositions pour réduire les facteurs d'émergence des RPS à partir de situations ressenties ou concrètes, vécues difficilement par les salariés<sup>156</sup>.

Un accord pour organiser le droit d'expression des salariés a été conclu avec les représentants syndicaux en juillet 2017. Trois réunions sont programmées chaque année dont l'une accessible à l'ensemble des salariés de l'ABSA pour discuter de thèmes touchant à la vie de l'entreprise et faire remonter remarques et questions à la direction.

### 6.8 Les réunions relatives au management et au fonctionnement

Comme dans tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les réunions planifiées dans l'IME de « Moulins » permettent à chaque professionnel de :

*« s'inscrire dans un travail en équipe [...] avec une ambition : lier la pratique sociale à la réflexion sur ses fondements. L'interrogation collective a ainsi constamment été une base et un gage de qualité, quels que soient les modèles d'organisation [...] »*<sup>157</sup>

Les transformations en cours, les incertitudes qui en découlent nécessitent des rencontres interprofessionnelles ayant pour objectifs l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action. Il s'agit de créer et/ou de faire perdurer un esprit d'équipe gage de la cohérence des prestations proposées.

<sup>154</sup> Articles L.2323-6 et suivants du code du travail.

<sup>155</sup> « Les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ». Michel Gollac et Martine Bodier, *Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser, Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, faisant suite à la demande du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé*, mai 2010 p.31.

[http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_SRPST\\_definitif\\_rectifie\\_11\\_05\\_10.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_SRPST_definitif_rectifie_11_05_10.pdf)

<sup>156</sup> Magali Arnault-Salmonie et Séverine Prévost ont la responsabilité d'organiser la réflexion de ce groupe, de recueillir les demandes des chefs de service et de noter leurs remarques vis-à-vis des propositions faites, de porter l'ensemble des suggestions auprès de la direction et du comité de pilotage (qui comprend des professionnels de l'ASSTV).

<sup>157</sup> Daniel Gacoin, « Les réunions dans les établissements ou services sociaux et médico-sociaux : espaces de mise en scène et espaces d'élaboration », publié le 10 juillet 2006, [http://danielgacoin.blogs.com/blog/2006/07/les\\_reunions\\_dan.html](http://danielgacoin.blogs.com/blog/2006/07/les_reunions_dan.html)

### **6.8.1 Les réunions de direction**

Toutes les semaines, l'ensemble de l'équipe de réunion se retrouve pour élaborer, s'accorder et mettre en application le plan stratégique et organisationnel de l'IME. Assistent à cette réunion le directeur des établissements, le directeur des moyens généraux, les chefs de service de la SEES, de la SIPFP et de l'hébergement « hors les murs », le coordonnateur de l'unité pédagogique et le médecin-psychiatre. Des professionnels de l'institution peuvent y être invités pour alimenter la discussion sur un thème précis, pour apporter un regard de terrain en vue d'opérationnaliser un projet ou pour rendre compte d'un travail commandité par la direction.

### **6.8.2 Les réunions de briefing**

Ce sont des réunions qui ont lieu généralement les lundis pour organiser le travail de la semaine et définir les communications à transmettre aux personnels. L'équipe de direction, la chargée des ressources humaines, l'attachée de direction, l'assistante sociale et la secrétaire d'accueil sont les participants de cette réunion.

### **6.8.3 Les réunions institutionnelles**

Trois réunions de ce type sont organisées chaque année. Tous les salariés de l'IME sont invités à y participer. L'organisation des transports est modifiée pour différer l'accueil des jeunes de l'IME ces jours-là.

Lors de la réunion de rentrée de l'IME, la présence de l'ensemble des salariés de l'ABSA est requise. C'est un moment où le Président de l'association et/ou les membres du conseil d'administration peuvent s'adresser aux salariés et évoquer les orientations stratégiques ainsi que les projets de l'ABSA. Les autres thèmes abordés à cette occasion sont choisis de manière à concerner l'ensemble des professionnels de l'ABSA.

Les deux autres réunions sont plus spécifiques au fonctionnement et à l'organisation de l'IME de « Moulins ». Elles sont animées par le directeur des établissements, par le directeur des moyens généraux et par les chefs de service. En fonction des thèmes choisis par l'équipe de direction, il peut être fait appel à un professionnel de terrain ou à un consultant pour présenter un travail ou un dispositif particulier.

### **6.8.4 Les réunions thématiques**

Des temps de réunion sont régulièrement organisés avec des thématiques précises comme l'organisation des fêtes, la recherche ou la mise en œuvre d'améliorations du fonctionnement institutionnel, les bilans d'activités, etc.

Il n'y a pas d'obligation de participation excepté pour les réunions de bilan. Par conséquent, les professionnels qui y participent se sentent concernés par le thème de la réunion et s'impliquent dans la construction de la réflexion collective.

### **6.8.5 Les réunions de service**

Il faut distinguer les deux services de la SEES et de la SIPFP des autres services. Ce sont en effet les services qui regroupent le plus grand nombre de professionnels. La programmation des réunions est sous la responsabilité du chef de service. Deux réunions annuelles minimum sont organisées, celle de rentrée et celle pour faire le bilan de l'année. En fonction de l'actualité du service, des réunions sur des thématiques spécifiques se rajoutent au calendrier de réunions.

Le service de soins se réunit quant à lui entre huit et dix fois par an. C'est l'occasion pour des professionnels « isolés » dans leur fonction de se retrouver et d'échanger sur la place du service dans l'institution. C'est également un temps où certains projets individualisés vont être travaillés. La réunion est coordonnée par le médecin-psychiatre qui est aussi garant des prescriptions de soins en faveur des jeunes de l'établissement.

Des réunions hebdomadaires sont planifiées avec le service de maintenance des locaux et des chauffeurs. Elles sont dirigées par le directeur des moyens généraux. Il s'agit d'organiser les travaux et les transports de la semaine. C'est aussi l'occasion pour les professionnels d'évoquer les difficultés de fonctionnement du service liées à la charge de travail.

Le service des surveillant(e)s de nuit se retrouvent trois fois par an. C'est aussi la fréquence de réunions pour le service des maitres et maitresses de maisons et le service des assistantes familiales.

L'association sportive organise plusieurs réunions par an pour planifier l'activité. Chaque année, l'ensemble des personnels est invité à l'assemblée générale de l'AS et à la cérémonie de fin d'année qui permet de faire le bilan annuel et de féliciter l'ensemble des jeunes ayant participé aux compétitions.

#### **6.8.6 Les réunions d'équipe**

Ces réunions concernent principalement les équipes éducatives sociales, techniques ou sportives. Elles ont lieu toutes les semaines en présence ou non du chef de service. Il s'agit de coordonner les projets individualisés et collectifs tout au long de l'année. Ces réunions permettent également de discuter du fonctionnement de chaque équipe, de l'organisation des activités régulières ou ponctuelles, d'évoquer les situations problématiques et de partager entre collègues toute question relative au travail. Des préparations d'activités, des rapports ou encore des régulations d'équipe peuvent faire l'objet de ces temps de réunion.

#### **6.8.7 Les réunions spécifiques**

Des rencontres entre les équipes éducatives et l'équipe de soins sont organisées pour aborder des situations particulières d'enfant. Ces réunions d'analyse clinique permettent aux équipes éducatives de prendre de la distance par rapport au vécu quotidien. La recherche d'une compréhension de la problématique d'un jeune, des raisons qui peuvent le pousser à adopter tel ou tel comportement ou encore des difficultés à amorcer ou à poursuivre la relation éducative, permet à l'éducateur, à l'équipe éducative de sortir d'une éventuelle impasse, de relancer la dynamique d'un projet personnalisé ou tout simplement de se sentir soutenu par un collectif.

Les réunions de « cas partagés » associent l'équipe de direction, l'équipe de soins et l'assistante sociale. Ces réunions permettent d'évoquer les situations de jeunes qui posent « problème ». Il s'agit de proposer des réponses institutionnelles, des hypothèses de travail, pour des situations complexes qui mettent l'organisation et les équipes de travail en difficulté.

## 6.9 Les moyens matériels

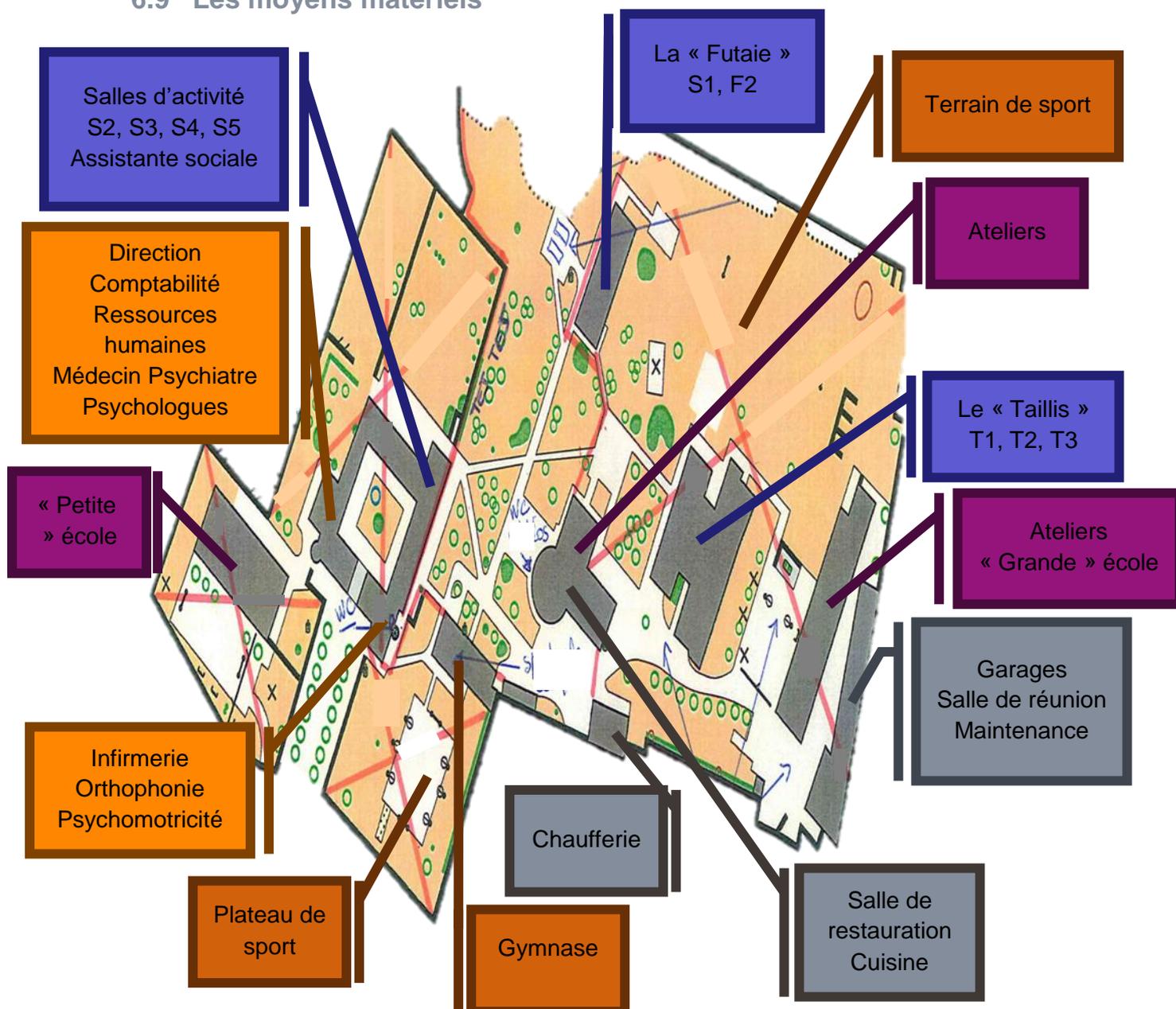


Schéma 2 : les équipements de l'IME de « Moulins »

L'IME de « Moulins » est édifié dans un parc d'environ cinq hectares. L'accueil, les bureaux de direction et administratifs sont regroupés au sein du château. C'est dans ce même bâtiment que sont installés les professionnels du service de soins. Des bureaux pour les entretiens avec les jeunes, une salle de psychomotricité et une infirmerie y sont aménagés.

Un gymnase, un terrain engazonné et un terrain en dur sont destinés à la pratique des activités sportives. L'école dispose d'un bâtiment autonome et de salles de classes dans la partie « ateliers – maintenance ». Les ateliers sont aménagés à proximité de la cuisine et dans la partie est du parc. Tous les ateliers sont équipés du matériel nécessaire aux enseignements professionnels proposés.

Les groupes éducatifs d'internat sont installés dans les bâtiments de la « Futaie » et du « Taillis ». Les groupes du semi-internat ont leurs quartiers à la « Futaie » et dans les ailes est et nord du château. Les éducateurs du semi-internat disposent de bureaux dans l'aile-nord. Des salles d'activité, des salles de réunion et des bureaux sont également placés dans ces parties du château.

Tous les professionnels de l'IME de « Moulins » ont accès à un équipement informatique pour pouvoir consulter leurs mails professionnels, lire les documents mis à disposition sur le serveur de l'établissement, obtenir des ressources nécessaires à la préparation de leurs activités et rédiger leurs écrits professionnels. Chaque poste dispose d'un accès à internet, de logiciels de bureautique et éventuellement de logiciels spécifiques aux missions des professionnels qui y ont accès.

Un parc conséquent de véhicules permet d'assurer les prestations auxquelles s'est engagé l'établissement. Un car de trente-trois places, sept minibus de seize à vingt-deux places, trois minibus de neuf places, un véhicule de sept places, sept voitures, trois camions-benne de sept places et deux fourgons, composent la flotte de l'IME de « Moulins ». Un mécanicien carrossier est responsable de la maintenance des véhicules. Un garage équipé est aménagé pour ce faire.

## 6.10 L'évaluation des activités et des prestations de l'IME de « Moulins »

*« L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées [...], et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médicosociales [...]. »<sup>158</sup>*

### 6.10.1 La démarche qualité

Dès 1987, l'IME de « Moulins » a souhaité se professionnaliser en adoptant la démarche proposée par Jean-Marc Dutrénit et ses collaborateurs. Dès lors, l'établissement s'est développé avec pour ambitions l'amélioration du service rendu aux personnes qu'il accueille et le développement de leurs compétences sociales. Ceci implique une organisation qui favorise la formation continue de ses personnels, qui se soucie de la réalité du territoire dans lequel elle intervient et qui évalue l'efficacité des prestations qu'elle propose<sup>159</sup>.

*« La démarche qualité invite à décrire les procédures, les modes opératoires, les règles à respecter [...] »<sup>160</sup>* pour garantir la cohérence et la technicité des interventions. Pour autant, il serait contre-productif de réduire la latitude décisionnelle des professionnels à néant. Si *« [...] l'écriture des procédures sert de "garde-fou" [et permet ainsi] de garantir une manière de faire [elle doit laisser] la place à l'art et au talent personnel »<sup>161</sup>*.

Sans évaluation, la démarche qualité ne peut être accomplie. C'est en effet l'évaluation qui permet de mesurer l'efficacité et/ou la pertinence de l'offre et ainsi d'objectiver le maintien,

<sup>158</sup> Article L.116-1 du CASF.

<sup>159</sup> Jean-Marc Dutrénit, *Action sociale et qualité sociale*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 101-107.

<sup>160</sup> Patrick Lefèvre et Yvan Mura, *Promouvoir les ressources humaines en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod, 2010, p. 299.

<sup>161</sup> *Ibid.*

l'amélioration ou la fin des prestations à l'égard du public. L'IME de « Moulins » a néanmoins attendu 2007, soit quelques années après la promulgation de la loi 2002-2 *rénovant l'action sociale et médico-sociale*, pour formaliser sa procédure d'évaluation interne.

### 6.10.2 L'évaluation interne

L'IME de « Moulins » a procédé à deux évaluations internes au cours de l'année scolaire 2008-2009 et au cours de l'année scolaire 2012-2013. C'est une démarche participative animée par un coordinateur de projet qui a été retenue les deux fois.

Un groupe de pilotage est chargé 1) d'élaborer ou de réactualiser le référentiel d'évaluation, 2) de s'assurer de la participation active du personnel, 3) de veiller au respect du calendrier fixé, 4) d'élaborer et de valider un guide de recueil des données, 5) d'entériner la production des groupes de travail, 6) d'homologuer les résultats de l'évaluation et 7) d'approuver le rapport de synthèse<sup>162</sup>.

Des groupes de travail sont également constitués pour explorer les quatre grands domaines identifiés par l'Anesm<sup>163</sup> : 1) individualisation du projet et droits et participation des personnes accompagnées, 2) l'établissement dans son environnement, 3) le projet d'établissement et ses modalités de mise en œuvre, 4) organisation et fonctionnement de l'établissement. Le travail réalisé en 2008-2009 par ces groupes a permis de dégager des éléments d'appréciation et des indicateurs pour illustrer et démontrer la réalité des pratiques. Ils devaient également construire les modalités de l'enquête avant de la réaliser<sup>164</sup>. Lors des évaluations suivantes, ces groupes sont chargés de la revisite des indicateurs et du recueil des données.

Les résultats de chacune des évaluations internes ont débouché à la formulation de plans d'action.

### 6.10.3 L'évaluation externe

L'ABSA a commandité le LERFAS (Laboratoire études recherche et formation en action sociale) géré par l'ATEC (Association de Touraine et culture) pour procéder à l'évaluation de ses établissements et services<sup>165</sup>.

Les observations et les consultations sur le site de l'IME de « Moulins » ont été effectuées par Jean-Luc Bouju et Vincent Kadi entre septembre et novembre 2014. Un pré-rapport a été adressé à l'ABSA en février 2015. Le rapport final, prenant en compte les remarques formulées par l'ABSA et la direction de l'IME, a été remis en juin 2015

Les priorités évaluatives ont concernées les domaines suivants<sup>166</sup> : 1) conditions d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'établissement et organisation de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies, 2) ouverture de l'établissement sur son environnement, 3) personnalisation de l'accompagnement, expression et participation

<sup>162</sup> Voir le rapport de la première évaluation interne p. 16.

<sup>163</sup> Anesm, *La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles*, avril 2009.

<sup>164</sup> Voir le rapport de la première évaluation interne p. 18.

<sup>165</sup> « Suite à la notification délivrée par l'Anesm l'Attec Lerfas est habilité à procéder à l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux. (Décision n° H2010-03-444, parution au Bulletin officiel du ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, et du ministère de la Santé et des sports du 15 mars 2010). » <http://www.atec-lerfas.com/>

<sup>166</sup> Lerfas, *Évaluation externe de l'Institut médico-éducatif de « Moulins »*, 2015, p. 12.

individuelles et collectives des personnes accueillies, 4) garantie des droits et politique de prévention et de gestion des risques, 5) l'évaluation interne.

*« La méthodologie mise en œuvre a privilégié la participation de [l'IME de « Moulins »] et s'est attaché davantage à produire de la connaissance et de l'analyse qu'à focaliser sur la conformité. La collecte et l'analyse de données se sont appuyées sur la combinaison de l'analyse d'une documentation très fournie, d'observations sur site et d'une vingtaine d'entretiens collectifs ou individuels avec les différents acteurs (représentants des [personnes accueillies], professionnels de terrain, équipe de direction, partenaires). »<sup>167</sup>*

Les évaluateurs externes ont formulé à la suite de leur travail des préconisations en vue d'améliorer la qualité des prestations de l'IME de « Moulins ».

#### **6.10.4 Le suivi des plans d'action et des préconisations**

Depuis les conclusions en 2009 de la première évaluation interne, de nombreux efforts ont été produits au sein de l'IME de « Moulins ».

Le projet d'établissement datant de 1994 a fait l'objet d'une refonte en 2011. Le rôle et les missions du référent et la prépondérance de la place du DCS y sont mentionnés. Des temps éducatifs en journée ont été instaurés. Le document formalisant le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil ont été produits en parallèle au travail relatif au projet 2011-2016 de l'IME de « Moulins ». Un travail a permis d'aboutir à des fiches « référentiels métiers » et à la formalisation d'entretiens professionnels réguliers. Une convention a été signée avec l'Éducation nationale et une autre avec la MDPH. Le réseau informatique et téléphonique a fait l'objet de transformations et un premier site internet a été créé.

De la seconde évaluation interne, il faut noter des progrès au niveau de l'organisation institutionnelle concernant les risques et les situations de maltraitance, la création du Gassi, l'ouverture d'une section pour enfants porteurs de Ted, la réorganisation de l'ABSA, des accords d'entreprise « égalité professionnelle » et « inter générations ».

Les travaux produits pour l'élaboration du projet d'établissement 2016-2021 ont permis d'amorcer le développement et l'exploitation d'outils de connaissance des caractéristiques, besoins et attentes des publics. Auparavant, la production d'un règlement disciplinaire, la création d'espaces de retrait, l'instauration de formations centrées sur les nouveaux publics, la mise en place de l'analyse des pratiques, la relance du conseil de vie sociale, la reprise des entretiens professionnels, ont constitué autant d'éléments de réponses aux préconisations issues de l'évaluation externe.

Néanmoins, de nombreux points soulignés lors de ces deux évaluations restent encore d'actualité. Des propositions de perfectionnement issues de l'évaluation externe sont restées également sans suite. Le Pacq (Plan d'amélioration continue de la qualité) est en cours d'élaboration (annexe 5). Pour autant, les objectifs d'amélioration et le développement de nouvelles prestations sont formulés en tenant compte du travail qu'il reste à accomplir.

---

<sup>167</sup> Lefas, *Évaluation externe de l'Institut médico-éducatif de « Moulins »*, 2015, p. 60.

## 7 Objectifs d'amélioration et de développement des prestations

### 7.1 Réduire le nombre de jeunes accompagnés sur l'internat de l'IME de « Moulins »

Un bâtiment est devenu obsolète pour accueillir des enfants dans le cadre de l'internat. Plutôt que de construire de nouvelles structures, il pourrait être moins onéreux de proposer l'accompagnement « hors les murs » des adultes relevant de l'amendement Creton<sup>168</sup> et d'augmenter l'accueil en Sessad Insertion sociale et professionnelle pour les jeunes en capacité d'inclusion dans le milieu ordinaire de travail.

L'internat a ses vertus et propose un accompagnement qui peut s'avérer profitable pour certains jeunes. Pour autant, les demandes des personnes accueillies et des familles doivent être entendues et il paraît contreproductif de conserver des jeunes en internat sous contrainte. Les locaux ainsi libérés pourraient en outre servir pour des temps éducatifs en journée. Cela permettrait de libérer des espaces ne répondant pas aux normes pour accueillir des enfants (Château) pour les réhabiliter en salle de réunion ou en bureaux. Quant aux personnels affectés jusqu'alors à l'internat, ils pourraient renforcer le travail éducatif en journée ou le Sessad.

Indicateurs :

- nombre de personnes accueillies en internat, semi-internat, Sessad
- réhabilitation de la « Futaie » pour des activités en journée
- réduction des espaces dédiés aux personnes accompagnées dans le château

### 7.2 Proposer un accompagnement de qualité pour les adultes accueillis

En décembre 2016, douze personnes étaient accueillies dans l'IME de « Moulins » au titre de l'amendement Creton. Certains articles du règlement disciplinaire apparaissent incohérents avec les besoins de ces adultes, âgés de plus de vingt ans. L'aménagement d'un accueil « hors les murs » recueille l'adhésion des professionnels qui accompagnent ces personnes. Ces derniers pourraient ainsi proposer des projets personnalisés plus en adéquation avec les attentes de ce public.

Afin de ne pas couper ce groupe de l'établissement et ainsi pouvoir continuer à bénéficier, lorsque le projet individualisé le prévoit, des prestations proposées dans l'enceinte de l'IME, des démarches ont été entamées auprès de la commune de Sèvres-Anxaumont. Ce projet n'engendre pas de surcoût démesuré puisque seuls les frais de location ne sont pas financés actuellement. L'avantage de la location, c'est que lorsque le besoin cesse, elle s'achève. D'autre part, déplacer les jeunes adultes à l'extérieur de l'établissement, permet de libérer de la place sur l'internat du « Taillis ». De fait, l'internat de la « Futaie », qui nécessite une réhabilitation conséquente, ne serait plus utilisé. La faisabilité d'un tel projet pourrait se concevoir dans le cadre de la construction d'un nouveau lotissement dans la communal.

Indicateurs :

- nombre d'adultes disposant de l'amendement Creton hébergés « hors les murs »
- satisfaction des adultes et des professionnels relatives au fonctionnement et à l'efficacité des projets personnalisés

---

<sup>168</sup> Voir ci-après.

### 7.3 Renforcer la sécurisation et l'accès aux données

Aujourd'hui encore, la confidentialité due aux personnes accompagnées est imparfaite. Un dossier regroupant l'ensemble des informations en possession de l'établissement, est établi pour chacune d'elles. Il est consultable à l'accueil. Pour autant, les procédures doivent être améliorées afin que les notes, cahiers de liaison, etc. soient également sécurisés. À l'avenir, un dossier informatisé, réclamé par une partie des professionnels, devrait être formalisé pour chaque personne accueillie. Il pourrait cohabiter avec un dossier « papier » réduit aux pièces essentielles comme la fiche d'inscription, la notification d'orientation, l'attestation de sécurité sociale. Le dossier informatisé de la personne accueillie permet de sécuriser et ranger les informations recueillis sur chacun des enfants, adolescents et jeunes adultes de l'IME. Bien souvent un cahier de liaison et un agenda électronique sont associés à ce dossier. Les professionnels disposent de codes d'accès en fonction de leurs fonctions et de leurs missions. Le groupe EIG SAS devrait proposer ce type de produit au cours de l'année 2018.

D'autre part, les professionnels de l'IME de « Moulins » connaissent l'existence de documents comme le projet d'établissement, mais ne s'y réfèrent pas. De nombreux écrits mis à disposition sur le serveur informatique restent ignorés des salariés<sup>169</sup>.

Indicateurs :

- disparition des dossiers et cahiers de liaisons secondaires
- protection des données de chacune des personnes accueillies
- rangement et accessibilité de l'ensemble des documents relatifs aux autorisations de fonctionnement, aux obligations mentionnées dans le CASF, aux procédures en vigueur dans l'IME, aux recommandations des bonnes pratiques et aux textes réglementant le travail
- qualité de la communication inter professionnels et inter services

### 7.4 Repenser les temps en journée

Dans la journée, sont proposés au sein de l'IME de « Moulins », de la scolarité, des temps éducatifs, des ateliers professionnels, de l'éducation physique et sportive, des soins et des rééducations<sup>170</sup>. Parfois, des jeunes enfants ont des emplois du temps dignes de collégiens, et ils rencontrent une multitude d'intervenants au cours de leur semaine. Si cette organisation peut convenir à certaines personnes, il semble que pour d'autres, elle soit source de perturbations.

En effet, l'arrivée au sein de l'institution de personnes avec des troubles associés prégnants demande d'être vigilant pour ne pas les mettre en difficulté et être alors maltraitant. La gageure qui incombe à l'établissement est de proposer des apprentissages convenant à l'ensemble des personnes accueillies. Il faut préserver les enseignements permettant une orientation vers le milieu ordinaire pour ceux qui en ont les compétences tout en proposant des activités « sécurisantes » et adaptées à des personnes plus déficitaires.

L'établissement doit aussi pouvoir s'adapter chaque année à la pyramide des âges des personnes accueillies. En septembre 2016, près de soixante-dix jeunes avaient plus de quatorze ans et devaient se voir proposer des prestations de première initiation

<sup>169</sup> Lerfas, *Évaluation externe de l'Institut médico-éducatif de « Moulins »*, 2015, pp. 18-19.

<sup>170</sup> Liste non exhaustive.

professionnelle. Les conditions matérielles pour un accompagnement de qualité doivent pouvoir se moduler en fonction du nombre de jeunes à accueillir dans chaque service.

Repenser les temps en journée doit permettre de redonner un cadre plus contenant aux personnes accueillies. Il s'agit également de mieux coordonner l'ensemble des prestations qui sont proposées à chacun des jeunes dans le cadre de leur projet personnalisé. Pour ce faire, les professionnels qui contribuent à la réalisation du programme d'accompagnement, doivent pouvoir avoir des espaces d'échanges. La cohérence des interventions et l'efficacité de l'accompagnement en dépendent.

Indicateurs :

- nombre d'intervenants hebdomadaires
- ratio d'encadrement adapté à chaque service proposant des activités en journée
- réalisation des actions prévues dans le projet d'accompagnement
- repérage dans l'espace et dans le temps des personnes accueillies
- nombre de comportements inadaptés
- qualité de la communication inter professionnels

## **7.5 Améliorer la participation effective des personnes accueillies et/ou de leurs représentants légaux**

Malgré les progrès réalisés depuis le 2 janvier 2002, il apparaît que les projets d'accompagnement personnalisé reflètent encore la seule réflexion des professionnels. Même si les avis d'experts sont à entendre par les familles et les personnes accueillies, il ne s'agit pas pour autant d'occulter leur parole. Le projet d'accompagnement personnalisé mérite d'être construit en collaboration avec la famille et la personne accueillie. La participation des parents, familles d'accueil de l'Ase et de la personne concernée aux réunions d'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé est une réflexion à mener.

Indicateurs :

- participation des familles à l'élaboration du projet de leur enfant
- implication des familles dans la mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé
- adhésion des personnes accueillies à leur projet personnalisé
- nombre d'échanges et de rencontres entre les familles et les professionnels de l'IME
- participation des familles aux manifestations organisées par l'établissement
- implication des familles et des personnes accueillies dans la vie de l'établissement

## **7.6 Former le personnel**

Malgré le projet commun, des disparités existent dans l'accompagnement des personnes accueillies au sein de l'établissement. Les caractéristiques hétérogènes de la population<sup>171</sup> ou les modes d'accueil différents<sup>172</sup> apportent un éclairage à ce phénomène. Toutefois, les niveaux de formation, l'ancienneté de la période de formation et l'expérience professionnelle, jouent également un rôle dans les interventions vis-à-vis du public.

---

<sup>171</sup> Le niveau de compétences sociales ou de handicap des jeunes peut être inégalement réparti sur les groupes de vie. Ceci influe sur les dynamiques de groupe et réclame une adaptation permanente des équipes éducatives.

<sup>172</sup> Internat, semi-internat, appartements, assistantes familiales

D'après Paul Fustier, « *l'éducateur spécialisé se cherche une identité à partir de deux références possibles, dont l'une est religieuse, charismatique ou "vocationnelle" et s'incarne généralement dans un modèle familial, alors que l'autre est technique et professionnelle* »<sup>173</sup>. Ces deux types d'identité et toutes les modulations existantes entre ces deux extrêmes sont susceptibles de se retrouver parmi les professionnels de l'IME de « Moulins ». Pour autant, aujourd'hui, le bénévolat s'estompe et tous les employés de l'établissement sont des salariés diplômés qui bénéficient de conditions de travail fixées par une convention nationale. Ces transformations ont été authentifiées par Marc Fourdrignier comme un premier processus de professionnalisation au niveau du travail social<sup>174</sup>.

La période traversée par le travail social depuis quelques années peut être considérée comme une nouvelle phase de professionnalisation du secteur. Il est en effet nécessaire de faire preuve d'adaptation continue pour être en phase avec les évolutions des politiques sociales qui influent sur les organisations, les pratiques et les missions. Des tensions peuvent apparaître entre la direction qui a pour objectif de pérenniser les institutions en se conformant aux directives des tutelles et aux textes législatifs et l'équipe éducative, qui a le sentiment de se retrouver seule face aux difficultés du public<sup>175</sup>.

Le plan de formation, la mutualisation des valeurs et des pratiques entre professionnels intra et inter institutions, l'accès à l'information sur les évolutions du secteur, les dispositifs d'analyse des pratiques, l'analyse du travail, les groupes de travail thématiques, sont autant de moyens à utiliser pour améliorer l'efficacité des prestations de l'IME de « Moulins » vis-à-vis du public accueilli.

Indicateurs :

- participation des salariés aux actions de professionnalisation
- satisfaction des professionnels
- cohérence institutionnelle
- connaissance des procédures établies au sein de l'IME
- accessibilité des documents essentiels au fonctionnement institutionnel

## 7.7 Diviser le travail social<sup>176</sup>

Avec la professionnalisation en cours, il devient de plus en plus difficile pour un professionnel, voire pour une institution d'assurer la prise en charge de l'intégralité du projet des personnes accompagnées. Dans l'IME de « Moulins », les AMP<sup>177</sup> (Aide médico-psychologique), les ME (Moniteur-éducateur) et les ES<sup>178</sup> (Éducateur spécialisé) se voient aujourd'hui confiés des tâches quasi-similaires, malgré des diplômes sanctionnant des compétences différentes. Pour répondre aux exigences des réformes, il apparaît fondamental que les missions et fonctions de chacun de ces corps de métiers soient plus authentifiées. D'autre part, des professionnels formés tels que les maitres(ses) de maison ou les surveillant(e)s de nuit ne sont pas reconnus dans leurs spécificités, les personnels

<sup>173</sup> Paul Fustier, *L'identité de l'éducateur spécialisé*, Paris, Dunod, 2009, p. 35.

<sup>174</sup> Marc Fourdrignier, « La professionnalisation, un mode d'accès aux métiers de l'intervention sociale », *Politiques sociales*, n° 1-2, 2000, p. 39.

<sup>175</sup> Michel Foudriat, *Le changement organisationnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux*, 2<sup>e</sup> édition, Rennes, Presse de l'Eheps, 2013, p. 138.

<sup>176</sup> Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

<sup>177</sup> Ce diplôme est depuis septembre 2016 remplacé par le diplôme d'AES (Aide éducatif et social).

<sup>178</sup> Le diplôme d'ES devant évoluer du niveau III au niveau II, de nouveaux référentiels sont en cours d'élaboration.

administratifs doivent s'astreindre à des tâches toujours plus nombreuses et les cadres hiérarchiques sont en difficulté pour assumer en même temps les rôles de chef de service et d'éducateur-chef.

Pour un établissement comme l'IME de « Moulins », cela amène à réfléchir sur les missions qui seront demandées à chacun et sur les compétences nécessitées pour l'accueil et l'accompagnement des publics. Par exemple, la question du référent – coordonnateur des projets mérite d'être affinée. C'est toute une réorganisation de l'IME qui semble devoir s'opérer en fonction des nouvelles spécificités des métiers du secteur : directeur(trice) d'établissement, ingénieur(e) social, chef de service, ES, ETS, AS, CESF, ME, AES, Maître (esse) de maison, surveillant(e) de nuit, etc., sans oublier l'ensemble des services supports. Les bénéfices attendus sont le gain de temps et l'amélioration de la qualité des prestations.

Indicateurs :

- reconnaissance des personnels
- régulation des temps de travail
- adaptation aux politiques sociales
- réponses aux besoins du public

## 7.8 Développer les partenariats

L'IME de « Moulins » ne peut à lui seul satisfaire l'ensemble des besoins des publics accueillis. D'autre part, les politiques sociales incitent les établissements médico-sociaux à développer l'inclusion des personnes accompagnées.

L'accompagnement doit par conséquent se penser à l'échelle du territoire aussi bien pour des raisons économiques que pour répondre à la demande des personnes porteuses de handicap et de leur famille.

Ceci implique de formaliser des conventions de partenariat avec les autres acteurs situés sur le territoire, dont le secteur pédopsychiatrique, l'aide sociale à l'enfance et l'éducation nationale.

Indicateurs :

- nombre de conventions signées
- couverture de l'ensemble des besoins du public

## 7.9 Anticiper les évolutions à venir

Le secteur médico-social poursuit ses transformations. Les notions d'inclusion et de territoires représentent un véritable bouleversement culturel pour les travailleurs sociaux. L'IME de « Moulins » est situé dans la Vienne, département qui vient d'intégrer la région Nouvelle Aquitaine. Le futur Priac (Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) va être établi en 2018. La concertation pour le quatrième plan autisme est lancée. Le plan d'action en faveur du travail social et du développement social est en cours. Le projet Séraphin-PH (Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées) en est à une phase de tests sur le terrain. Une convention collective de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale doit être négociée par les partenaires sociaux dans les années à venir.

Tous ces textes et toutes les mesures qui en découlent doivent faire l'objet d'un suivi régulier afin de préparer l'établissement et les professionnels à l'évolution du travail social. Ce travail doit venir compléter celui déjà amorcé dans l'IME de « Moulins ». Les enquêtes et les tableaux de bord permettent de suivre la gestion de l'établissement, de mesurer les écarts d'une année à l'autre et d'anticiper les perspectives d'évolution.

Indicateurs :

- compréhension des changements à l'œuvre au sein de l'IME
- adaptation des prestations à la demande territoriale
- adaptation des prestations aux caractéristiques du public accueilli

### 7.10 S'inscrire dans le premier Cpom de l'association

Pour répondre à ses obligations, l'ABSA va devoir négocier avec l'ARS un Cpom (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

*« Il représente un levier de transformation du secteur car il contribue à l'évolution de la gestion des établissements et services médico-sociaux, à une amélioration du parcours et de l'accompagnement des personnes sur les territoires, et participe à un véritable changement de culture pour les professionnels concernés. »<sup>179</sup>*

La dimension de ce chantier et le poids qu'il représente pour la pérennité des prestations à l'égard du public a incité l'ABSA à solliciter l'appui d'experts. Les acteurs impliqués directement dans la préparation du Cpom vont par conséquent bénéficier d'une action de formation. Il faut être en mesure d'appréhender l'ensemble des éléments utiles à cette négociation.

Indicateurs :

- évaluation des perspectives d'évolution et des besoins correspondants
- amélioration des prestations vis-à-vis des personnes accueillies

---

<sup>179</sup> <http://www.anap.fr/publications-et-outils/outils/detail/actualites/negocier-et-mettre-en-oeuvre-les-cpom-dans-le-secteur-medico-social-kit-doutils/>

## **Pour ne pas conclure**

Ce document est le fruit d'un travail qui s'est déroulé pendant l'année scolaire 2016-2017. Il retrace les réflexions du personnel de l'IME de « Moulins » formulées lors des réunions de travail programmées dans le cadre du projet d'établissement. Par conséquent, le projet de l'IME de « Moulins » ne se résume pas à ce compte-rendu final, c'est aussi un processus dans lequel chaque salarié a cheminé. C'est pourquoi, il convient de faire débiter le nouveau projet de l'IME de « Moulins » au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il s'achèvera cinq années plus tard, soit en août 2021.

Pour autant, un projet ne peut rester figé. Chaque année, des évolutions notoires apparaissent. Le travail social est dans une phase de transformation importante. L'adaptation progressive de l'IME de « Moulins » à cette mutation a peu de chances de se faire de manière linéaire. Les échanges interprofessionnels continueront d'enrichir la réflexion, les besoins du public pourront différer et mériter des réponses nouvelles, des expériences seront réalisées, des retours en arrière seront parfois inéluctables. L'incertitude, les remises en questions sont devenues le lot quotidien des travailleurs sociaux. Ne pas revisiter chaque année cet écrit le rendrait rapidement obsolète.

Avant son application, ce projet 2016-2021 de l'IME de « Moulins » a été soumis au personnel de l'IME et au conseil de vie sociale. Il a été validé par le conseil d'administration de l'ABSA.

## Index des sigles

ABA :	Applied behavior analysis (Analyse appliquée du comportement)
AES :	Accompagnant éducatif et social
AMP :	Aide médico-psychologique
Anap :	Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux
Anesm :	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ARS :	Agence régionale de santé
AS :	Assistant(e) social(e)
Ase :	Aide sociale à l'enfance
CAE :	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
Cafdes :	Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale
Caferuis :	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
CASF :	Code de l'action sociale et des familles
CDAPH :	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CFA :	Centre de formation des apprentis
CE :	Comité d'entreprise ou comité d'établissement
CHL :	Centre hospitalier Henri Laborit
CHSCT :	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
Cpom :	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
Cra :	Centre ressources autisme
Créai :	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
DCS :	Descripteur de compétences sociales
DEIS :	Diplôme d'État d'ingénierie sociale
DGCS :	Direction générale de la cohésion sociale
Drees :	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
Dup :	Délégation unique du personnel
EGTS :	États généraux du travail social
ÉN :	Éducation nationale
ES :	Éducateur (trice) spécialisé(e)
ES-Handicap :	Enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés
ESSMS :	Établissements et services sociaux et médico-sociaux
ETP :	Équivalent temps plein
ETS :	Éducateur (trice) technique spécialisé(e)
Éhpad :	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Ésat :	Établissement et service d'aide au travail
FNSA :	Fédération nationale des sports adaptés
Gassi :	Groupement d'associations sociales solidaires et indépendantes
GPEC :	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
HAS :	Haute autorité de santé.
HPST :	Hôpital, patients, santé, territoires
IME :	Institut médico-éducatif
IMP :	Institut médico-pédagogique
IMPro :	Institut médico-professionnel
IRP :	Instance représentative du personnel
IRTS :	Institut régional du travail social
Itep :	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MA :	Moniteur (trice) d'atelier

MDPH :	Maison départementale des personnes handicapées
ME :	Moniteur (trice) éducateur (trice)
OMS :	Organisation mondiale de la santé
Ondam :	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
Pap :	Projet d'accompagnement personnalisé
Pecs :	Picture exchange communication system (système de communication par échange d'image)
Priac :	Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
Promoqualts :	Promotion de la qualité en travail social
RH :	Ressources humaines
RQTH :	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SAVS :	Service d'accompagnement à la vie sociale
SEES :	Service d'éducation et d'enseignement spécialisés
Sessad :	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SIPFP :	Section d'initiation et de première formation professionnelle
Sroms :	Schéma régional d'organisation médico-sociale
Teacch :	Treatment and education of autistic and related communication handicapped children (traitement et éducation des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication associés)
Ted :	Troubles envahissants du développement
Tej :	Travail éducatif en journée
TSA :	Troubles du spectre autistique
QI :	Quotient intellectuel

## Bibliographie

### Ouvrages et articles

- Coldefy Magali (2007). *La prise en charge de la santé mentale, recueil d'études statistiques* Paris : La documentation française. 316 p.
- Danancier, Jacques (2006). *Analyser et faire évoluer les pratiques éducatives*. Paris : Dunod. 186 p.
- Dubreuil, Bertrand (2006). *Accompagner le projet des parents en éducation spécialisée*. Paris : Dunod. 173 p.
- Durkheim, Émile (2013). *De la division du travail social*. Paris : Presses universitaires de France. 2013. 416 p. [1<sup>re</sup> éd. 1930] (Quadrige)
- Dutrénit, Jean-Marc (1997). *La compétence sociale, Diagnostic et Développement*. Paris : L'Harmattan. 243 p.
- Dutrénit, Jean-Marc (2000). « Évaluation de la compétence sociale de l'usager. Chaînon manquant entre marginalité et intégration », *Les Cahiers de l'Actif*, n°288-291, mai-août. pp. 179-199.
- Dutrénit, Jean-Marc (2001). *Action sociale et qualité sociale*. Paris : L'Harmattan. 337 p.
- Foudriat, Michel (2013). *Le changement organisationnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux*, 2<sup>e</sup> édition. Rennes : Presse de l'Eheps. 351 p. [1<sup>re</sup> éd. 2011] (Politiques et interventions sociales)
- Fourdrignier, Marc (2000). « La professionnalisation, un mode d'accès aux métiers de l'intervention sociale ». *Politiques sociales*, n° 1-2. pp. 35-48.
- Fustier, Paul (2008). *Les corridors du quotidien*, Nouvelle édition. Paris : Dunod. 169 p. [1<sup>re</sup> éd. 1993]
- Fustier, Paul (2009). *L'identité de l'éducateur spécialisé*. Paris : Dunod. 146 p. [1<sup>re</sup> éd. 1972]
- Gacoïn, Daniel (2006). « Les réunions dans les établissements ou services sociaux et médico-sociaux : espaces de mise en scène et espaces d'élaboration ». Juillet. [http://danielgacoïn.blogs.com/blog/2006/07/les\\_reunions\\_dan.html](http://danielgacoïn.blogs.com/blog/2006/07/les_reunions_dan.html)
- Gammer, Carole (2005). *La voix de l'enfant dans la thérapie familiale*. Paris : Eres. 264 p.
- Grandisson, Marie ; Tétreault, Sylvie et Freeman, Andrew R. (2010). « Le sport : promoteur de la santé et de la participation sociale en déficience intellectuelle », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, vol 21. pp. 54-65.
- Hesbeen, Walter (1997). *Prendre soin à l'hôpital, Inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante*. Paris : Inter-Éditions/Masson. 208 p.
- Honneth, Axel (2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Folio. 352 p. (Essais).
- Jaeger, Marcel (2014). *Guide du secteur social et médico-social*, 9<sup>ème</sup> édition. Paris : Dunod. 261 p. (Guide santé social), [1<sup>re</sup> éd. 1994]
- Laprie, Bruno et al. (2008). *Projet d'établissement, Comment le concevoir et le formaliser*, 3<sup>e</sup> édition. Paris : ESF. 251 p. [1<sup>re</sup> éd. 2004]
- Lefèvre, Patrick et Mura, Yvan (2010). *Promouvoir les ressources humaines en action sociale et médico-sociale*. Paris : Dunod. 348 p.
- Löchen, Valérie (2016). *Comprendre les politiques sociales*, 5e édition. Paris : Dunod. 458 p. (Guide santé social), [1<sup>re</sup> éd. 2000 : Guide des politiques sociales et de l'action sociale]

- Loubat, Jean-René (2011). « De la référence à la coordination, l'affirmation d'une fonction d'avenir ». *Les cahiers de l'Actif* n° 424-425. Septembre – octobre. pp. 183-197.
- Loubat, Jean-René (2012). *Élaborer un projet d'établissement ou de service en action sociale et médico-sociale*, 3<sup>e</sup> édition. Paris : Dunod. 416 p. [1<sup>re</sup> éd. 1997] (Santé social)
- Marchand, Gilles (2002). « Grégory Bateson ». *Sciences humaines*, hors-série n°38. septembre-octobre-novembre. (L'abécédaire des sciences humaines)
- Mazières-Gabilly, Sylvie (2013). *Promouvoir l'inclusion des jeunes en inscrivant l'accompagnement dans une logique de parcours : un défi pour l'IME*. Mémoire de l'école des hautes études en santé publique. 79 p.
- Saugère, Bruno (2011). *Étude sur l'évolution de la population accueillie*. 8 p.
- Villard, Maurice (2001). « Évolution de la population des IME ». <http://maurice.villard.pageperso-orange.fr/populat.htm>, consulté le 02/08/2016.
- Zarifian, Philippe. « De la notion de qualification à celle de compétence », <http://philippe.zarifian.pagesperso-orange.fr/page143.htm>, consulté le 07/04/2016.

## Textes de lois

- *Code de l'action sociale et des familles*
- *Code de l'éducation*
- *Code du travail*
- *Loi du 30 juin 1975 n°75-534 d'orientation en faveur des handicapés.* <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000333976>
- *Loi du 30 juin 1975 n°75-535 relatives aux institutions sociales et médico-sociales.* <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000699217>
- *Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.* <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000215460&categorieLien=id>
- *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.* <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>
- *Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.* <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000823100&dateTexte=&categorieLien=id>
- *Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.* <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020879475&categorieLien=id>

## Recommandations de bonnes pratiques

- Anap, *Le secteur médico-social : Comprendre pour agir mieux*, juillet 2013.
- Anesm. *Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux*
- Anesm, *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*, juin 2008.
- Anesm, *Les attentes de la personne et le projet personnalisé*, décembre 2008.
- Anesm, *La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles*, avril 2009.

- Anesm, *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service*, mai 2010.
- Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, *Recommandation n° R(92)13 rev du Comité des Ministres aux États membres sur le Charte européenne du sport révisée*, adoptée par le Comité des Ministres le 24 septembre 1992 lors de la 480e réunion des Délégués des Ministres et révisée lors de la 752e réunion le 16 mai 2001.
- HAS et Anesm, *Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent*, mars 2012.
- Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, *Le dossier de la personne accueillie ou accompagnée - Recommandations aux professionnels pour améliorer la qualité*, juin 2007.

### Autres textes

- ABSA (2011). *Projet associatif 2011-2016*. 32 p.
- ARS Poitou-Charentes (2015). *Schéma régional d'organisation médico-sociale personnes handicapées*. 31 p.
- Créai Bourgogne (2005). *Méthodologie d'élaboration et de rédaction des projets d'établissements et de services*. Février. 20 p.
- IME de Moulins (1996). *Projet thérapeutique, éducatif et pédagogique. Additif création d'appartements*. Mai. 85 p.
- IME de Moulins (2009). *Rapport première évaluation interne*. 41 p.
- IME de Moulins (2011). *Projet d'établissement 2011-2016*. 23 p.
- IME de Moulins (2012). *Livret d'accueil*. 19 p.
- IME de Moulins (2013). *Règlement de fonctionnement*. 21 p.
- IME de Moulins (2014). *Projet de formation pré-professionnelle 2014*. 13 p.
- IME de Moulins (2017). *Projet de service du S5*. Février. 14 p.
- IME de Moulins (2017). *Livret d'utilisation du descripteur des compétences sociales - Guide d'analyse des résultats*. 26 p.
- Lerfas (2015). *Évaluation externe de l'Institut médico-éducatif de Moulins*. 60 p.

### Ouvrages et revues complémentaires

- « Après les lois de 2002, 2005, 2009, les IME... Que sont-ils devenus ? Que vont-ils devenir ?, Actes des 1ères journées nationales des IME », *Cahiers de l'Actif*, n° 444 - 445, Mai-Juin 2013, 239 p.
- « Sortir de l'IME, Actes des 2èmes journées nationales des IME », *Cahiers de l'Actif*, n° Hors-Série 3, 2016, 192 p.
- « Les IME : enjeux et perspectives », *Empan*, n° 104, décembre 2016, 156 p.

# Annexes

---

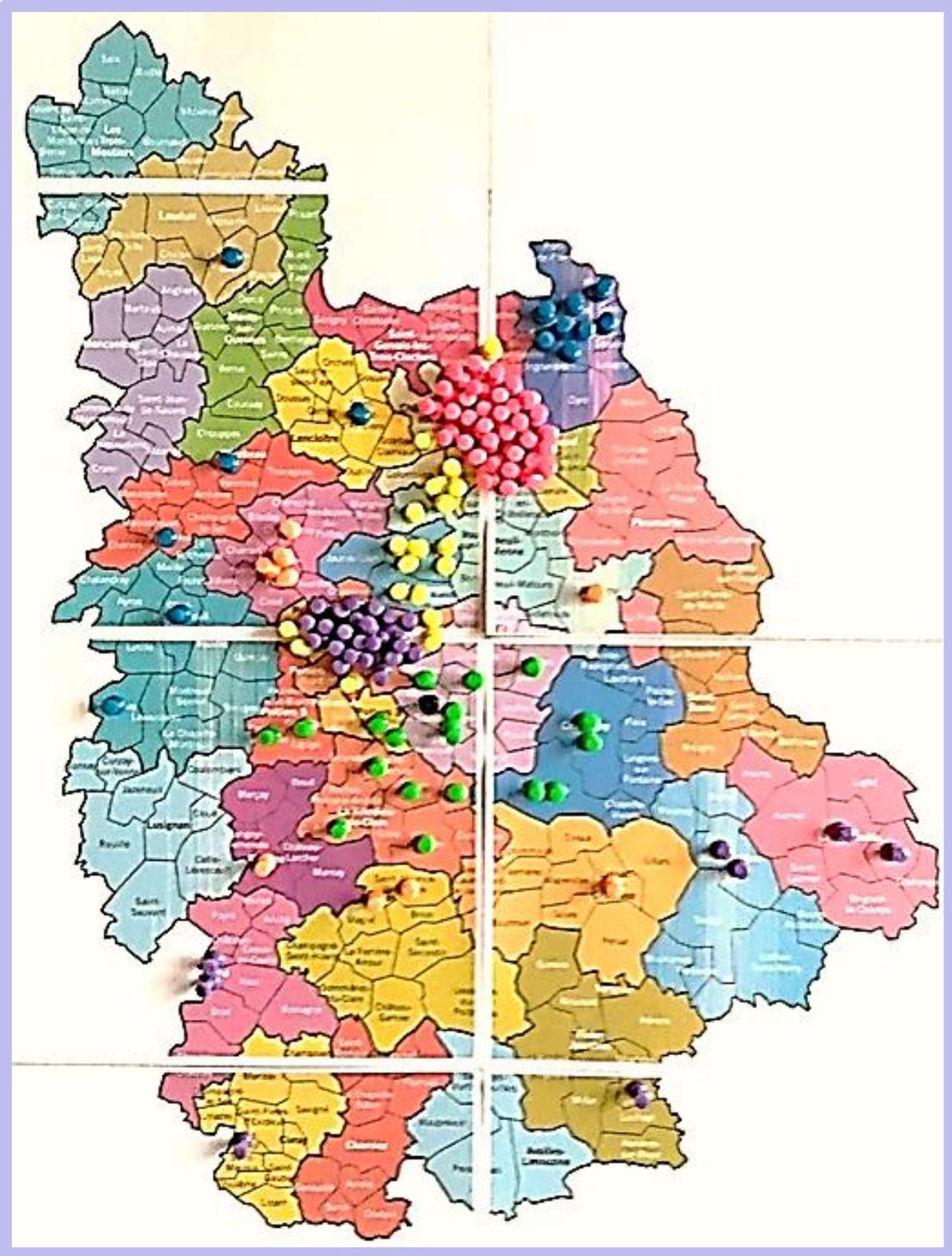
## Annexe 1 : Questionnaires personnes accompagnées

1. Es-tu content d'être à l'IME ? Pourquoi ?
2. Que veux-tu faire plus tard ?
3. Comment l'IME peut s'améliorer ?
4. Âge, genre, groupe, classe, atelier, Activités en journée ?

## Annexe 2 : Questionnaire familles

1. Selon vous, pourquoi votre enfant a été orienté vers l'IME ?
2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'IME ?
3. Êtes-vous satisfait(e) des prestations proposées ? Lesquelles en particulier ?
4. Voyez-vous des améliorations à étudier ? Lesquelles ?
5. Souhaiteriez-vous être sollicité(e) plus régulièrement ? À quel propos ?

**Annexe 3 : Répartition géographique des personnes accueillies au 1er septembre 2016**



## Annexe 4 : Un outil d'auto évaluation des positionnements

Jacques Danancier, Analyser et faire évoluer les pratiques éducatives, Paris, Dunod, 2006, pp. 137-146.

### Préambule

Tous les indicateurs proposés sont issus de la réflexion d'équipes de travailleurs sociaux. Les spécificités sociales ou médico-sociales n'ont pas été distinguées. La liste proposée peut être enrichie.

L'utilisation est basée sur un choix de fréquence. Il faut se positionner par rapport à chaque indicateur comme suit :

- Fréquence I : « cela ne m'arrive jamais » ou « cela n'est pas vrai » ou « surtout pas moi » ;
- Fréquence II : « c'est vrai, cela m'est arrivé » ou « cela peut m'arriver dans des circonstances de grande tension, ou de fatigue, ou dans un moment difficile de la vie institutionnelle (ou de ma vie personnelle) » ;
- Fréquence III : « je dois bien reconnaître que cela m'arrive souvent » ou « je dois bien reconnaître que je me trouve souvent dans cette position-là ».

Le contenu des indicateurs peut paraître un peu dur ou péjoratif. Néanmoins, tous les positionnements évoqués proviennent de situations réelles de travail. Cet outil est une invitation à réfléchir et ne peut être imposé à quiconque. Il s'agit simplement de prendre un peu de recul pour veiller à un respect de son métier et à la façon de l'exercer. Dans un climat de confiance, il peut être intéressant que cet outil puisse alimenter des débats entre acteurs.

Les résultats sont obtenus en totalisant le nombre de croix à chacun des trois étages P1 : positionnement par rapport à la personne accueillie ; P2 : positionnement par rapport à l'équipe ; P3 : positionnement par rapport à l'organisation.

### Référentiel d'auto-évaluation des positionnements professionnels

Cadre	N°	Indicateurs de positionnement	Fréquences		
			I	II	III
<b>P1 : Positionnements par rapport à la personne accompagnée</b>					
P1	1	Il m'arrive d'avoir des gestes ou des réactions brusques, même si je n'exerce jamais d'actes violents.			
P1	2	Parfois, j'utilise des activités sportives ou scolaires ou d'obligations liées à la vie collective à des fins de répression pour punir une personne accompagnée ou manifester mon mécontentement à son égard.			
P1	3	Il m'arrive de priver une personne accompagnée de moyens de compensation essentiels (indiqués dans le projet personnalisé), sans raison de protection immédiate.			
P1	4	J'ai déjà fait des remarques désobligeantes sur la situation de la personne (situation de handicap, situation personnelle ou état psychologique).			
P1	5	Je tiens des discours du type avec ou sans présence de tiers : « celui-là n'a rien à faire ici » ou « ça ne sert à rien que je m'occupe de lui ».			
P1	6	J'ai tendance à créer des comparaisons entre les jeunes dont je m'occupe plus particulièrement (« lui a réussi, pas			

		toi »).			
P1	7	On m'a fait remarquer que je pratiquais des mises à l'écart involontaires, mais répétitives d'une personne accompagnée sur le groupe (« celui que j'oublie toujours »).			
P1	8	Je ne suis pas en mesure d'indiquer rapidement l'âge des personnes dont je m'occupe directement.			
P1	9	Je pense qu'il est préférable de faire référence à l'âge mental des personnes accompagnées plutôt qu'à leur âge réel.			
P1	10	Je compare souvent une personne accueillie à une autre dont je me suis occupé dans le passé. Cela me permet de mieux prévoir l'évolution des situations.			
P1	11	Je considère que les personnes dont je m'occupe me sont confiées personnellement dans le cadre de la référence.			
P1	12	Parfois, j'ai des discours disqualifiant vis-à-vis des familles.			
P1	13	J'ai tendance à créer des comparaisons entre les familles.			
P1	14	J'utilise systématiquement un diminutif ou un sobriquet pour parler des jeunes dont je suis le plus proche.			
P1	15	Je manque de discrétion dans l'affichage d'informations ou de rappels de rendez-vous concernant les personnes accueillies.			
P1	16	Il m'arrive d'évoquer la vie familiale ou l'histoire de l'enfant à l'extérieur sans précaution ni retenue.			
P1	17	Il m'arrive de faire des remarques désobligeantes (sauté ou odeurs) sur une personne accompagnée encoprétique ou énurétique.			
P1	18	J'utilise des modes de punition qui peuvent être humiliants pour la personne ou je recour régulièrement à la punition.			
P1	19	Par souci d'égalité, je refuse de prendre en compte l'appartenance culturelle ou sociale de la personne.			
P1	20	Au fond, je ne fais pas beaucoup d'effort pour connaître et prendre en compte la vie affective et/ou familiale de la personne accompagnée à l'extérieur.			
P1	21	Ma relation éducative est fortement fondée sur la relation affective sans poser la question de la distance ou de la limite.			
P1	22	J'ai eu des réactions de frustration personnelle marquées lors de l'échec des personnes dont je m'occupe.			
P1	23	Lorsqu'une personne dont je m'occupe m'énerve, il m'arrive d'avoir une réprobation verbale publique violente ou agressive.			
P1	24	Il m'arrive régulièrement de demander aux personnes accompagnées de respecter un règlement auquel je ne me conforme pas moi-même dans le cadre de mon travail.			
<b>P2 : Positionnements par rapport à l'équipe</b>					
P2	25	Je suis volontiers provocateur par rapport à mes collègues de travail.			
P2	26	Je ne remplis pas le cahier de liaison ou j'ometts de communiquer des informations utiles à mes collègues.			
P2	27	Ici, tout le monde n'a pas la même place ou la même importance.			
P2	28	Il m'est arrivé de dévaloriser un membre du personnel devant les personnes accueillies ou lors d'une réunion.			

P2	29	Parfois, j'ai été passif ou j'ai eu une réponse ambiguë (« il est comme il est ») devant le discours dévalorisant d'une personne accueillie à l'égard d'un professionnel.			
P2	30	Je considère que la bonne ambiance et la complicité au sein d'une équipe valent toujours mieux que la somme des compétences.			
P2	31	Il m'arrive de refuser de prendre en considération l'avis d'un autre membre de l'équipe pour lequel j'ai peu de considération.			
P2	32	Il m'arrive de prendre des décisions spontanées sans en informer ultérieurement l'équipe.			
P2	33	Je vis très difficilement et avec méfiance le questionnement ou les échanges sur l'accompagnement des personnes dont je m'occupe directement.			
P2	34	Cela serait tellement mieux si on pouvait toujours choisir avec qui on travaille.			
P2	35	Ce sont les relations personnelles qui fondent un vrai travail d'équipe.			
P2	36	Pour moi, l'équipe se limite aux collègues avec qui je fais le même travail.			
<b>P3 : Positionnements par rapport à l'organisation</b>					
	37	Les réunions institutionnelles ou de service, c'est un rite ennuyeux voulu par la direction.			
	38	Je m'habille comme je le souhaite sans tenir compte du regard que peuvent jeter sur moi les personnes accueillies ou mes collègues. On m'a dit parfois que mes tenues étaient inadaptées.			
	39	Je démarre des activités sans concertation préalable.			
	40	Il m'arrive de dévaloriser auprès des personnes accueillies la qualité des soins ou de l'accompagnement qui leur sont proposés.			
	41	Parfois, je manque de discrétion dans mes échanges avec mes collègues.			
	42	À l'extérieur, je dis ce que je veux sur la l'ambiance et la qualité du service dans lequel je travaille.			
	43	Il existe des conflits d'intérêt localisés au niveau du personnel et des tensions importantes entre les catégories de professionnels auxquels je participe.			
	44	Je trouve que j'ai peu d'engagements ou de prises d'initiative.			
	45	Je n'interviens pas auprès d'une personne accueillie dont je ne m'occupe pas directement, même si celle-ci a un comportement inadaptée ou demande du soutien car j'estime que ce n'est pas mon travail.			
	46	Je trouve que je manque de dynamique et de renouvellement dans les activités que je propose.			
	47	J'ai un mauvais repérage des niveaux d'autorité dans l'organisation.			
	48	Je suis régulièrement absent ou en retard aux réunions de concertation.			

## Analyse des résultats

Positionnements	Fréquence I	Fréquence II	Fréquence III
P1	/24	/24	/24
P2	/12	/12	/12
P3	/12	/12	/12
Total	/48	/48	/48

### Approche globale

#### Si vous avez une cotation dominante en fréquence III

- Sur l'ensemble du référentiel : vous jetez un regard plutôt négatif sur votre exercice professionnel. Peut-être avez-vous été un peu fort sur la cotation ? Dans ce cas, le mieux serait de le reprendre au calme avec une personne de confiance qui vous permette une observation plus sereine.
- Sur le positionnement par rapport à la personne accueillie et/ou accompagnée : il est important d'introduire une discrimination dans vos réponses. Certains indicateurs portent sur la question de distance, d'autres sur le métier, d'autres encore sur la façon de traiter la question du modèle. Essayez de localiser où se trouvent vos plus grandes difficultés. De toute façon, il paraît important de renforcer la valeur « métier » par exemple en faisant le point sur votre formation.
- Sur le positionnement par rapport à l'équipe : cela ne doit pas être facile tous les jours de travailler avec vous. Votre action est beaucoup trop fondée sur des valeurs d'engagements personnels. Essayez de vous contraindre à respecter les éléments de transmission nécessaires à un travail commun, faute de quoi vous auriez votre part de responsabilité dans un incident de fonctionnement.
- Sur le positionnement par rapport à l'organisation : vous intervenez dans une organisation où la question du lien est posée. Le problème pour vous est de savoir si vous allez participer à la « déliaison » ou militer pour une amélioration ou une restauration des rapports intra-institutionnels.

#### Si vous avez une cotation dominante en fréquence II

- Sur l'ensemble du référentiel : vous réagissez fortement aux pressions ou aux difficultés. Reste à savoir s'il s'agit de pressions vécues sur un mode personnel « extra-professionnel » ou s'il s'agit de tensions au sein de l'institution. Il est important pour la suite et la nature de votre engagement de trouver des éléments de réponse à cette question.
- Sur le positionnement par rapport à la personne accueillie et/ou accompagnée : la question de la distance est essentielle à ce niveau. Regardez si elle concerne un individu particulier ou un type de personnalité et à quel moment ce type de réaction apparaît. Si vous êtes à l'aise au sein de votre équipe ou avec le psychologue de l'établissement, vous pouvez trouver auprès d'eux un éclaircissement sur cette question.
- Sur le positionnement par rapport à l'équipe : la collaboration entre collègues traverse des moments difficiles. Peut-être certaines caractéristiques de la population reçue vous poussent dans vos limites ? Peut-être sont-ce des problèmes matériels liés aux

locaux, à des absences répétitives, etc. ? Peut-être y a-t-il des périodes de l'année plus localisées dans lesquelles les dysfonctionnements apparaissent ?

- Sur le positionnement par rapport à l'organisation : vous traversez des moments de perte de confiance par rapport à votre institution. Parfois, vous pensez sans doute que « c'était mieux avant ». Il arrive bien sûr que cette perte de confiance soit justifiée. Il arrive aussi qu'elle accompagne une annonce de changement (changement d'organisation, changement de direction, changement de projet, etc.) ou des modifications récentes.

### Si vous avez une cotation dominante en fréquence I

- Sur l'ensemble du référentiel : c'est évidemment une position idéale que vous décrivez. Attention cependant aux effets de modélisation qui peuvent parfois être excessifs et introduire de la rigidité dans le fonctionnement collectif.

### Approche différentielle

La plupart des profils ne sont pas aussi nets que le voudrait l'approche globale. Généralement, les cotations se répartissent sur les trois colonnes et plus fortement sur les fréquences I et II. L'intérêt est alors de chercher ce que peut signifier la distribution des cotations.

Les trois exemples d'interprétation ci-dessous peuvent vous aider à faire l'analyse de vos résultats.

#### Exemple 1 :

Positionnements	Fréquence I	Fréquence II	Fréquence III
<b>P1</b>	12/24	10/24	2/24
<b>P2</b>	6/12	4/12	2/12
<b>P3</b>	9/12	3/12	0/12
<b>Total</b>	27/48	17/48	4/48

Interprétation : les cotations dominantes en I et II sur les trois modes de positionnement traduisent un engagement personnel et professionnel fort. Lorsque les pressions liées à la vie institutionnelle s'accroissent, vous devez faire attention à ne pas faire passer votre engagement personnel devant votre engagement professionnel. Les repères essentiels du métier sont présents et bien ancrés.

#### Exemple 2 :

Positionnements	Fréquence I	Fréquence II	Fréquence III
<b>P1</b>	6/24	16/24	2/24
<b>P2</b>	2/12	6/12	4/12
<b>P3</b>	6/12	4/12	2/12
<b>Total</b>	14/48	26/48	8/48

Interprétation : les repères du métier sont présents, mais il y a un problème dans les rapports à l'équipe. Cela peut être une perte de confiance ou d'intérêt qui risque de s'accroître. Pour le moment, le vécu de l'institution permet de maintenir les choses.

Exemple 3 :

<b>Positionnements</b>	<b>Fréquence I</b>	<b>Fréquence II</b>	<b>Fréquence III</b>
<b>P1</b>	3/24	16/24	5/24
<b>P2</b>	7/12	3/12	2/12
<b>P3</b>	1/12	5/12	6/12
<b>Total</b>	11/48	24/48	13/48

Interprétation : le profil ressemble au précédent, mais le nombre de cotations en fréquence III est plus important. L'équilibre est inversé quant au positionnement sur l'organisation. Il est en revanche plus favorable quant au positionnement sur l'équipe. Il y a un gros problème avec l'organisation. L'équipe sert de lieu de refuge, mais les rapports à la personne accompagnée commencent à être atteints par les retombées de ce problème.

## Annexe 5 : Ebauche du plan d'amélioration continue de la qualité

Orientations stratégiques	Objectifs	Échéances	Actions	Pilote	Indicateurs	Références	Terminé le
Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics	Développer des outils de connaissance des caractéristiques, besoins et attentes des publics	janv-17	Analyse des données récoltées à partir du DCS	Ingénieur projet	Rapports d'étude	Axes 046 et 047 Eval. Int. 2	janv-17
Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics	Développer des outils de connaissance des caractéristiques, besoins et attentes des publics	mai-17	Analyse des données récoltées à partir des enquêtes ES-handicap 2006, 2010 et 2014	Ingénieur projet	Rapports d'étude - Présentation des résultats en réunion institutionnelle - diaporama sur serveur de l'IME	Axes 046 et 047 Eval. Int. 2	mai-17
Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics	Développer des outils de connaissance des caractéristiques, besoins et attentes des publics	janv-17	Elaboration de questionnaires	Ingénieur projet	Données qualitatives recueillies	Axes 046 et 047 Eval. Int. 2	Suivi continu
Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics	Développer des outils de connaissance des caractéristiques, besoins et attentes des publics	avr-18	Préparation des enquêtes Anap 2017 et 2018 et de l'enquête ES-handicap 2018		Capacité à répondre au questionnaire		En cours
Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics	Développer des outils pour évaluer les effets de l'évolution des publics (adaptation de l'organisation et adéquation des réponses apportées)		Réalisation d'études de satisfaction auprès des personnels concernés		Bilan d'activité		Suivi continu
Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics	Développer des outils pour évaluer les effets de l'évolution des publics (adaptation de l'organisation et adéquation des réponses apportées)		Réalisation d'études de satisfaction auprès des publics		Connaissance des motifs d'admission et de refus d'admission - Questionnaires de satisfaction	Axe 002 Eval. Int. 2	Non fait
Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics	Poursuivre l'élaboration d'un cadre d'accueil sécurisant	juin-17	Réflexion sur l'organisation des temps en journée		Nombre de réunions - Emplois du temps hebdomadaires des jeunes	Axe 028 Eval. Int. 2	Suivi continu

Orientations stratégiques	Objectifs	Échéances	Actions	Pilote	Indicateurs	Références	Terminé le
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Renforcer les compétences des professionnels sur l'accueil de jeunes présentant des troubles du comportement	déc-17	Inscription dans le plan de formation d'une action de formation pour l'ensemble des personnels		Communication de l'action -Nombre de personnes formées	Axes 049 et 055 Eval. Int. 2	déc-17
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Renforcer les compétences des professionnels sur l'accueil de jeunes présentant des troubles du comportement	sept-15	Formalisation de groupes d'analyse de la relation éducative (supervision)		Communication de l'action- Nombre de personnes inscrites	Axe 049 Eval. Int. 2	Suivi continu
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Renforcer les compétences des professionnels sur l'accueil de jeunes présentant des troubles du comportement		Sollicitation des personnels à s'inscrire dans les actions prioritaires régionales sur ce thème		Communication de l'action - Nombre de personnes inscrites	Axes 049 et 055 Eval. Int. 2	Suivi continu
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Actualiser le projet institutionnel	oct-17	Elaboration du projet institutionnel	Comité de direction - Ingénieur projet	Groupes de travail - Participation des professionnels - Document finalisé		Suivi continu
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Poursuivre la déclinaison du projet institutionnel en projets de service		Elaboration des projets de service		Groupes de travail - Participation des professionnels - Document finalisé	Axe 048 Eval. Int. 2	En cours
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Développer les réponses aux besoins des personnes accueillies sur le plan des soins		Formalisation de groupes d'analyse de cas (Analyse clinique)		Nombre de réunions- Nombre de personnes participant		En cours
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Développer les réponses aux besoins des personnes accueillies sur le plan des soins		Sollicitation du financeur	CA - Direction	Evolution de l'agrément - Demande de postes - Réponses du financeur	Axe 050 Eval. Int. 2	Suivi continu
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Développer les réponses aux besoins des personnes accueillies sur le plan des soins		Recherche de partenariat avec l'hôpital spécialisé	Directeur	Convention de partenariat - Nombre de sollicitations des services du CH Laborit		En cours
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Développer les réponses aux besoins des personnes accueillies sur le plan des soins		Recherche de partenariats avec le secteur libéral	Directeur	Convention de partenariat - Nombre de sollicitations des professionnels spécialistes		En cours

Orientations stratégiques	Objectifs	Échéances	Actions	Pilote	Indicateurs	Références	Terminé le
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Adopter un dispositif de prévention et de réponse aux comportements problématiques et aux situations de violence	sept-15	Désignation de personnes disponibles pour intervenir en cas d'urgence		Nombres de situations		Suivi continu
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Adopter un dispositif de prévention et de réponse aux comportements problématiques et aux situations de violence		Etablissement d'un protocole validé par un médecin psychiatre		Respect du protocole - Nombres de situations		En cours
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Sensibiliser les professionnels des services supports en lien avec les jeunes	déc-17	Inscription dans le plan de formation d'une action de formation pour l'ensemble des personnels		Nombre de personnes formées	Axes 049 et 055 Eval. Int. 2	déc-17
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Sensibiliser les professionnels des services supports en lien avec les jeunes		Sollicitation des personnels à s'inscrire dans les actions prioritaires régionales sur ce thème		Communication de l'action - Nombre de personnes inscrites	Axes 049 et 055 Eval. Int. 2	Suivi continu
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Faire évoluer l'offre d'accueil	sept-13	Création d'un groupe spécifique pour personnes avec TSA		Nombre de personnes accueillies - Agrément	Axes 042, 043, 044, 045 et 050 Eval. Int. 2	En cours
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Faire évoluer l'offre d'accueil		Création d'un groupe hors les murs pour les personnes bénéficiant de l'amendement Creton		Nombre de personnes accueillies - Agrément	Axes 042, 043, 044, 045 et 050 Eval. Int. 2	En cours
<b>Poursuivre l'adaptation à l'évolution des publics</b>	Faire évoluer l'offre d'accueil	sept-17	Diminution de l'offre d'accueil dans l'internat de l'IME		Nombre de personnes accueillies - Agrément	Axes 042, 043, 044, 045 et 050 Eval. Int. 2	En cours
<b>Soutenir la transdisciplinarité des projets personnalisés</b>	Développer l'analyse pluridisciplinaire pendant la réunion de projet		Etablissement d'une procédure pour remplir le document PAP	Chefs de service	Utilisation des outils de diagnostic - Place donnée à la famille - Document PAP	Axes 006, 009 et 027 Eval. Int. 2	Suivi continu
<b>Soutenir la transdisciplinarité des projets personnalisés</b>	Développer l'analyse pluridisciplinaire pendant la réunion de projet		Organisation des temps d'échanges	Chefs de service	Temps de parole attribué à chacun	Axe 28 Eval. Int. 2	Suivi continu
<b>Soutenir la transdisciplinarité des projets personnalisés</b>	Développer la transdisciplinarité des projets d'accompagnement		Ecriture d'un projet global décliné dans chaque secteur	Chefs de service	Emplois du temps des jeunes - Cohérence des actions menées	Axes 003, 004, 005, 028 et 064 Eval. Int. 2	Suivi continu

Orientations stratégiques	Objectifs	Échéances	Actions	Pilote	Indicateurs	Références	Terminé le
<b>Soutenir la transdisciplinarité des projets personnalisés</b>	Soutenir la veille et le suivi des projets personnalisés		Attribution de temps pour les référents éducatifs	Chefs de service	Nombre d'échanges interdisciplinaires - Transmission des emplois du temps - Connaissance partagée des variations de l'emploi du temps	Axes 004, 010, 011 et 064 Eval. Int. 2	Suivi continu
<b>Soutenir la transdisciplinarité des projets personnalisés</b>	Soutenir la veille et le suivi des projets personnalisés		Contrôle trimestriel de chaque projet de jeune	Chefs de service	Temps dédié dans les réunions d'équipe aux suivis de projets - Bilans semestriels - Livret de formation	Axe 013 Eval. Int. 2	Suivi continu
<b>Développer les partenariats</b>	Développer les partenariats en direction du secteur pédopsychiatrique		Recherche de partenariat avec l'hôpital spécialisé	Directeur	Convention de partenariat - Nombre de sollicitations des services du CH Laborit	Axe 038 Eval. Int. 2	En cours
<b>Développer les partenariats</b>	Associer tous les intervenants auprès des enfants à des temps de réunion projet		Instauration de temps d'échanges pour recueillir les observations et analyses de chaque acteur	Chefs de service	Place donné dans le document PAP à chacun des acteurs	Axes 007 et 041 Eval. Int. 2	En cours
<b>Développer les partenariats</b>	Associer tous les intervenants auprès des enfants à des temps de réunion projet		Invitation à la réunion de projet d'intervenants ou partenaires si pertinent	Chefs de service	Temps de présence des intervenants ou partenaires aux réunions PAP	Axes 038 et 039 Eval. Int. 2	En cours
<b>Développer les partenariats</b>	Développer les possibilités d'inclusion scolaire		Prospection des écoles et collèges alentours	Directeur - Coordonnateur de l'unité scolaire	Conventions - Nombre de jeunes scolarisés dans le milieu ordinaire	Axes 034 et 038 Eval. Int. 2	En cours
<b>Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information</b>	Actualiser les supports d'information sur le plan de l'accessibilité		Création d'un espace bibliothèque		Nombre d'ouvrages et de revues empruntées		En cours
<b>Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information</b>	Actualiser les supports d'information sur le plan de l'accessibilité		Classement des documents dans le serveur		Facilité de recherche des documents		Suivi continu

Orientations stratégiques	Objectifs	Échéances	Actions	Pilote	Indicateurs	Références	Terminé le
Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information	Actualiser les supports d'information sur le plan de l'accessibilité		Mise à disposition des RBPP, des documents de la loi 2002-2, des documents de procédures sous forme papier		Nombre de consultations		Non fait
Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information	Faire du règlement de fonctionnement un support d'accompagnement		Révision du règlement de fonctionnement		Nombre de réunions - Nombre de participants	Axe 022 Eval. Int. 2	Non fait
Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information	Faire du règlement de fonctionnement un support d'accompagnement		Fusion du règlement de fonctionnement et du règlement disciplinaire		Nombre de réunions - Nombre de participants	Axe 022 Eval. Int. 2	Non fait
Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information	Faire du règlement de fonctionnement un support d'accompagnement		Ecriture d'un document accessible à tous		Participation de jeunes - Compréhension du texte par chacun	Axes 021, 022 et 023 Eval. Int. 2	Non fait
Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information	Faire du règlement de fonctionnement un support d'accompagnement		Consultation du CVS sur le nouveau document		Observations du CVS - Validation du document	Axe 023 Eval. Int. 2	Non fait
Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information	Mettre en œuvre le CVS	sept-15	Organisation d'élections		Nombre d'électeurs - Nombre de collèges représentés		Suivi continu
Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information	Mettre en œuvre le CVS		Etablissement d'un calendrier de réunions		Nombre de réunions - Nombre de membres présents	Axe 019 Eval. Int. 2	Suivi continu
Améliorer la mise en œuvre des outils de participation et d'information	Mettre en œuvre le CVS		Identification et reconnaissance de cette instance dans l'établissement		Nombre de participants - Thèmes abordés - Nombre d'avis retenus	Axe 019 Eval. Int. 2	Suivi continu

Orientations stratégiques	Objectifs	Échéances	Actions	Pilote	Indicateurs	Références	Terminé le
Accompagner les professionnels sur les mutations engagées	Actualiser le Duerp (Document unique d'évaluation des risques professionnels)		Révision du Duerp à partir de Sumer (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels)		Document - Nombre de salariés exposés		Suivi continu
Accompagner les professionnels sur les mutations engagées	Mettre en œuvre une politique de prévention des risques psychosociaux	sept-16	Création d'un comité de pilotage et de groupes de travail		Nombre de réunions - Nombre de participants - Thèmes abordés - Nombre d'avis retenus		Suivi continu
Accompagner les professionnels sur les mutations engagées	Mettre en œuvre une politique de prévention des risques psychosociaux		Utilisation du guide pratique d'aide à la prévention des risques professionnels CNPTP CCN66		Nombre d'arrêts de travail - Nombre de procédures - Mieux être au travail		Suivi continu
Accompagner les professionnels sur les mutations engagées	Mettre en œuvre une politique de prévention des risques psychosociaux	janv-14	Création d'échange avec les autres établissements		Journées Gassi - Groupes de travail inter-établissements (directions, administrations, services éducatifs et pédagogiques, services généraux, etc.) - Actions de formation - Analyse des pratiques	Axe 035 Eval. Int. 2	Suivi continu
Accompagner les professionnels sur les mutations engagées	Mettre en œuvre une politique de prévention des risques psychosociaux		Etablissement d'une procédure incidents - événements indésirables		Nombre de fiches remplies	Axes 031 et 032 Eval. Int. 2	Suivi continu
Accompagner les professionnels sur les mutations engagées	Instaurer de nouveau les entretiens professionnels	sept-15	Instauration d'un calendrier des entretiens professionnels		Nombre d'entretiens professionnels	Axe 052 Eval. Int. 2	Suivi continu
Développer une dynamique d'amélioration continue de la qualité	Actualiser le plan d'action en identifiant son mode de pilotage et de suivi	déc-17	Réalisation du plan d'amélioration continue de la qualité	CA - Direction - Ingénieur projet	Plan d'amélioration continue de la qualité à jour - Actions mises en œuvre		Suivi continu
Développer une dynamique d'amélioration continue de la qualité	Actualiser le plan d'action en identifiant son mode de pilotage et de suivi	juin-18	Réalisation de la troisième évaluation interne		Analyse des résultats - Actualisation du Pacq		Non fait

Orientations stratégiques	Objectifs	Échéances	Actions	Pilote	Indicateurs	Références	Terminé le
<b>Développer une dynamique d'amélioration continue de la qualité</b>	Mobiliser les RBPP au fil des différents chantiers à mener		Discussion autour des RBPP		Nombre de réunions - Nombre de projets réalisés à partir des RBPP		<a href="#">Suivi continu</a>
<b>Développer une dynamique d'amélioration continue de la qualité</b>	Mobiliser les RBPP au fil des différents chantiers à mener		Inscription des références aux RBPP dans les documents réalisés		Projets d'établissement et de services - Evaluations - Projets et procédures spécifiques		<a href="#">Suivi continu</a>